

JOURNAL OFFICIEL

DU 21 MAI 1947

DÉBATS PARLEMENTAIRES

N° 43

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 28^e SEANCE

Séance du Mardi 20 Mai 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Congé.
3. — Transmission d'un projet de loi.
4. — Transmission d'une proposition de loi.
5. — Dépôt de rapports.
6. — Dépôt d'un avis.
7. — Renvois pour avis.
8. — Désignation de membres à la commission consultative des pensions et au comité national des anciens combattants.
9. — Décrets d'économies. — Communication du ministre des finances.
10. — Cérémonie à la Pointe de Grave. — Représentation du Conseil de la République.
11. — Vérification des pouvoirs (*suite*). Côte d'Ivoire, 2^e collège: adoption des conclusions du 1^{er} bureau.
12. — Nomination de membres de commissions générales.
13. — Nomination de membres du conseil supérieur de la protection civile.
14. — Comptes définitifs de la Réunion. — Adoption d'un avis sur un projet de loi. Discussion générale: M. Poher, rapporteur général de la commission des finances. Passage à la discussion des articles. Adoption des articles 1^{er} et 2. Adoption de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.
15. — Mesures à prendre en vue d'assurer aux Français le pain quotidien. — Discussion d'une proposition de résolution. Décret nommant des commissaires du Gouvernement.

Discussion générale: MM. Dulin, rapporteur; Coudé du Foresto, Serge Lefranc, Tanguy Prigent, ministre de l'agriculture; le président.

Suspension et reprise de la séance.

16. — Dépôt d'une proposition de résolution.

17. — Dépôt de rapports.

18. — Mesures à prendre en vue d'assurer aux Français le pain quotidien (*suite*).

Suite de la discussion d'une proposition de résolution.

Suite de la discussion générale: MM. Robert Gravier, Marcel Molle, Brettes, Westphal, Charles Morel, Tanguy Prigent, ministre de l'agriculture; Jean Jullien, Vieljeux, Grangeon, Meyer, le président.

Suspension et reprise de la séance.

19. — Dépôt d'une proposition de résolution.

20. — Mesures à prendre en vue d'assurer aux Français le pain quotidien (*suite*).

Suite de la discussion et adoption d'une proposition de résolution.

Suite de la discussion générale: MM. Tanguy Prigent, ministre de l'agriculture; Dulin, rapporteur; Vieljeux, Serge Lefranc, Charles Bosson. — Clôture.

Passage à la discussion de l'article unique.

Amendements de MM. Serge Lefranc, de Montalembert, Alex Roubert et Charles Bosson, Rotinat. — MM. Dulin, président de la commission de l'agriculture; le président.

Suspension et reprise de la séance.

Nouvel amendement de M. Serge Lefranc: MM. Primet, le président de la commission. — Rejet.

Nouvel amendement de MM. Alex Roubert, Charles Bosson, Rolinat, de Montalembert, Robert Gravier, Charles Morel, et les groupes correspondants: MM. Serge Lefranc, le président de la commission.

Vote par division.

1^{re} partie: adoption.

2^e partie: adoption.

Adoption de l'ensemble de la proposition de résolution modifiée.

21. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE
président.

La séance est ouverte à quinze heures trente minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du 13 mai 1947 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation?

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Debray demande un congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition...

Le congé est accordé.

— 3 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LCI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale portant modification de la loi n° 46-446 du 18 mars 1946 tendant à permettre la conversion de certaines demandes de séparation de corps en demandes de divorce.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 241, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

— 4 —

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale tendant à assurer effectivement le droit de vote et d'éligibilité de tous les pilotes aux élections consulaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 242, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Joseph Aussel un rapport fait au nom de la commission du ravitaillement sur la proposition de résolution de MM. Caspary, Dorey et des membres du groupe M. R. P. tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines.

Le rapport sera imprimé sous le n° 238 et distribué.

J'ai reçu de M. Teyssandier un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour assurer d'une façon plus équitable l'allocation du régime alimentaire n° 2 dit « lacto-végétarien ».

Le rapport sera imprimé sous le n° 239 et distribué.

J'ai également reçu de M. Teyssandier un rapport fait au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du régime n° 4 à tous les malades dont les lésions constatées, tant internes qu'externes, auront été confirmées par la clinique, le laboratoire et la radiographie, être indiscutablement de nature tuberculeuse.

Le rapport sera imprimé sous le n° 240 et distribué.

— 6 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Monnet un avis présenté au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi

adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la révision et à la résiliation exceptionnelle de certains contrats passés par les collectivités locales.

L'avis sera imprimé sous le n° 243 et distribué.

— 7 —

RENOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de l'intérieur demande que lui soit renvoyé pour avis le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, complétant l'article 483 du code pénal, dont la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

La commission des finances demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition de résolution de M. Ousmane Socé et de ses collègues du groupe socialiste S. F. I. O., tendant à inviter le Gouvernement à ordonner l'ouverture, au lycée de Dakar, d'une classe supérieure préparatoire aux grandes écoles de la métropole, dont la commission de la France d'outre-mer est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

La commission des finances demande que lui soit renvoyée pour avis la proposition de résolution de M. Jullien tendant à inviter le Gouvernement à étudier la possibilité pour les retraités de l'armée remplissant certaines conditions, de racheter leur retraite par un versement unique en capital, dont la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 8 —

DESIGNATION DE MEMBRES A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES PENSIONS ET AU COMITE DE L'OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS

M. le président. J'ai reçu deux lettres par lesquelles M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre demande au Conseil de la République de procéder à la nomination de deux de ses membres, l'un chargé de siéger à la commission consultative des pensions, l'autre chargé de siéger au comité d'administration de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre.

En conséquence, conformément à l'article 19 du règlement, j'invite la commission des pensions à bien vouloir présenter deux candidatures et à remettre à la présidence, dans le moindre délai, les noms de ses candidats.

Il sera procédé à la publication de ces candidatures et à la nomination des représentants du Conseil de la République dans les formes prévues par l'article 16 du règlement pour la nomination des membres des commissions du Conseil.

— 9 —

DECRETS D'ECONOMIES

Communication du ministre des finances.

M. le président. En exécution du dernier alinéa de l'article 10 de la loi du 31 mars 1947, portant ouverture de crédits provisoires au titre des dépenses militaires pour le deuxième trimestre de l'exercice 1947, j'ai reçu de M. le ministre des finances communication de cinq décrets d'économies pris en application des deux premiers alinéas de cet article.

Acte est donné de cette communication.

— 10 —

CEREMONIE A LA POINTE-DE-GRAVE

Représentation du Conseil de la République.

M. le président. J'ai reçu de M. Maurice Damour, président du comité du monument commémoratif de l'intervention américaine, une lettre par laquelle il demande au Conseil de la République de se faire représenter par une délégation à la cérémonie et au défilé militaire qui auront lieu à la Pointe-de-Grave le 1^{er} juin prochain, pour l'inauguration d'une stèle marquant l'emplacement du monument commémoratif qui a été détruit par les troupes allemandes d'occupation, le 30 mai 1942.

La cérémonie devant avoir lieu en dehors de Paris, il n'y a pas lieu, conformément aux précédents, de désigner une députation pour représenter le Conseil de la République.

Mais le Conseil voudra sans doute s'associer à moi pour demander à nos collègues élus de la région intéressée, d'assister officiellement à la cérémonie d'inauguration. (*Assentiment.*)

— 11 —

VERIFICATION DE POUVOIRS (suite).

COTE D'IVOIRE (2^e collège)

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport du 1^{er} bureau sur les opérations électorales de la Côte d'Ivoire (2^e collège) (élection de MM. Franceschi et Djourment).

Le rapport a été inséré au *Journal officiel* du 14 mai 1947.

Votre 1^{er} bureau conclut à la validation de MM. Franceschi et Djourment.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions du 1^{er} bureau.

(*Les conclusions du 1^{er} bureau sont adoptées.*)

M. le président. En conséquence, MM. Philippe Franceschi et Etienne Djourment sont admis.

— 12 —

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS GENERALES

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

Conformément à l'article 16 du règlement, les noms des candidats ont été insérés à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 13 mai 1947.

Le secrétariat général n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures validées.

Je proclame donc membres :

De la commission des affaires étrangères : M. Nicod ;

De la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs : M. Bouloux ;

De la commission de la France d'outre-mer : M. Anghiley ;

De la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) : M. Hocquard ;

De la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) : M. Mermet-Guyennet ;

De la commission de la presse, de la radio et du cinéma : MM. Mullet et Pairault ;

Et de la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions : M. Maire.

— 13 —

NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROTECTION CIVILE

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de deux membres du conseil supérieur de la protection civile.

J'ai donné connaissance au Conseil de la République, dans la séance du 6 mai 1947, de la demande de désignation présentée par M. le ministre de l'intérieur.

Conformément à l'article 19 du règlement, les noms des candidats présentés par la commission de l'intérieur ont été publiés à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 13 mai 1947.

Le secrétariat général n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare ces candidatures ratifiées et je proclame MM. Alcide Benoit et Meyer membres du conseil supérieur de la protection civile.

— 14 —

COMPTES DEFINITIFS DE LA REUNION

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale approuvant les comptes définitifs du budget local de la Réunion, exercices 1943-1944.

La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances. Mesdames, Messieurs, le Gouvernement a soumis à l'approbation du Parlement les comptes définitifs du budget local de la Réunion pour les exercices 1943-1944, en application du décret du 30 décembre 1912 soumettant à cette procédure les comptes des colonies dont les emprunts sont garantis par l'Etat.

Maintenant que la Réunion est un de nos départements français qui fera prochainement l'objet d'un nouveau régime financier, il est bien évident que le texte que j'ai à vous soumettre aujourd'hui n'est pas d'une importance très grande. Il est en

outre particulièrement regrettable que nous ayons, en 1947, à examiner par une procédure aussi solennelle les résultats des exercices 1943 et 1944 du département français de la Réunion.

Les observations que nous pouvons donc être amenés à présenter seront manifestement sans portée, d'autant plus que les comptes de l'exercice 1945 sont déjà établis et que les observations que nous pouvons faire pour les années 1946 et 1947 sont manifestement des vœux tardifs.

Quel est l'essentiel de la situation comptable du département de la Réunion ?

Il y a eu — espérons qu'il en sera de même bientôt pour la métropole — des bonis de 11 millions en 1943 et de 3 millions et demi en 1944, grâce à un sérieux effort fiscal.

Mais en 1945, bien que vous n'avez pas les comptes sous les yeux, on sait déjà que ce boni s'est transformé en un déficit de 36 millions. L'Assemblée nationale a pensé que le Gouvernement devait prévoir dans les budgets de l'avenir des crédits pour rendre au Trésor les avances qu'il a été amené à faire.

Votre commission des finances a pensé plus simplement qu'il était préférable de demander que la loi du 19 mars 1946 qui a transformé un certain nombre de territoires coloniaux en départements français, soit suivie d'effet le plus rapidement possible et que le Parlement n'ait plus à se pencher, à l'avenir, d'une manière aussi solennelle sur des comptes de cette nature. Si l'emploi de quelques centaines de millions nous intéresse, nous ne pouvons ignorer que des budgets plus importants, notamment celui de la sécurité sociale, nous échappent alors qu'ils jouent sur plusieurs centaines de milliards. Votre commission des finances estime indispensable de les connaître tous. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

Je consulte le Conseil sur le passage à la discussion des articles...

(*Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er}.

« Art. 1^{er}. — Est approuvé le compte définitif du budget local de la Réunion, exercice 1943, arrêté en recettes à la somme de 158.005.229,80 F et en dépenses à la somme de 146.918.369,30 F soit un excédent de recettes sur les dépenses de 11.086.860,50 F qui ont servi au remboursement intégral de l'avance de 10 millions de francs consentie par la métropole au profit des sinistrés du cyclone du 10 avril 1944 et au remboursement d'une partie de l'avance de 10 millions de francs consentie dans les mêmes conditions pour la réparation des dégâts causés par le cyclone des 6-7 avril 1945 ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(*L'article 1^{er} est adopté.*)

M. le président. « Art. 2. — Est approuvé le compte définitif du budget local de la Réunion, exercice 1944, arrêté en recettes à la somme de 196.217.886 F et en dépenses à la somme de 192.753.167,20 F

soit un excédent de recettes sur les dépenses de 3.464.718,80 F qui ont servi jusqu'à due concurrence au remboursement de l'avance de 10 millions de francs consentie par la métropole pour la réparation des dégâts causés par le cyclone des 6-7 avril 1945. » — (*Adopté.*)

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

— 15 —

MESURES A PRENDRE EN VUE D'ASSURER AUX FRANÇAIS LE PAIN QUOTIDIEN

Discussion d'une proposition de résolution.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Dulin et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre à la suite des révélations faites par les autorités responsables sur la situation dramatique des céréales, en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1937.

J'ai reçu un décret désignant, en qualité de commissaires du gouvernement, pour assister M. le ministre de l'agriculture :

M. L. Bou, directeur du cabinet ;

M. Braconnier, directeur de la production agricole ;

M. Durand, directeur général de l'office national interprofessionnel des céréales.

Acte est donné à cette communication.

La parole, dans la discussion générale, est à M. Dulin, rapporteur.

M. Dulin, rapporteur de la commission de l'agriculture. Mesdames, mes chers collègues, par une proposition de résolution qu'au nom du groupe du rassemblement des gauches républicaines, j'ai eu l'honneur de vous présenter et qui a été annexée au procès-verbal de la séance du 20 février 1947, je demandais au Gouvernement de faire connaître les mesures qu'il envisageait de prendre en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947.

Je m'efforçais alors d'établir un bilan exact et objectif des ressources sur lesquelles notre pays était en droit de compter et, parallèlement, des besoins qui restaient à couvrir jusqu'à la date de la soudure.

Par prudence, je m'appuyais sur les chiffres retenus par le Gouvernement lui-même dans une note émanant de la présidence du conseil et datée du 31 janvier 1947.

Dès cette époque, le Gouvernement déclarait : « La France va connaître bientôt une crise grave pour son ravitaillement en pain si elle ne reçoit pas, à bref délai, les importations qui lui sont nécessaires.

Par arrêté du 30 octobre 1946, le ministre de l'agriculture avait estimé la récolte métropolitaine de blé à 66.738.000 quintaux et celle de seigle à 4.384.090 quintaux.

Sur cette base, l'office national interprofessionnel des céréales avait évalué à 48 millions de quintaux de blé et 1 million de quintaux de seigle la commercialisation escomptée, soit au total 49 millions de quintaux.

En face de ces ressources, l'ensemble des besoins calculés par l'O.N.I.C. s'élevaient théoriquement à 53.500.000 quintaux exprimés en blé. Le déficit ainsi accusé, en début de campagne, correspondait donc déjà à 4.500.000 quintaux.

Ce déficit, auquel on devait ajouter celui de l'Afrique du Nord, initialement évalué à près de 4 millions de quintaux, devait être couvert par des importations correspondantes qui furent demandées à l'« International emergency food council » à Washington.

Au 1^{er} janvier 1947, le déficit métropolitain qui ressortait des évaluations statistiques, s'élevait, pour la métropole, à plus de 6 millions de quintaux et, pour l'Afrique du Nord, à 4 millions de quintaux.

Il faut donc, dès cette époque, nécessaire de prévoir l'importation massive d'un minimum de 10 millions de quintaux.

Cette situation fut encore aggravée et compliquée par les gelées successives qui s'abattirent sur les régions du Nord, de l'Est et du bassin parisien, c'est-à-dire nos plus grosses régions productrices de céréales.

Sur 3.800.000 hectares emblavés au cours de l'automne 1946, 1.500.000 hectares étaient totalement détruits, le reste était plus ou moins gravement atteint.

Ce désastre, on pouvait en être certain, allait gravement handicaper la collecte métropolitaine et nous obliger à accroître encore nos demandes à l'étranger.

La présidence du conseil chiffrait, fin janvier, le déficit global en résultant à plus de 15 millions de quintaux. Conscient du danger, le Gouvernement prescrivait certaines mesures d'économie : réduction de 1.150.000 quintaux du stock de fin de campagne ; réduction de 1 million de quintaux des attributions consenties aux industries utilisatrices ; incorporation d'une prime de réensemencement de 2.500 francs par hectare emblavé ; intensification de la commercialisation du blé ; et rappel au respect strict du rationnement.

L'économie qui résultait de ces mesures était, il faut l'avouer, plus virtuelle que réelle. Seule la garantie d'importations massives pouvait calmer nos légitimes inquiétudes.

La proposition de résolution dont j'ai rappelé l'objet, il y a quelques instants, fut renvoyée à la commission du ravitaillement et cette commission, forte des assurances données par le ministre de l'Agriculture dans la séance du conseil de la République du 25 février dernier, n'a pas cru devoir lui donner la suite qu'à mon avis elle comportait.

Sur ces entrefaites, en effet, M. Tanguy-Prigent était revenu d'Amérique et rapportait tous apaisements. Confiant sans doute en la parole du ministre, la commission du ravitaillement ne jugea pas à propos d'ouvrir un débat sur la question.

M. le ministre de l'Agriculture revenait, en effet, de Washington avec, disait-il, 5.530.000 quintaux de toutes céréales qui, devant nous parvenir avant la soudure, comblaient notre déficit. Les communiqués officiels à la presse étaient très optimistes et les communications du ministre et du Gouvernement devant les assemblées parlementaires reflétaient le même état d'esprit.

Au cours de la séance du 25 février 1947 et à l'occasion de la discussion de ma pro-

position de résolution relative à la mise en place des engrais de printemps, M. le ministre de l'Agriculture affirmait :

« En ce moment, avec les quantités de blé de consommation que nous venons d'acheter, avec les quantités de blé de semence, blé alternatif et blé de printemps dont nous disposons, nous pouvons dire que la soudure est faite, mais à deux conditions :

« D'abord qu'il n'y ait pas de gaspillage ;

« Ensuite que la commercialisation de tous les blés restant en culture se fasse correctement ».

Quiconque, cependant voulait examiner objectivement et sérieusement la situation trouvait plus de motifs d'inquiétude que de tranquillité :

D'une part, la politique générale en matière de céréales et de pain suivie par le Gouvernement était critiquable et, en dehors de toutes intempéries et circonstances atmosphériques défavorables, risquait de provoquer de graves déboires pour la collecte de fin de campagne ;

D'autre part, les quantités de céréales que rapportait de Washington M. le ministre de l'Agriculture, et quand bien même elles auraient fait l'objet de livraisons en temps voulu, étaient et restaient nettement insuffisantes.

Dès cette époque, il y avait lieu de craindre, dès le mois d'avril ou mai, des ruptures d'approvisionnement généralisées et prolongées.

En effet, dès la mi-avril, la crise survint. Dans de nombreux départements, les boulangeries manquèrent de farine, même dans les grandes villes ; on ne put approvisionner de manière régulière l'ensemble des boulangeries, les files d'attente réapparurent aux portes des boutiques.

Dès la rentrée parlementaire et au nom des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, je vous présentais une nouvelle proposition de résolution, qui a été annexée au procès-verbal de la séance du 29 avril dernier et qui faisait le point de la situation à cette date. De l'examen comparatif des chiffres des besoins et des ressources, il ressortait, à cette date, un déficit de 3.175.000 quintaux, représentant pratiquement un mois de consommation.

J'ajoutais « les mesures d'économie sans doute courageuses mais trop tardivement ordonnées par le Gouvernement paraissent donc notablement insuffisantes ». Tout laisse craindre d'ici la soudure des ruptures d'approvisionnement extrêmement graves et prolongées dans les régions déficitaires et même dans les grands centres de consommation.

L'ordre public de notre pays risque d'en être profondément troublé.

Si l'on veut éviter une nouvelle et massive réduction du taux des rations, il est nécessaire que le Gouvernement obtienne de la production française un immense effort de livraison — qui serait notamment facilité par le rétablissement de la prime de livraison — et également des gouvernements alliés une aide nouvelle et substantielle.

Cette proposition de résolution ne vint pas en discussion publique, afin de ne pas gêner par un débat prématuré l'action entreprise par le Gouvernement et par référence pour l'Assemblée nationale où des demandes d'interpellation avaient été déposées

M. le président du conseil, au courage et à l'énergie inlassables, auquel nous devons tous rendre un respectueux hommage (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) a, depuis quinze jours et personnellement, pris en mains la haute direction de notre ravitaillement, de l'Agriculture et de l'économie nationale.

Avec toute l'expérience qu'il a de ces délicats et irritants problèmes, il a entrepris l'action qui s'imposait.

Sous l'autorité de M. le Président de la République a été constitué un comité national du pain, chargé d'organiser, dans tout le pays, un immense mouvement de propagande en faveur de la collecte des céréales.

M. le président du conseil, au cours de la séance du 13 mai dernier à l'Assemblée nationale, a défini la situation exacte.

Sans doute l'effort et le patriotisme de nos agriculteurs permettront-ils d'éviter le pire, mais, à mon avis, le problème du blé et du pain doit être résolu autrement que par des mesures d'exception dans des moments de détresse. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Trop nombreuses et trop lourdes ont été les fautes commises par nos gouvernements successifs en matière agricole et notamment dans le domaine des céréales. J'analyserai ces erreurs et, en m'excusant à l'avance d'élever quelque peu le débat, je me permettrai de vous exposer l'actuelle et difficile situation de notre agriculture.

Je parlerai ensuite du problème des importations et j'examinerai enfin les véritables remèdes à apporter à notre politique agricole et plus spécialement destinés à redresser notre production céréalière.

Depuis la guerre, on a mené la politique du « blé bon marché ».

A la libération, et ceci comme dans beaucoup d'autres domaines d'ordre économique, on n'a pas voulu rompre avec la politique dictée par l'occupant.

Le Gouvernement s'obstina à conserver toute liberté en matière de fixation du prix du blé et des céréales. Malgré les demandes pressantes et réitérées des représentants de nos agriculteurs, les votes unanimes à l'Assemblée nationale, les dispositions de la loi du 15 août 1936, relative à la fixation annuelle du prix du blé, demeurèrent suspendues et ainsi la légalité républicaine non rétablie.

Les prix fixés pour les trois dernières récoltes furent nettement inférieurs à ceux réclamés par les agriculteurs et proposés par le conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales.

Les divers ministres de l'économie nationale qui se sont succédé s'opposèrent toujours à ces propositions de prix qui leur furent soumises.

A la récolte 1946, la moyenne des prix proposés par les comités départementaux des céréales s'établissait aux environs de 1.300 à 1.350 francs le quintal.

Le prix avancé par le conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales était de 1.220 francs. Ce prix était accepté unanimement par les producteurs et les consommateurs lors de la réunion de la conférence nationale économique.

Par décret du 3 août 1946, le prix brut fixé par le Gouvernement fut de 1.125 francs qui correspondait, déduction faite de la taxe de 112 francs pour le fonds de

solidarité agricole et la taxe de statistique de 10 francs, à un prix net de 1.003 francs par quintal.

A ce prix, le Gouvernement décidait d'ajouter une prime dégressive de prompt livraison de 100 francs par quintal livré avant le 1^{er} octobre, puis de 75 francs par quintal à livrer avant le 1^{er} novembre.

Le principe de la prime de prompt livraison était combattu par l'ensemble des agriculteurs. Ils savaient, en effet, de par les expériences passées, que l'attribution arbitraire de ces primes engendrait de très nombreuses injustices.

Malgré toute leur bonne volonté, tous les agriculteurs ne peuvent battre et livrer au début de la campagne et, partant, bénéficier de la prime.

D'autre part, les producteurs s'élevaient avec énergie contre la fixation d'un prix, taxes non déduites. En toute bonne logique, on doit admettre que le prix d'une marchandise est la somme d'argent que perçoit le vendeur.

A gauche. Très bien! très bien!

M. le rapporteur. Le prix réel du blé était donc non pas de 1.125 francs, mais bien de 1.003 francs.

Au 1^{er} novembre, la prime de prompt livraison cessait de jouer. Sa reconduction fut demandée de manière instante. Les pourparlers entre les diverses administrations, et notamment avec le ministère des finances, s'éternisèrent, aboutissant à un résultat négatif, ce qui apporte un très grand trouble à la collecte.

Le 2 janvier, après la première baisse générale de 5 p. 100, le prix du blé descendait à 953 francs, puis à 903 francs le 1^{er} avril à la suite de la seconde baisse générale de 5 p. 100.

Cette dernière réduction de 5 p. 100 fut cependant déclarée non applicable aux quantités livrées sur engagements de livraison souscrits par les producteurs.

Je n'ai tenu à rappeler ces différentes variations de prix que pour mieux souligner le caractère arbitraire et incohérent d'une telle politique de prix.

Nos producteurs ne peuvent, dans leur bon sens, comprendre de telles complications bureaucratiques.

Cette politique de bas prix du blé si longtemps suivie a entraîné, depuis plusieurs années, une désaffection de plus en plus marquée des agriculteurs pour cette production.

M. Waldeck Rochet, président de la commission de l'agriculture de l'Assemblée nationale, faisait remarquer, au cours des derniers débats, que le prix du blé se trouve à l'indice 4,5 par rapport au prix de 1939, alors que les indices applicables aux autres produits varient de 8 à 15.

De 1939 à 1946, la régression de la culture du blé atteint 20 p. 100. En 1938, en effet, les emblavements couvraient, d'après les statistiques officielles, plus de cinq millions d'hectares; en 1946, et malgré une légère amélioration par rapport à l'année précédente, cette culture ne s'étendait plus que sur 4.058.000 hectares.

Cette réduction des emblavements, dénoncée depuis longtemps par tous les professionnels et les responsables de l'agriculture, constitue une menace d'une extrême gravité pour l'approvisionnement en pain, tant de la France métropolitaine que de l'Afrique du Nord. Elle représente, de plus,

un danger permanent pour notre indépendance, aussi bien économique que politique. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

La politique du blé bon marché pour avoir un pain bon marché a entraîné, entre les diverses spéculations agricoles, un profond déséquilibre.

Vous savez tous, car le fait a été maintes fois dénoncé, que, cette année, les céréales secondaires dont la valeur alimentaire est inférieure à celle du froment se sont traitées à des prix nettement supérieurs à celui du blé.

Au mois de juillet dernier, M. le chef du Gouvernement, pour faire admettre plus facilement aux producteurs le sacrifice de prix qui leur était imposé, s'était engagé à leur attribuer certains avantages en nature leur permettant notamment d'acquiescer, par priorité, des biens d'équipement agricole et des objets d'utilité professionnelle.

Les agriculteurs en furent bien entendu informés, mais, comme à l'habitude, ne virent rien venir.

La moisson avait été faite, les producteurs avaient livré au delà de ce que l'on attendait, et plus personne ne se préoccupait réellement de tenir les promesses faites.

Toutefois, un décret du 1^{er} février 1947, libellé en termes du reste fort vagues, vint cependant, mais très tardivement, consacrer les précédents engagements.

Il disposait qu'en vue de développer la culture du blé et du seigle, et de faciliter aux producteurs l'équipement de leurs exploitations, chaque livraison de blé ou de seigle effectuée aux organismes stockeurs, au cours de la campagne 1946-1947, donnerait lieu à l'attribution, aux producteurs, de points dits « d'équipement ». Des arrêtés interministériels devaient définir la liste des bons et articles pouvant être répartis ainsi que les modalités de distribution et d'utilisation des points ainsi attribués.

Un arrêté du 14 mars dernier, signé des ministres de l'agriculture, de l'économie nationale, de la production industrielle et du commerce, précisait enfin les modalités d'attribution si longtemps attendues.

Est-il surprenant, dans de telles conditions, que les agriculteurs se montrent méfiants des promesses que leur font les pouvoirs publics? Les petits producteurs vont-ils, d'autre part, être sérieusement encouragés par des attributions de points prioritaires aussi minimes — l'allocation étant seulement d'un point par quintal pour des livraisons égales ou inférieures à 10 quintaux?

Ce n'est là qu'un exemple des procédés administratifs auxquels les Français, et peut-être plus spécialement les agriculteurs, sont malheureusement habitués.

En ce qui concerne les engrais, dont mon collègue de l'Assemblée a souligné les inégalités de répartition, au détriment des départements de petite production, qui représentent cependant 60 p. 100 de notre récolte, je tiens à dire à cette tribune que les fournitures faites aux agriculteurs sont bien loin d'atteindre les chiffres initialement prévus.

Mesdames, messieurs, cette Assemblée s'est préoccupée, dès le début de la session, du très grave problème des engrais et, plus spécialement, de la mise en place des engrais de printemps.

Au cours de la séance du 25 février dernier, M. le ministre de l'agriculture avait, de cette tribune, déclaré à son retour d'Amérique: « Néanmoins, nous avons remonté le courant et, aujourd'hui, nous pouvons dire que nous mettons à la disposition de l'agriculture les quantités suivantes d'engrais, pour la campagne en cours qui va s'achever en juin prochain:

200.000 tonnes d'engrais azotés contre 220.000 tonnes avant la guerre;

350.000 tonnes d'engrais phosphatés contre 422.000 tonnes avant la guerre;

340.000 tonnes d'engrais potassiques contre 295.000 tonnes avant la guerre.

Ces chiffres vous donnent une idée de l'effort qui a été accompli en matière de production d'engrais. »

Voilà ce que disait M. le ministre de l'agriculture le 25 février dernier.

Or, des renseignements que je possède, et pour ne parler que des engrais qui me préoccupent le plus, à savoir les engrais azotés, les livraisons, au 30 avril dernier, s'élevaient, exprimées en azote, à 115.000 tonnes seulement pour les directs, et à 35.000 tonnes environ pour les engrais composés.

Nous sommes loin des 225.000 tonnes initialement escomptées par le commissariat général du plan.

En ce qui concerne l'importation des engrais azotés, les 100.000 tonnes initialement prévues ont été réduites à 76.000, puis à 50.000.

Au 30 avril, 45.000 tonnes seulement avaient été reçues dans les ports.

M. le ministre de l'agriculture ne nous avait-il pas promis, à son retour des Etats-Unis, que le solde des 76.000 tonnes, soit 34.000 tonnes, serait expédié à raison de 12.000 tonnes en mars, 12.000 tonnes en avril et de 10.000 tonnes en mai?

Je sais très bien que M. le ministre de l'agriculture n'est pas le maître absolu de la situation et qu'il ne peut donner que ce qu'il perçoit, mais j'attire ici encore l'attention de l'Assemblée sur l'effet désastreux que ne manquent pas de produire les promesses qui ne sont point tenues.

Les quantités de semences de printemps mises à la disposition des agriculteurs par l'office national interprofessionnel des céréales sont de bien loin inférieures à celles annoncées.

Pour résumer, si les circonstances atmosphériques l'avaient toutefois permis, les 1.500.000 hectares totalement détruits, il aurait fallu quelque 3 millions à 3 millions 500.000 quintaux de semences au minimum.

Or, l'office national interprofessionnel des céréales n'a pu fournir aux agriculteurs que 550.000 quintaux à peine de semences de printemps: 85.000 quintaux de Florence Aurore de provenance nord-africaine, 450.000 quintaux de Manitoba nord-américain, et quelque 7.000 quintaux de semences de provenance scandinave. C'est bien peu, surtout si l'on tient compte du fait qu'en raison du mauvais temps on n'a pu, dans de trop nombreuses régions, semer de blés alternatifs.

J'ai demandé fin mars dernier à M. le ministre de l'agriculture — et n'ai pas encore obtenu de réponse — de bien vouloir me faire connaître dans quelles conditions il comptait, cette année, assurer l'approvisionnement des agriculteurs en ficelle-heuse. Vous n'ignorez pas, en effet,

que malgré les promesses faites, les producteurs ont rencontré, l'an dernier, les difficultés les plus grandes pour se procurer la ficelle-lieuse.

Maints agriculteurs dûment instruits par les expériences passées hésitent à se livrer à une culture de moins en moins rentable et pour laquelle ils n'éprouvent que des déboires.

Nombreuses seront, cette année, dans ma région, les machines à battre qui ne pourront pas fonctionner, faute de matériel de traction. Les locomobiles au charbon datent, la plupart du temps, de 25 à 30 ans et sont dans un état de fatigue extrême.

Les coopératives de battage, très nombreuses dans ce secteur, ont demandé avec insistance que des tracteurs leur soient alloués. Elles attendent toujours ces tracteurs et ne savent comment elles pourront effectuer les battages de la prochaine récolte.

Ce sont là peut-être des problèmes complexes dont la solution dépend de plusieurs ministères, mais, il faut bien le reconnaître, les cultivateurs ne peuvent que s'adresser au ministre dont ils dépendent et qu'ils considèrent comme responsable de la situation, à savoir: le ministre de l'agriculture.

Au cours de précédentes interventions, notamment de la discussion du budget extraordinaire de l'agriculture, j'ai signalé à votre attention, au nom de la commission de l'agriculture du Conseil de la République, la part réellement par trop insuffisante qui était consentie à notre agriculture.

Nous avons examiné l'insuffisance des fournitures d'engrais, je tiens à redire combien insuffisante demeure la fourniture de tracteurs et, plus généralement, de matériel d'équipement agricole.

Mon collègue de l'Assemblée nationale a signalé que, pour l'année 1947, l'agriculture bénéficiait d'une attribution théorique de 500.000 tonnes de métaux ferreux, sur un ensemble de ressources de 6.500.000 tonnes, soit un peu moins de 8 p. 100. Des réductions seraient même opérées sur certains postes.

Au cours de cette année, les agriculteurs ne pourront compter que sur la fourniture de 15.000 à 20.000 tracteurs, alors que le plan Monnet en prévoyait 40.000. Il faut à tout prix développer et standardiser l'industrie française du machinisme agricole.

Les attributions de fil de cuivre pour l'électrification rurale ne permettent pas au service technique compétent d'envisager en moyenne l'équipement de plus de 30 kilomètres de lignes par département. Les attributions de matériaux pour canalisation d'eau potable dans les campagnes ne permettront pas, cette année, de réaliser une moyenne de plus de 1 kilomètre de travaux par département.

Au cours de la séance du 27 mars dernier, je posai la question de savoir s'il était sage de ne consacrer à l'agriculture que 2,3 p. 100 du budget extraordinaire pour l'exercice 1947, alors que les produits agricoles représentaient près de la moitié du revenu de notre production nationale.

Je n'ai tenu à vous donner ces quelques exemples que pour souligner d'une manière plus concrète combien nous sommes loin, dans le domaine de l'agriculture et plus spécialement de la production

agricole, de réaliser les programmes établis par le commissaire général au plan.

Si les cultivateurs ne disposent pas des engrais et du matériel qui leur sont indispensables, comment voulez-vous qu'avec la pénurie actuelle de main-d'œuvre et de moyens de production ils parviennent à produire suffisamment et à satisfaire les besoins de la consommation ?

Un orateur signalait à l'Assemblée nationale que l'importation de 1 million de quintaux de blé coûtait à la France l'équivalent de 8.000 tracteurs.

On a parlé du « goulot d'étranglement » du plan Monnet. J'estime qu'à l'heure actuelle, le déficit de notre production agricole en est le principal « goulot d'étranglement ».

La politique agricole suivie en matière de céréales est, nous l'avons vu, condamnable. Elle a, certes, pesé lourdement sur la production et la commercialisation de cette campagne. Mais, n'y a-t-il pas eu également des erreurs et des fautes de tactique en matière d'importation de céréales panifiables et de céréales secondaires ?

A-t-on, dans ce domaine, fait tout ce qu'il fallait ?

Je me garderai bien, par précipitation ou prévention, de passionner le débat et ne voudrai en rien manquer à toute l'objectivité que requiert l'examen de cette question.

Toute personne avertie savait pertinemment, avant même la récolte, que notre pays, tant la métropole que l'Afrique du Nord, souffrirait d'un grave déficit de céréales panifiables et d'aliments du bétail.

Dès le mois de juin 1946, à la conférence de Washington où il présidait la délégation française, mon ami Longchambon, alors ministre du ravitaillement, responsable devant le Gouvernement de notre approvisionnement en pain, avait déjà évalué et chiffré de 10 à 12 millions de quintaux de céréales panifiables le déficit métropolitain et nord-africain de la campagne 1946-1947.

Il avait signalé également nos besoins considérables en céréales secondaires d'importation.

Je crains, une fois résolues les énormes difficultés qu'il avait fallu vaincre pour assurer la soudure 1946, que les services et administrations responsables se soient encore une fois un peu endormis.

La récolte paraissait abondante; de funestes campagnes de presse, provoquées par certains intérêts professionnels à peine camouflés, trompaient l'opinion en répandant des chiffres de récolte très supérieurs à la réalité.

Nous ne saurions assez condamner de telles campagnes mensongères qui, tant dans l'esprit des Français que vis-à-vis des gouvernements étrangers, nous ont suscité par la suite les plus graves difficultés.

Certes, les chiffres de récolte et de commercialisation officiellement retenus par le ministre de l'agriculture avaient été calculés de manière prudente.

A la lumière de l'expérience on ne saurait accuser les services compétents d'avoir été trop prudents.

Aux yeux des gouvernements étrangers et notamment de l'International Emergency Food Council, les campagnes de

presse françaises rendirent très difficile la tâche de nos missions d'achats.

A-t-on cependant pris, à l'époque, toutes mesures pour bien informer les gouvernements alliés et l'organisation internationale ?

Notre mission d'achats à Washington, notamment, a-t-elle reçu en temps voulu, et de manière suffisamment précise, tous les renseignements utiles pour lui permettre d'introduire, en les justifiant pleinement, nos demandes d'importation ?

Les ministères de l'économie nationale et des finances eurent-ils une connaissance suffisamment exacte de nos besoins réels ? Les devises étaient rares et certes on avait, à juste titre, le souci de les ménager, mais n'a-t-on pas cependant perdu de vue l'importance des crédits qu'il fallait, coûte que coûte, réserver à l'achat de céréales ?

Attendre était à coup sûr nous obliger par la suite à payer plus cher.

A son retour de Washington, M. le ministre de l'agriculture a annoncé avec beaucoup d'optimisme que les 5.530.000 quintaux de céréales qui lui avaient été promis permettraient d'assurer la soudure.

Le ministre de l'agriculture avait-il en mains un contrat ferme et dûment signé ?

Au reste, les 5.530.000 quintaux, soit-disant rapportés, ne correspondaient qu'à la moitié de la demande exprimée. Dans ces 5.530.000 quintaux de toutes céréales, je le souligne, était incluse une précédente attribution de 1.940.000 quintaux antérieurement allouée par l'I. E. F. C. à l'Afrique du Nord.

Les déclarations officielles se gardèrent bien de le préciser.

Sur les 5.530.000 quintaux promis, les quantités effectivement portées au programme de l'I. E. F. C., de février à juin inclusivement, ressortent seulement à 4.230.000 quintaux.

Le déficit était donc, là encore, de 1.300.000 quintaux.

Il ne s'agit pas, croyez-le bien, sans commettre une flagrante injustice, de rejeter sur l'organisation internationale et, plus particulièrement, sur les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada, la responsabilité de la crise que nous déplorons en France.

M. le ministre de l'agriculture a rendu à nos amis américains le juste hommage qui leur était dû. Il a rappelé le magnifique effort que l'Amérique du Nord a réalisé depuis la libération et réalise encore tous les jours pour venir en aide aux populations affamées d'Europe et d'Asie. (*Applaudissements.*)

La France (métropole et Afrique du Nord réunies) a reçu des Etats-Unis et du Canada près de 8 millions de quintaux de céréales panifiables au cours de la campagne 1944-1945.

Pour la campagne 1945-1946, c'est le chiffre considérable de 33 millions de quintaux de céréales panifiables qui nous est parvenu d'Amérique du Nord.

Au 26 avril 1947, 1.278.000 quintaux avaient été reçus en provenance des deux mêmes pays.

Le Conseil de la République s'associera, j'en suis sûr, au sentiment de reconnaissance que l'Assemblée nationale a déjà exprimé à nos grands alliés d'outre-Atlantique. (*Vifs applaudissements.*)

J'en viens enfin, en m'excusant d'abuser de votre patience, aux mesures urgentes qu'il convient de prendre pour remettre en honneur dans notre pays la culture du blé et pour éviter qu'à l'avenir nous ne retombions dans une crise aussi aiguë et aussi inopinée que celle que nous traversons.

Il faut, au premier chef, revaloriser la culture du blé. C'est là le remède essentiel en dehors de l'application duquel toutes autres mesures seront illusoire et inopérantes.

Il convient que le cultivateur ait intérêt à cultiver le blé. Aucun règlement, aucune loi ne pourra jamais l'empêcher d'abandonner une culture difficile et qui ne rapporte pas.

Il faut que cesse enfin la prévention de certains milieux et de certaines administrations vis-à-vis de notre agriculture française.

La structure économique de notre pays est équilibrée. Notre industrie n'aurait rien à gagner à la ruine de notre agriculture et notre agriculture aurait tout à perdre de l'appauvrissement de notre industrie.

Dans l'un et l'autre secteurs, le problème primordial est et reste le développement maximum de la production.

La dévalorisation des prix du blé a entraîné inéluctablement la régression de cette culture.

Il est essentiel qu'un redressement immédiat soit opéré et que le prix du blé soit rémunérateur.

L'ordre du jour adopté par l'Assemblée nationale à la fin des récents débats sur le blé réclame une harmonisation des prix agricoles. Il est essentiel que ce vœu, comme beaucoup d'autres, ne reste pas lettre morte.

Un décret interministériel du 22 mars 1947 détermine les conditions de fixation de prix du blé pour les campagnes 1947-1948 à 1949-1950 incluses.

Les dispositions retenues m'ont semblé bien obscures et peu propres à redonner confiance à nos cultivateurs.

Je demande instamment que l'on revienne franchement aux principes de la loi républicaine de 1936. Cette formule donnerait un apaisement normal dans les milieux paysans et serait certainement le plus sûr garant de la réussite de la commercialisation de la campagne 1947-1948.

Il est absolument indispensable qu'en matière de prix du blé, toutes assurances soient immédiatement données aux producteurs.

On bat à l'heure actuelle en Afrique du Nord et l'on ne saurait prétendre amener les producteurs de ces territoires à nous envoyer leurs céréales avant que ne soient fixés sinon les prix définitifs, du moins les acomptes qui doivent leur être immédiatement versés.

Les prix qui seront fixés doivent être, comme je l'ai dit tout à l'heure, des prix nets, déduction faite de toutes taxes.

Il convient également que cesse, une bonne fois pour toutes, le système des primes de prompt livraisons.

L'attribution de ces primes est une source d'injustices et de réclamations de la part des producteurs.

Ces primes n'ont du reste été dans le passé que des formes déguisées d'augmen-

tation des prix. Elles ont été reconduites, presque chaque année, après d'interminables discussions entre les diverses administrations et organismes professionnels, discussions et retards qui n'ont pas manqué d'entraîner un vif mécontentement des producteurs et de profondes perturbations dans la collecte, mais, par contre, les primes de conservation doivent être maintenues.

Je soutiens que le prix du blé doit tenir compte des prix de revient.

Il y a là un problème délicat et complexe à résoudre, mais il est essentiel qu'il le soit pour que, par voie de conséquence, soit maintenue la culture du blé dans toutes les régions de faible rendement.

Il est absolument inadmissible, d'autre part, que le prix du blé soit constamment modifié en cours de campagne. Il y a là une preuve irréfutable de désordre économique et une source d'injustices absolument intolérables entre les producteurs.

Le pain doit être fixé à son prix de revient réel, c'est-à-dire qu'il doit correspondre au prix normal et rémunérateur des céréales.

Je prétends que la politique démagogique du pain bon marché est à l'origine de la crise que traverse la culture du blé en France. Par contre, je considère que des facilités devront être accordées sur le prix du pain aux familles nombreuses.

Il est absolument anormal et finalement nuisible que soit ainsi systématiquement déprécié notre aliment de base.

Comme l'indiquait un orateur au cours de la séance du 16 mai dernier à l'Assemblée nationale: « Le Gouvernement a vendu du pain bon marché, mais il ne s'est pas soucié de savoir s'il y en aurait toujours ». L'interpellateur aurait pu ajouter que ce pain bon marché coûtait en fait très cher au Trésor et, par voie de conséquence, aux contribuables.

Il faut en finir avec la politique trop souvent aveugle et socialement injuste des subventions économiques.

L'annonce faite par le Gouvernement qu'il est fermement décidé à une saine politique en matière de fixation des prix du blé est, à mon avis, le plus sûr moyen de réussir dans l'effort de collecte que le comité national du pain vient d'entreprendre.

Nos paysans français n'ont de leçon de patriotisme à recevoir de personne. Ils ont fait leur devoir et tout leur devoir sur les champs de bataille; ils l'ont fait malgré d'énormes difficultés au cours des sombres années de l'occupation. Ils ont poursuivi leur inlassable labeur depuis le jour où la libération de la patrie a fait naître un immense espoir au cœur des Français. Ils sont bien décidés à ne pas marchander le concours que le Président de la République et le chef du Gouvernement viennent de leur demander avec tant d'autorité et de dignité.

Mais il est essentiel que les pouvoirs publics comprennent enfin les légitimes intérêts de nos agriculteurs. Ceux-ci supportent, avec de plus en plus d'impatience, les mesures arbitraires et de contrainte d'une bureaucratie qui n'a malheureusement aucun contact avec les réalités de la terre. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche et à droite.)

M. le ministre de l'Agriculture a fait à la Chambre, à nouveau, une profession de foi en faveur du dirigisme. Mais par

contre M. le président du conseil s'est déclaré partisan du socialisme non dirigiste et, depuis, nous avons bon espoir, puisque M. le président du conseil a effectivement pris en main la politique économique du pays.

En terminant et en m'excusant de ce trop long exposé, je voudrais, mes chers collègues, signaler à votre attention l'aide substantielle que nous pouvons attendre du Maroc, d'ici la soudure.

Si la récolte s'annonce médiocre et même franchement mauvaise en Algérie et en Tunisie, elle est, par contre, excellente au Maroc.

D'après les renseignements recueillis, le Maroc récolterait, cette année, 32 millions de quintaux de céréales, dont environ 10 millions de quintaux de blé, 17 millions de quintaux d'orge et 5 millions de quintaux d'avoine.

M. le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'il convenait d'attendre de ce territoire, avant le 15 juillet, 130.000 tonnes de blé et d'orge.

Il semble que M. Tanguy Prigent ne puisse à ce propos être taxé d'un optimisme exagéré.

Je crois, au contraire, qu'avec l'autorité dont dispose et fait preuve le Gouvernement, ce chiffre pourrait être largement et même très largement dépassé. Mais faudrait-il avoir les moyens de transport nécessaires.

Les Marocains seraient, paraît-il, disposés à nous expédier d'importants tonnages d'orge, peut-être 2 millions à 3 millions de quintaux.

Ces orges pourraient être livrées sur le marché français à des prix très raisonnables allant de 850 à 900 francs le quintal.

Vous n'ignorez sans doute pas que le marché des céréales secondaires est libre au Maroc et qu'il conviendrait d'éviter qu'une marchandise qui nous est, à l'heure actuelle, si précieuse, soit dirigée sur d'autres pays et en particulier sur l'Espagne franquiste. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.)

Je demande donc à M. le ministre de l'Agriculture de se pencher, d'une manière toute particulière, sur ce problème et de prendre immédiatement les dispositions qui s'imposent pour que l'opération réussisse.

Si des erreurs ont été commises, le pays se trouve aujourd'hui devant une situation de fait.

D'abord nous avons à assurer la soudure et, comme je le disais dans ma proposition de résolution, le pain quotidien aux Français jusqu'à la prochaine récolte.

Nous devons ensuite demander au Gouvernement de ne pas renouveler les erreurs commises les années précédentes et de prévoir un plan concret pour la prochaine récolte qui, vous le savez, sera très déficitaire.

Mais je pense aussi que le Conseil de la République et tous les bons Français doivent s'unir pour demander aux paysans français de livrer jusqu'au dernier grain de blé, afin que soit assurée la soudure en 1947 et que soient maintenus en France l'ordre public et, par là même, le régime républicain. (Vifs applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Goudé du Foresto. Mes chers collègues, en lisant les débats de mardi et de vendredi à l'Assemblée nationale, nous pensions tristement, car le sujet ne prête guère à la gaieté, au proverbe: « Les chevaux se battent quand le foin manque au râtelier. »

Nous avons vu successivement mettre en cause le Gouvernement, le ministre de l'Agriculture, le dirigisme, le libéralisme, l'Office national interprofessionnel des céréales, les Américains, les Russes, les collecteurs de blé, les agriculteurs eux-mêmes, les minotiers, les éleveurs et leurs fournisseurs, tous les partis politiques successivement, et j'en passe.

Le mouvement républicain populaire n'a pas l'intention, devant un problème aussi vaste et aussi grave, d'évoquer les erreurs du passé autrement que pour en tirer des enseignements d'avenir. Il préférera, à une critique systématique et parfois mal informée, la recherche de plans concrets pour notre ravitaillement et notre production agricole.

Il aura à se pencher sur les problèmes suivants: « La récolte a-t-elle été bien évaluée? », ce qui pourra nous éclairer sur nos disponibilités. « Pourquoi le blé a-t-il disparu? », ce qui nous évitera des erreurs futures. « Pourquoi en est-il resté chez les paysans? », ce qui facilitera notre collecte.

Les causes de la situation actuelle ont été longuement évoquées à l'Assemblée nationale et il serait périlleux de reprendre ici un débat aussi long. Je n'y reviendrai donc que dans la mesure où ces causes me permettront de proposer les remèdes. Mais je voudrais auparavant démontrer devant vous le mécanisme d'évaluation des récoltes pour y chercher peut-être une source d'erreurs.

Les évaluations de l'Office national interprofessionnel des céréales se pratiquent en trois stades:

1° Les déclarations d'emblavements effectuées par les cultivateurs.

2° Les évaluations effectuées par chacun des comités de céréales départementaux avant la récolte et corrigées après, sans autre base précise que l'appréciation des professionnels.

3° L'évaluation de l'Office national interprofessionnel des céréales qui, en général, prend les évaluations des comités départementaux et les corrige d'un coefficient variable selon que le département considéré a la réputation d'être bon livreur ou est, au contraire, suspect de sous-estimation.

Il faut avouer que, dans le passé et au cours des années qui viennent de s'écouler, cette méthode empirique a donné des résultats à peu près cohérents.

Je ne suis pas certain qu'il en soit de même cette année, et si l'O. N. I. C. a été extrêmement prudent en ce qui concerne l'évaluation de la récolte 1946-1947, s'il n'a pas majoré les déclarations des comités départementaux dans la mesure habituelle, je suis persuadé que, dans beaucoup de cas — et j'ai pu le contrôler moi-même — des déclarations d'emblavements supérieures à la réalité ont été souscrites par des cultivateurs désireux d'avoir des attributions plus grandes en ficelles-lieuses ou en vin. Je dois ajouter que ces cultivateurs avaient quelque excuse, car ils étaient persuadés que, grâce à la publicité faite sur l'abondance de la récolte, leurs impositions seraient minimales par rapport à leurs disponibilités.

Nous craignons donc que les évaluations de l'O. N. I. C., cette année, n'aient conservé qu'une marge de sécurité insuffisante ou nulle et que cette marge ne permette pas de compenser le coulage que la politique du prix du blé et du pain n'a cessé de favoriser depuis plusieurs campagnes et qui n'a fait que s'intensifier depuis surtout cette année.

Faussez cartes, pain sans tickets, alimentation animale, tout semble avoir été dit.

Cependant, je crois que le problème de l'alimentation animale, mal posé et mal résolu, n'a cessé, lui aussi, d'aggraver notre situation.

S'il est exact — je me plais à le reconnaître — que, dès juillet 1946, les services du ministère de l'Agriculture prévoyaient la nécessité d'importer dix millions de quintaux de blé — arrondissant le chiffre de 8.410.000 quintaux énoncé à la tribune de l'Assemblée nationale par M. le ministre de l'Agriculture — il commençait à régner au ministère, quelques jours après, une dangereuse euphorie quant à la récolte des céréales secondaires et même du blé.

Alors que des professionnels réclamaient, dès le début de juillet 1946, l'importation d'une première tranche de 5 millions de quintaux d'orge qui, jetés sur le marché au prix de la taxe — car, n'en déplaise à M. le ministre de l'Économie nationale, il existe une taxe qui s'applique même aux céréales secondaires, — auraient évité la hausse des cours, il leur fut répondu textuellement « que nous avons atteint les temps où il ne s'agissait plus d'empêcher les prix de monter, mais bien d'éviter qu'ils ne baissent ».

M. le ministre de l'Agriculture a dit, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il était impossible d'acquiescer des céréales secondaires en Amérique après la constitution de l'International Emergency Food Council. Mais si celui-ci a remplacé, en juin 1946, le Compair Food Board, la période de flottement qui a suivi le passage d'un organisme à l'autre permettait, à la condition d'aller vite, de réaliser et même de transporter des quantités importantes de céréales secondaires. Nous n'avons pas été assez vite, et j'ai le sentiment que seuls les premiers ont été servis.

Qu'il me soit également permis de regretter que les lenteurs que nous rencontrons dans certains organismes administratifs retardent également la sortie des arrêtés réglementant l'alimentation animale et le dépôt du projet de loi qui doit suivre. Cette loi et ces arrêtés permettraient seuls de donner aux cultivateurs la garantie qu'ils exigent quant à la qualité de leurs produits.

Notre situation actuelle provient de ce qu'il n'existe pas de problème du blé pris isolément. Il existe un problème de la production agricole qu'il faudra bien traiter dans son ensemble et qui, selon qu'il sera bien ou mal résolu, conduira à la disette ou à l'abondance.

Qu'importe au paysan que le blé soit cher en valeur absolue s'il paye plus cher encore les aliments destinés à son cheptel. Celui qui taxe la viande ou donne des primes à la culture du tabac ou des oléagineux songe-t-il qu'il influe directement sur la production du blé?

Certes, il existe bien maintenant un comité de coordination. Nous voudrions bien savoir où en est son fonctionnement et quel est le résultat de ses travaux.

S'est-il penché sur le problème du cheptel?

Le cheptel, en France, étant voisin de ce qu'il était avant la guerre en nombre sinon en poids, comment se fait-il que nous manquions de viande? N'est-ce pas parce que la consommation de viande a augmenté dans des proportions considérables à la campagne?

M. Laffargue. Pas à la ville.

M. Goudé du Foresto. Ne faut-il pas en chercher les raisons précisément dans le fait que le cultivateur n'ayant pas à sa disposition les marchandises qui lui sont indispensables, les machines agricoles et les différents produits agricoles, et ne tenant pas à conserver, quoi qu'on dise, des lessiveuses de billets de banque, préfère utiliser le cheptel dont il dispose pour mieux se nourrir et améliorer ainsi ses conditions de vie, à une époque où d'autres denrées de remplacement lui manquent? C'est un problème très angoissant, car il faudrait savoir si notre cheptel d'après guerre suffira aux besoins, ainsi révélés, de notre population.

Les importations de nourriture animale qui, avant la guerre, étaient de 15 à 20 millions de quintaux ayant été arrêtées, le cheptel doit-il disparaître, ou, au contraire, se voir alimenté selon des méthodes qui, pour l'instant, ne nous ont pas été révélées par les mesures qui ont été prises.

Nous avons entendu même dire par des organismes officiels qu'il fallait que le cheptel diminue. Je vous demande quel est le gouvernement, quel est le parlement qui voudrait réduire le cheptel par voie d'autorité. Croyez-vous qu'au moment où, comme le disait tout à l'heure un de nos collègues, les villes manquent de viande, un gouvernement ou un parlement quelconque puisse vouloir diminuer le peu de cheptel qui nous reste? Il faudra donc le nourrir et si vous ne pouvez pas l'alimenter, n'est-il pas à craindre que des céréales panifiables et même du pain ne soient donnés au bétail? Ne croyez-vous pas que le paysan y a été encouragé?

Rien ne servira de fixer un prix élevé pour le blé pris isolément.

Il nous faut à la fois harmoniser les prix et éviter que la pénurie totale d'alimentation animale n'amène une hausse des produits telle, que les prix des animaux ne soient jugés de nouveau sans intérêt.

A cet égard, il faut bien dire, quant au prix du blé, que la loi du 15 août 1936 présentait l'avantage d'éviter le recours à l'arbitrage, voire à l'arbitraire.

Il faudra également nous pencher sur le problème des prix de revient régionaux qui a été évoqué dans diverses réunions et, à ce propos, nous devons signaler qu'un certain nombre de projets, dont l'un déposé par notre collègue M. Simard et qui tend à l'établissement de fermes-témoins, devront être, un de ces jours, examinés par nous.

Ces données étant acquises — nous aurons à en tirer toutes les conséquences dans un instant — les mesures sont différentes selon qu'il s'agit de la soudure actuelle, de la campagne 1947-1948 ou des années suivantes.

Pour la campagne actuelle, nous ne pouvons plus agir que sur la collecte, l'importation, la consommation et la répartition.

Pourquoi le blé est-il demeuré chez les agriculteurs?

Plusieurs réponses peuvent être faites et il est nécessaire de les examiner pour orienter la collecte dans une voie ou une autre.

Certains cultivateurs ont, dit-on, gardé du blé pour s'assurer un prix meilleur, étant donné la proximité de la hausse.

Je crois, pour ma part, que cette hypothèse ne joue que dans un nombre extrêmement réduit de cas: Il est incontestable que le blé est payé à un prix inférieur à sa valeur; et les cultivateurs en sont ulcérés.

Mais ce n'est pas, dans la majorité des cas, pour cette cause qu'ils gardent les blés. Cela ne pourrait jouer que pour des quantités importantes et malheureusement, dans les régions de petites cultures, les quantités qui restent chez chaque cultivateur sont probablement assez faibles.

Le cultivateur garde du blé pour son ravitaillement jusqu'à la soudure et également parce qu'il a entendu dire que l'année prochaine allait être une année très difficile et qu'il tend à se prémunir contre les dangers de cette situation.

Dans ces conditions, comment allons-nous entreprendre la collecte? La collecte nécessite un climat favorable, mais nous devons à la vérité de dire que le système de la douche écossaise, qui consiste à annoncer successivement la disette ou la certitude d'une soudure aisée, ne contribue pas à créer ce climat.

Hier lundi, *La Nouvelle République*, paraissant à Niort, publiait un communiqué du ministère de l'agriculture annonçant que la ration de pain ne serait pas réduite pour l'instant. Or, l'avant-veille même, à Niort, le préfet des Deux-Sèvres convoquait tous les parlementaires et un certain nombre de personnalités pour proposer une réduction de la ration, qui d'ailleurs s'impose.

M. Mitterrand annonçait de son côté, il y a quelques jours, que la soudure est assurée, mais au même moment des boulangeries fermaient un peu partout.

M. le rapporteur. Le préfet des Deux-Sèvres était tout récemment arrivé à ce poste?

M. Coudé du Foresto. Non, mon cher collègue, il est actuellement en instance de départ.

M. le rapporteur. Sans doute a-t-il obtenu de l'avancement parce qu'il a bien réussi la collecte!

M. Coudé du Foresto. Je suis loin d'attaquer le préfet des Deux-Sèvres qui a fait ce qu'il a pu.

Croit-on que c'est ainsi que l'on évitera de créer la panique?

Notre pays a encore du bon sens; il ne s'affole que lorsqu'il a le sentiment d'être trompé, et les campagnes de presse contradictoires de ces temps-ci causaient un malaise trop compréhensible.

Disons la vérité, sans la dramatiser, mais accordons nos violons. Notre régime parlementaire y gagnera en prestige et, ce qui est plus important, en efficacité. (*Applaudissements.*)

Croit-on également qu'un système de sanctions ou de perquisitions appliqué sans discernement amène un climat favorable?

Certes, les cultivateurs ne sont pas hostiles aux mesures coercitives prises à l'encontre des mauvais livreurs ou des fraudeurs, mais ils n'aiment pas les brigades pour des délits véniels ou inexistantes, comme nous en connaissons trop de cas, et ils deviennent alors frondeurs.

Permettez-moi de vous citer une anecdote récente. Une jeune institutrice citait le cas suivant: une petite fille arrive à l'école, avec ses souliers pleins de blé. L'institutrice lui demande:

« Ma petite fille, tu es donc montée sur un tas de blé? »

— Non, répond l'enfant, mais comme il y avait des perquisitions un peu partout, mon papa et ma maman ont mis du blé dans des barriques. »

Nous ne voulons pas voir mettre le blé dans les barriques. Ce que nous voulons, nous, c'est le faire sortir, et je prétends qu'il y a peut-être d'autres moyens d'y parvenir.

La collecte eut certainement gagné d'autre part à débiter plus tôt et elle aurait produit des effets plus certains si les arrêtés prescrivant les livraisons à 80 p. 100 étaient sortis également plus tôt. Dans notre région, ces textes sont sortis extrêmement tard, il y a à peine quelques semaines.

Nous pensons que ce sont les boulangers ruraux qui ont le plus de chances de réussir la collecte dans les pays de petite culture, parce qu'ils sont en contact direct avec les agriculteurs qu'ils connaissent bien, et qu'ils savent où est le blé.

Nous savons qu'il y aura du coulage, mais n'y en a-t-il pas eu davantage jusqu'à présent? Et ce coulage pourrait être évité en grande partie si nous faisons exécuter la collecte comme nous l'avons suggéré, et comme je crois que cela va être entrepris dans notre département, par une commission comprenant le maire, le boulanger, le minotier et un représentant du comité des céréales, qui ira faire une véritable quête.

Car nous en sommes là, il ne faut pas craindre de le dire, et c'est la seule méthode qui donnerait quelques résultats.

Il est évident qu'il faut un point d'étranglement. Ce point d'étranglement peut être placé à la mairie, à la minoterie, si elle est contrôlée, et même chez le boulanger, s'il est contrôlé, parce qu'il faut à ce point d'étranglement faire les prélèvements nécessaires pour l'alimentation des villes.

C'est une nécessité absolue que les paysans comprennent très bien, quand on la leur explique; mais il faut se donner la peine de le faire, en leur indiquant les pourcentages que l'on prélève au passage.

La question des importations est très complexe et nous ne reviendrons pas sur les chiffres qui ont été fournis à la tribune de l'Assemblée nationale et ici même tout à l'heure.

Nous aimerions cependant savoir s'il est exact que 25 millions de quintaux de blé, répartis sur cinq ans, nous aient été offerts à Londres et s'il est exact que nous ayons refusé cette offre pour ne pas nous engager à si long terme.

Nous aimerions savoir aussi s'il est exact que 450.000 tonnes de maïs argentin à 303,5 pesos FOB Buenos-Ayres aient été refusées pour trois raisons: le prix d'abord, le déficit de notre balance com-

merciale avec l'Argentine, et enfin la quasi certitude que ce maïs ne nous parviendrait qu'après la soudure.

Cette dernière raison nous paraît à écarter, *a priori*, car nous aurons hélas autant besoin de maïs l'an prochain que maintenant.

Nous suggérons aussi de demander au Maroc de nous expédier en l'état les constituants des provendes qui nous parviennent de ce pays et qui contiennent parfois 80 p. 100 de céréales panifiables. Les quelques milliers de tonnes déjà reçus ou à recevoir nous seraient plus précieux encore sous cette forme.

Enfin ne pourrait-on importer sans tarder les 350.000 quintaux de manioc du Brésil — où la balance commerciale nous est favorable — qui pourraient, une fois affectés à l'alimentation animale, et même peut-être dans une certaine proportion à l'alimentation humaine, aider à faire livrer de l'orge et du blé.

Il est bien évident qu'il ne s'agit là que de palliatifs destinés à compléter le tonnage attendu d'Amérique et sur lequel je ne m'étendrai pas. Mais c'est avec ces palliatifs que nous arriverons à compléter les quantités nécessaires à notre soudure.

Quant au déficit de notre balance avec l'Argentine, peut-être pourrions-nous éviter de l'aggraver en achetant des aliments dits composés complets dont je livre la composition savoureuse aux spécialistes, en m'excusant auprès des profanes de l'aridité des termes mis en cause: 20 p. 100 d'issues de blé, 40 p. 100 d'issues de maïs, 10 p. 100 d'issues de riz, 10 p. 100 de germe de blé, 10 p. 100 de luzerne, 5 p. 100 de farine de viande et 5 p. 100 de condiments. Tout cela s'appelle « aliment composé complet ».

Ces provendes sans valeur alimentaire sérieuse, et qu'aucun fabricant français n'aurait voulu mettre sur le marché, incitent encore les cultivateurs à user de produits nobles pour l'alimentation animale.

Pour la consommation, il faudrait fixer notre doctrine et éviter de fonctionner par tout ou rien. Nous sommes partisans de réduire légèrement la ration dès maintenant si c'est nécessaire, plutôt que d'assister à des ruptures de stock prolongées.

Il faut lutter contre les fausses cartes et le pain sans ticket. Peut-être l'inscription obligatoire est-elle un moyen suffisant pour arriver à ce résultat.

Mais j'attire l'attention de nos collègues sur les dangers que présente ce système quand il n'existe aucun stock de sécurité permettant d'assurer les livraisons nécessaires aux boulangeries qui ont recueilli des inscriptions.

Quant aux difficultés qui résulteraient du système de l'inscription pour les voyageurs, je crois qu'elles sont faciles à résoudre.

Dans tous les cas, cette inscription ne pourrait être pratiquée que dans les départements où peut exister un volant minimum de quelques jours, tout au moins dans les villes.

La répartition ne peut se faire de telle manière que l'on réponde au vœu de la majorité de la population, qui souhaite trouver un pain homogène.

Etant donné les ruptures de stock qui se produisent un peu partout, il est bien évident que les meuniers préparent au fur et à mesure les succédanés qui sont à leur

disposition, lesquels peuvent varier d'un moulin à l'autre, de sorte que, dans la même petite ville, on peut trouver du pain de qualités très différentes.

En revanche, nous croyons qu'il serait nécessaire d'élever le taux d'extraction au poids spécifique plus 12 pour le blé, à 70 p. 100 pour l'orge et à 95 p. 100 pour le maïs. Il faudrait également imposer d'ores et déjà l'incorporation de farine de pommes de terre là où il en existe et procéder à des essais rationnels d'utilisation du manioc.

Voilà ce que nous pouvons faire pour assurer la soudure.

Pour l'année 1947-1948, année cruciale, les problèmes sont très différents.

Si nous supposons résolu le problème de l'harmonie des prix, dont nous avons parlé au début de notre exposé, il faudra agir sur la collecte en prévoyant d'ores et déjà des livraisons dès battage ou des engagements écrits pour les quantités non stockables de la récolte future, et malheureusement aussi bien sans doute pour les céréales secondaires que pour le blé.

C'est là où je voulais en venir. Nous avons sur ce point la fâcheuse expérience de l'office des céréales, qui n'a réussi au cours de l'année 1945-1946 qu'à collecter environ 7 ou 8 p. 100 de notre récolte de céréales secondaires. Je pense que cette année, la proportion sera moindre encore.

Je dois ajouter également que l'office des céréales, qui nous coûte fort cher mais dont je ne sous-estime pas l'intérêt en ce qui concerne le blé, a émis au début de cette année au profit des industries utilisatrices de véritables chèques sans provision, pour un certain nombre de centaines et même de milliers de quintaux de céréales secondaires, qu'il engageait les usagers à se procurer chez les agriculteurs, lui-même n'intervenant pas.

Cette pratique devrait cesser car elle ne peut être que génératrice de marché noir.

Nous demandons également que l'incorporation des succédanés à la farine se fasse dès le début de la récolte 1947. Il ne faudra pas attendre la dernière minute, comme cette année, pour effectuer cette incorporation, ce qui nous conduirait à un désastre.

L'importation de tous les succédanés possibles doit être envisagée. Les prévisions de réception de l'Union française sont malheureusement faibles. J'ai là une lettre qui m'a été adressée par le ministère de l'Agriculture, où je constate que les importations provenant de l'Union française ont été réduites au cours des six premiers mois et ne peuvent pas être sensiblement augmentées au cours des six prochains mois: manioc de Madagascar, 3.600 tonnes, caroubes d'Algérie et du Maroc, 1.000 tonnes, etc...

Le total représente cependant 33.000 tonnes pour six mois. Cela n'est pas absolument négligeable.

Avec les maniocs du Brésil et des Etats-Unis, sinon de Madagascar et de l'Afrique orientale française, les caroubes d'Algérie et du Maroc, les céréales secondaires et tourteaux de l'Union française, nous pouvons évaluer l'ensemble à un minimum de 2 millions de quintaux.

Il nous faudra importer, dans toute la mesure possible, du blé et des céréales secondaires par l'*International emergency food council* ou en provenance des pays hors pool dans la limite de nos disponibi-

lités en devises, étant entendu que tout ce qui concerne l'alimentation animale devra être vendu à un prix inférieur à celui du blé.

Enfin et surtout, et c'est par là, mes chers collègues, que je voudrais terminer cet exposé, il faudra nous résoudre à une option.

Le plan Monnet a fixé un certain nombre d'industries de base pour lesquelles il est prévu un ensemble de priorités; mais, entre ces industries de base, en fait, aucune priorité n'est prévue.

Nous sommes un pays pauvre en devises, un pays dont les exportations semblent actuellement atteindre un plafond et qui, par conséquent, doit limiter à l'extrême ses importations.

Or, que faisons-nous en ce moment? Nous importons dans une proportion considérable et nous allons importer, l'année prochaine, dans une proportion encore accrue des produits de consommation. Il est bien évident que c'est pour notre économie générale, un danger extrême.

L'importation de produits de consommation va nous empêcher d'acquiescer à l'étranger les matières premières et les machines dont nous avons un très grand besoin pour notre industrie.

Il va donc falloir effectuer une option et, sans vouloir demeurer dans l'absolu, il n'est pas exagéré de dire qu'il convient de donner à la production agricole une priorité de façon que, dans un an ou dix-huit mois au plus tard, notre production agricole faisant face à ses obligations sur le plan français, nous ne soyons plus amenés à importer de produits de consommation et que nous puissions consacrer la majeure partie de nos importations à notre industrie.

Si nous savons orienter notre production agricole en fournissant au producteur les moyens dont il a besoin et qu'il désire pour l'année prochaine, en lui fournissant des engrais et des machines agricoles, en fournissant un an plus tôt à l'Afrique du Nord qui les réclame les tracteurs dont elle a besoin — car il est nécessaire de préparer son sol plus longtemps à l'avance — si nous fournissons à l'agriculteur la ficelle lieuse qui lui manque, si nous lui donnons toutes les facilités nécessaires, il est à peu près certain que l'année 1948 nous permettra de rendre à notre paysannerie française — qui est l'âme de notre pays — la liberté de transaction à laquelle elle aspire vivement. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Lefranc.

M. Serge Lefranc. Mesdames, messieurs, avant d'aborder l'essentiel de mon exposé, je tiens amicalement à souligner que les deux collègues qui m'ont précédé à cette tribune appartiennent, l'un au mouvement républicain populaire, l'autre au rassemblement des gauches et que ces deux partis ont leurs représentants au sein du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On n'aurait pas manqué — je vous prie de le croire — de faire remarquer aux communistes, au moment où nous avons des représentants au sein du Gouvernement, de nous rappeler la solidarité ministérielle et l'on nous aurait demandé de bien vouloir faire ces mêmes propositions, non pas au Conseil de la République mais à nos représentants qui siégeaient au Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons entendu, en effet, des paroles qui, pour être justes, sont cependant extrêmement sévères. Nous avons notamment entendu ces réflexions: « Il régnait au ministère de l'Agriculture une dangereuse euphorie, des lenteurs dans les services administratifs, des complications bureaucratiques.

« La politique, en matière agricole des céréales, est condamnable.

« Toute personne avertie savait, avant la récolte, que nous connaîtrions un grave déficit de céréales panifiables. »

« Il est essentiel que ce vœu, comme beaucoup d'autres, ne reste pas lettre morte, etc... »

J'observe, une fois de plus, avec tout le respect que je dois à cette Assemblée, que nos deux collègues qui sont intervenus ici sont l'un, membre du mouvement républicain populaire, l'autre membre du rassemblement des gauches, formations politiques qui, ont chacune, leurs représentants au sein du Gouvernement.

M. Laffargue. Dans l'opposition, vous êtes demeurés un parti de Gouvernement!

M. Serge Lefranc. J'aurais été surpris de ne pas être interrompu par M. Laffargue. Il ne peut manquer à son habitude.

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui devant notre assemblée était patiemment attendu depuis le 25 février dernier.

A cette date, en effet, M. le ministre de l'Agriculture nous avait promis de revenir très rapidement devant le Conseil de la République et d'y engager une large discussion sur les problèmes agricoles en général et sur celui du blé en particulier.

On nous avait déjà donné le titre de chambre de réflexion. Eh bien! grâce à M. Tanguy Prigent, nous en possédons maintenant un second, c'est celui de « Chambre de la patience »! (*Rires à l'extrême gauche.*)

Cependant, sans passion partisane, sans esprit de démagogie, mais aussi sans faiblesse, le groupe communiste m'a chargé d'intervenir dans ce débat. Nous ferons l'exposé de la situation tragique dans laquelle est plongé notre pays. Nous en rechercherons les causes. Nous en établirons les responsabilités et nous proposerons des solutions constructives.

Le souci essentiel qui nous anime est de savoir par quel moyen nous pourrions empêcher le retour d'une politique d'imprévoyance et de quelle façon nous pourrions assurer à chaque Français sa ration quotidienne de pain.

En effet, pas un Français, pas une Française n'aurait pu croire, après la belle moisson de 1946, que la ration de pain serait diminuée le premier mai 1947.

Telle est cependant la sévère réalité.

La récolte de 1946 fut excellente. Elle fut même très bonne pour chaque hectare ensemencé, mais nous devons rappeler que l'occupation hitlérienne, la trahison des hommes de Vichy, le pillage de notre agriculture, la mauvaise politique du blé instaurée par Vichy et maintenue depuis la libération font qu'actuellement, en France, nous cultivons un million d'hectares de moins qu'en 1938.

D'après les statistiques officielles, la récolte fut évaluée à 66 millions de quintaux.

Je rappelle qu'avant guerre, une bonne moisson pouvait fournir et même dépasser

ser 90 millions de quintaux de blé pour la France.

Sur 66 millions de quintaux, il fallut déduire les semences et la freinte, soit 18 millions de quintaux; et nous sommes arrivés au chiffre de 48 millions commercialisables.

A cela, il faut ajouter 4 millions de quintaux prévus au titre des importations, soit au total, 52 millions de quintaux livrables à la consommation.

Pour nos besoins, la boulangerie avec une ration quotidienne de 300 grammes et un blutage de 85 p. 100, représente 44 millions de quintaux; l'industrie 4 millions, l'armée et les remboursements à la Belgique 3 millions, les semences et les stocks 4 millions, soit au total 55 millions de quintaux.

On s'aperçoit donc, par ce simple tableau, que notre production ajoutée aux importations promises était inférieure de trois millions de quintaux pour nos besoins.

Une question se pose: les paysans français ont-ils livré leur blé? C'est M. le ministre de l'agriculture lui-même qui répond à la question, par la bouche de ses plus hauts fonctionnaires.

Pour les trois premiers mois, août, septembre et octobre 1946, les paysans français ont livré à la collecte officielle 28 millions de quintaux de blé.

A la date du 1^{er} avril, 40 millions de quintaux avaient été livrés.

Ces simples chiffres nous commandent de protester avec indignation contre ceux qui veulent accabler les paysans français.

Mais il est survenu ce que l'on peut appeler le désastre des blés gelés.

Sur 3.850.000 hectares de blé ensemencés, plus de 1.500.000 ont été perdus par la gelée, d'où la nécessité pour les cultivateurs de prélever une certaine quantité de blé destiné à la consommation pour réensemencer leurs champs.

C'est là, je le dis sans parti pris, mais il faut le déclarer, qu'apparaissent les fautes du ministère de l'agriculture.

En effet, depuis le 1^{er} février, on avait en mains toutes les données du problème que je viens d'exposer.

Pourquoi a-t-on attendu trois mois, jusqu'au 1^{er} mai, pour prendre la décision impopulaire d'une diminution sensible de la ration de pain?

Chacun comprend, en effet, que si l'on avait pris des mesures il y a trois mois, elles auraient été moins brutales, donc plus facilement supportables pour notre population.

Pourquoi faut-il que lors des débats au conseil de la République, le 25 février dernier, M. le ministre de l'agriculture, en réponse à une intervention que j'avais faite à la tribune, répliqua que la soudure était assurée sans faire la moindre allusion à une diminution de la ration de pain?

La responsabilité des services du ministère de l'agriculture est très lourde dans la situation tragique que nous connaissons aujourd'hui.

M. Tanguy Prigent, ministre de l'agriculture. Permettez-moi de vous interrompre?

M. Serge Lefranc. Bien volontiers.

M. le ministre de l'agriculture. Je vous demande de mettre toujours en cause le

ministre qui est responsable de ses services. (*Applaudissements sur plusieurs bancs au centre.*)

M. Serge Lefranc. Je vous remercie, et j'ajoute que c'est très élégant de votre part. Je n'y manquerai pas dans la suite de mon exposé.

La responsabilité d'un ministre de l'agriculture est très lourde dans la situation tragique que nous connaissons aujourd'hui. Sans doute, nous n'avons pas l'intention de minimiser le rôle des saboteurs du ravitaillement en pain de la population française.

Nous nous souvenons, en effet, de cette campagne de mensonges menée par les hommes de la réaction aussitôt la récolte qui prétendaient que la moisson française devait nous donner 90 millions de quintaux de blé et même plus.

Sans doute, on nous dira que cette infâme campagne a eu ses échos aux Etats-Unis et que M. Tanguy Prigent, ministre de l'agriculture, ne fut pas cru des Américains lorsqu'il leur annonça que nous n'avions récolté que 66 millions de quintaux de blé.

Alors, je me permets de poser la question suivante: qu'a fait le ministre intéressé contre ces propagateurs de fausses nouvelles qui ont fait tant de mal à la France?

Ont-ils été inquiétés? Jamais que je sache.

A cette tribune, le 21 février, j'avais dénoncé quelques-uns de ces saboteurs qui, dans un appel écrit dans un journal intitulé *L'île de France agricole*, engageaient les cultivateurs à ne pas réensemencer leurs champs en blé. Ils ont eu l'audace d'écrire:

« M. le ministre de l'agriculture nous invite à semer du blé. Nous lui répondons que nous ne marchons pas. »

Or, si les services de l'agriculture n'ont pas fait d'enquête à propos de cette affaire, nous en avons fait une, et nous avons appris que les hommes qui parlaient au nom des paysans n'étaient pas des cultivateurs.

Je me tourne donc vers M. le ministre de l'agriculture pour lui poser respectueusement quelques questions:

Quelles mesures avez-vous prises contre ces saboteurs?

Avez-vous fait, monsieur le ministre, procéder à une enquête?

Avez-vous alerté le ministère de l'intérieur?

Avez-vous insisté pour qu'on en finisse avec ces saboteurs de la renaissance française?

Peut-être l'avez-vous fait! Le groupe communiste sera heureux, ainsi que la majorité républicaine du conseil de la République, d'entendre une déclaration de votre part sur ce sujet.

Quoi qu'il en soit, les dirigeants vichyssois du journal *L'île de France agricole* peuvent être fiers du résultat obtenu. Les mamans, les enfants et les vieux de France sauront demander des comptes à ces mauvais Français qui, cyniquement et au grand jour se sont faits les artisans de la famine de notre population.

Sur ce problème nous voudrions poser une autre question à M. le ministre. Peut-être sommes-nous des naïfs au groupe communiste, mais est-il normal qu'un

journal comme *L'île de France agricole*, qui insulte, méprise, bafoue le Gouvernement républicain, ait comme collaborateur assidu, signant des articles de son propre nom, le directeur départemental des services agricoles de ce département, dont les fonctions dépendent directement du ministère de l'agriculture?

Peut-être répondra-t-on que les articles écrits dans ce journal par le directeur des services agricoles relèvent de la technicité!

Il n'en est pas moins vrai qu'un fonctionnaire du Gouvernement écrit dans un journal qui insulte le même Gouvernement, et que c'est là une attitude absolument intolérable. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il existe suffisamment de journaux républicains qui se feraient un plaisir d'insérer des articles des fonctionnaires agricoles, sans que ces derniers se croient obligés de collaborer exclusivement à un journal dirigé par les vichyssois.

En conclusion de cette question, nous considérons que les plaintes de M. le ministre de l'agriculture contre les saboteurs ne peuvent pas être prises au sérieux tant que des poursuites ne seront pas engagées contre les coupables.

Examinons maintenant si vous le voulez bien, mes chers collègues, et très brièvement, la répartition des farines:

Avant guerre, il existait un groupement intitulé: « Les voyageurs représentants et placiers en farine » groupant environ 200 membres pour les trois départements de Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne.

Ces voyageurs de commerce assuraient des liaisons commerciales entre les meuniers, les boulangers et autres industries utilisatrices de farine.

Ils constituaient un obstacle sérieux à une grosse concentration industrielle et capitaliste des grands moulins, comptoirs de vente camouflés aujourd'hui sous le nom d'Union meunière, composée, il est vrai, de 118 meuniers pour les trois départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, mais dont les dirigeants des grands moulins sont à peu près les maîtres absolus. Ils ont en mains toute l'économie du blé et de la farine, grâce aux arrêtés préfectoraux pris par les préfets de Vichy, des départements de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne en date du 21 août 1940, *Bulletin officiel* du 23 août 1940.

Les groupements de répartition des farines ont pour mission d'exécuter dans le cadre départemental les décisions prises par l'O.N.I.C. à l'égard de la production, de la fabrication, de la circulation et de la vente de la farine et des produits dérivés.

Une véritable bureaucratie sous les ordres de dirigeants nommés par Vichy compose cette direction. En effet, à la fin de décembre 1946, l'effectif du personnel atteignait 3.575 titulaires, auxiliaires, contractuels, ce qui n'empêche ni les fraudes sur la qualité de la farine, ni le trafic des faux tickets de pain.

En installant ce lourd appareil bureaucratique, au nom de l'intérêt général bien entendu, les traités de Vichy ne poursuivaient pas d'autre but que de camoufler la mainmise de l'union meunière sur la production et la répartition des farines. Mais ce qui est véritablement scandaleux,

c'est que par un arrêté du ministère du ravitaillement, paru au *Journal officiel* de la République française en date du 25 juillet 1945, cette union meunière de Vichy s'est vu attribuer par le ravitaillement général la mise en place des farines.

Or, l'union meunière est un organisme financier privé, chargé d'exécuter les décisions de la meunerie patronale. Ainsi se réalise l'expansion du cartel des grands moulins.

Comme chacun connaît les attaches des dirigeants des grands moulins avec les représentants des trusts nationaux et internationaux, nous ne devons pas être étonnés du désordre qui existe dans la répartition des farines.

Nous ne devons pas être surpris de voir que des boulangers attendent quinze jours, voire trois semaines, leurs livraisons de farine.

On provoque ainsi ces longues files d'attente à la porte des boulangeries. On mécontente la population.

C'est ensuite un jeu d'enfants pour la presse des trusts d'exploiter ce mécontentement contre la République, contre la démocratie, et d'apporter, si je puis m'exprimer ainsi, de l'eau au moulin réactionnaire et aux partisans du pouvoir personnel. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Oh! je sais bien — ici j'ouvre une parenthèse — que lorsque nous évoquons les trusts ici, cela ne fait pas plaisir à tout le monde. Nous le comprenons bien et je m'en excuse. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Pour en terminer avec ce sabotage de la répartition des farines, la fédération nationale des syndicats des représentants en farines, en accord avec la G. G. T., avait proposé un plan de répartition des farines. M. le ministre l'accepta, à la suite d'une démarche faite le 23 mars 1946. M. le ministre de l'Agriculture lui-même fixa l'entrée en vigueur des accords à la date du 15 août 1946.

Si je suis mal informé, je serais très heureux, tout à l'heure, d'entendre M. le ministre faire la rectification qui s'impose à ce sujet.

Une collusion de la grosse meunerie avec certaines personnalités fit échouer l'application de ce plan. Au nom du groupe communiste, j'ai voulu éclairer le Conseil de la République sur la question, mais je déclare que notre action se poursuivra devant le pays tout entier. Il faut en finir avec le sabotage du ravitaillement en pain de la population française.

Je sais fort bien qu'on nous objectera tout à l'heure, que c'est l'un de ses représentants en farine qui parlait à la radio au sujet de la récolte de 1946 pour annoncer des millions de quintaux de blé imaginaires. A cela, je répons qu'il fallait poursuivre ces propagateurs de fausses nouvelles. Cet argument ne changera rien au problème posé.

Arrivons maintenant aux promesses américaines. Au nom du groupe communiste, je dirai même au nom de tous les républicains du Conseil de la République, permettez-moi tout d'abord d'adresser nos plus vifs remerciements pour l'aide que l'Amérique nous a apportée en matière de céréales pendant la période 1945, 1946. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. Le Conseil de la République est composé uniquement de républicains. (*Applaudissements unanimes.*)

Mme Suzanne Girault. Nous demandons à certains d'en faire la preuve.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Agriculture.

M. Tanguy Prigent, ministre de l'Agriculture. Je tiens à associer le Gouvernement à ces paroles. Au nom du Gouvernement, je constate avec une immense satisfaction que l'on ne parle plus sur le ton ironique de l'aide américaine (*Applaudissements*) et que l'on considère les négociations avec l'Amérique et avec tous nos alliés comme sérieuses. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Laffargue. Alors, on pourra protester contre toutes les fausses nouvelles!

M. Serge Lefranc. Il ressort, en effet, des statistiques officielles, que pendant la période précitée, 1945-1946, les U. S. A. ont livré à la France 31.146.169 quintaux de céréales. Cette aide appréciable pendant l'année 1945 de la part de nos alliés américains nous oblige à nous étonner que leurs promesses de 1947 n'aient pas été tenues.

En effet, M. le ministre de l'Agriculture a obtenu la promesse de recevoir 5.530.000 quintaux de blé et de maïs livrables en cinq mois. Au 1^{er} mai, nous n'avions reçu que 1.022.139 quintaux.

On nous informe aujourd'hui que les retards dans les livraisons proviennent des difficultés de chargement dans les ports, et des transports.

A qui fera-t-on croire, mes chers collègues, que la puissante Amérique, qui n'a subi aucune destruction de ses ports pendant la guerre, qui possède la plus puissante marine marchande du monde, peut, dans ce domaine, invoquer des difficultés?

Combien significative est la comparaison que nous pouvons faire avec l'Union soviétique? (*Exclamations sur quelques bancs au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je n'en attendais pas moins de vous. (*Nouveaux applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Suzanne Girault. M. le ministre vient de parler de tous nos alliés.

M. Serge Lefranc. Le 15 mars 1946, des accords avaient été conclus entre la France et la Russie. Notre grande alliée de l'Est promit à la France cinq millions de quintaux de blé et d'orge. Le 14 avril, le premier cargo arrivait à Marseille. Le 20 juillet, c'est-à-dire trois mois après, le dernier cargo terminait la livraison à la France des cinq millions de quintaux de céréales promis.

Cependant, ne l'oublions pas, l'Union soviétique a été dévastée par les hordes hitlériennes. Elle est loin de posséder une marine marchande comparable à celle des Etats-Unis. Seulement trois ports sur la mer Noire pouvaient être utilisés pour le chargement des bateaux.

Il est inutile, je pense, d'ajouter aucun commentaire à cette édifiante comparaison.

Comme chaque Français sait parfaitement que la dernière récolte aux Etats-Unis a été excellente, nous ne pouvons pas retenir l'argument des difficultés de

transport. Nous devons rechercher ailleurs les raisons de l'attitude américaine à l'égard de la France.

Peut-être la démocratie française ne plaît-elle pas aux trusts américains! (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je l'ai dit tout à l'heure : chaque fois que nous prononçons le mot de trust, cela ne plaît pas à tout le monde dans cette Assemblée! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Peut-être les réformes sociales votées en France depuis une année peuvent empêcher de dormir les tenants de la synarchie internationale. Peut-être aussi espère-t-on, par les privations et par la faim, discréditer la République démocratique et aider dans notre pays les agents de l'étranger qui se préparent à instaurer le pouvoir personnel. (*Exclamations à droite. — Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'Agriculture. Nous n'avons pas affaire aux sociétés, mais au gouvernement américain.

M. Serge Leblanc. Ce sont là de vains calculs. C'est fort mal connaître le peuple de France que de s'imaginer que nous pourrions un jour, malgré les souffrances, souscrire à l'abandon de notre indépendance nationale.

Il faut qu'on sache à l'extérieur que la France de 1789 et des Droits de l'homme, la France républicaine et de la résistance, messieurs (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) n'est pas disposée à se mettre à genoux.

Au contraire, tous les Français dignes de ce nom sont décidés à faire barrage contre ceux qui, par haine et par peur du peuple, sont prêts à livrer notre pays à la domination d'un impérialisme étranger. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur quelques bancs à gauche.*)

M. Reverbori. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?...

M. Serge Lefranc. Je préfère continuer, autrement mon exposé risquerait de durer trop longtemps.

Au lieu de raisonner en Français soucieux des intérêts de la France et de ses enfants, au lieu de dire la vérité au peuple de notre pays, nous voyons des hommes se livrer à des attaques injustes contre l'ensemble des paysans français.

Le 26 avril, l'organe gaulliste *Paris-Presse* se livrait à une attaque intolérable contre les paysans.

Le 24 avril, un autre journal écrivait : « On sait où est le mal. Trop de cultivateurs préfèrent récolter des céréales secondaires à 2.000 francs le quintal plutôt que du blé à 953 francs ou préfèrent nourrir leurs porcs et leurs volailles avec du blé plutôt qu'avec de l'orge, de l'avoine et du maïs ».

Ce thème est appuyé le lendemain par une autre personnalité qui invoque ce qu'elle appelle « l'égoïsme humain ».

Cette campagne antipaysanne n'a pas d'autre but que de masquer les véritables causes de la crise.

Notre parti a protesté avec indignation contre cette campagne qui tend à dresser les travailleurs des villes contre les cultivateurs. On ne reconstruira par la France, on ne sauvera pas son indépendance sans

l'union sincère et durable des ouvriers et des paysans. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Maurice Thorez a eu raison de rappeler (*Exclamations à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche*) dans son discours du 1^{er} mai, aux grands applaudissements de l'immense foule parisienne réunie place de la Concorde :

« Le bas prix du blé comparativement aux prix élevés des autres produits agricoles, telle est la cause profonde de nos difficultés. Il faut reviser le coefficient du prix du blé par rapport à l'avant-guerre et alors le paysan comprendra qu'il doit livrer honnêtement jusqu'à son dernier kilo de blé pour assurer la subsistance de l'ouvrier. »

M. de Menditte. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. Serge Lefranc. Je m'excuse, car je sais être trop interrompu.

Je voudrais bien les voir à l'œuvre ces redresseurs de torts, ces bavards sur la morale, ces hommes irresponsables qui se lancent en critiques contre les paysans.

L'orge était vendue couramment au 1^{er} mai 1.500 francs le quintal, pour ne pas dire plus, et le blé 953 francs. A qui feront-ils croire que, s'ils étaient producteurs, ils cultiveraient le produit qui leur rapporterait le moins ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Est-ce qu'ils s'orienteraient vers la culture du blé ? ou est-ce que, au contraire, ils cultiveraient la céréale qui leur rapporte le plus, c'est-à-dire l'orge, dont le rendement à l'hectare, vous le savez, est plus élevé que celui du blé, avec un prix supérieur de près de 600 francs au quintal ?

Poser la question, c'est la résoudre.

C'est pourquoi nous devons dénoncer avec vigueur ces campagnes anti-paysannes dont le but est de masquer les responsabilités.

Sans doute, nous n'avons pas l'intention de confondre les différentes sortes de cultivateurs. Nous savons que les petits et moyens paysans de France ont fait leur devoir. Mais nous savons aussi que des hobereaux, de gros propriétaires fonciers, dont la mentalité rappelle celle des seigneurs d'avant 1789, n'ont pas fait le leur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ces faits sont assez éloquents pour qu'on puisse se rendre compte que les gros producteurs, dont les attaches politiques sont bien connues, ont mis beaucoup de mauvaise volonté à livrer leur blé. Avec ceux-là, qu'on soit impitoyable, d'accord ! Mais, de grâce, qu'on ne s'acharne pas contre les petits et moyens paysans, qu'on ne nous présente pas comme un succès triomphal une perquisition chez une glaneuse qui aura rapporté 50 kilos de blé. Les mesures de violence ne donneront rien, c'est par la persuasion et avec le concours du peuple tout entier que l'on pourra résoudre nos difficultés.

Examinons maintenant un des aspects essentiels du problème, je veux dire le prix des céréales. Le 25 février dernier, je me suis élevé à cette tribune contre ceux qui, démagogiquement, réclamaient le prix du blé à 1.500 francs le quintal. Je dois faire remarquer qu'il existe une marge entre le prix actuel et celui de 1.500 francs. J'ajoutais qu'il existait une

différence anormale entre les prix des céréales secondaires et le prix du blé.

La semaine dernière, j'écoutais très attentivement l'appel de M. le président du conseil, qui s'est exprimé en ces termes : « Il nous faut 5 à 6 millions de quintaux de blé ou de céréales panifiables. Vous pouvez les livrer, disait-il aux paysans. La récolte de 1944 a été presque comparable à celle de 1946, cependant un peu moins bonne. Les premiers mois de la campagne ont été ceux de la libération, peu favorables à une consommation régulière et ordonnée. Les gaspillages ont été nombreux. Ils étaient d'ailleurs inévitables. Or vous aviez remis à la collecte 46 millions de quintaux. Vous avez livré actuellement, je veux dire à la date du 1^{er} mai, moins de 42 millions de quintaux, pour une moisson meilleure, pour une période plus calme et mieux ordonnée que l'année de la libération. Est-il excessif de vous demander 48 millions de quintaux ? »

Il est bien que M. le président du conseil ait adressé un appel énergique à tous les cultivateurs de France, mais je pense, et je le fais remarquer très respectueusement aux représentants du Gouvernement, que poser le problème comme l'a posé M. Ramadier c'est peut-être laisser supposer que les paysans seraient seuls responsables au cas où les millions de quintaux de blé ne seraient pas livrés. Je pense que ce n'est pas juste. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En effet, je dois faire remarquer que M. le président du conseil, dans son appel à la radio, a oublié de dire l'essentiel. (*Exclamations à gauche.*)

S'il est vrai que les paysans français ont livré, en 1944, 46 millions de quintaux de céréales panifiables, il faut rappeler qu'à cette époque le blé valait 450 francs le quintal, l'orge 303 francs et l'avoine 282 francs. Depuis la récolte de 1946, le blé a été vendu en moyenne 1.000 francs le quintal, l'orge 1.500 francs et même plus. C'est dans ce rapprochement que réside tout le drame actuel.

Ne pas reconnaître que des fautes ont été commises en laissant le prix du quintal de blé 500 francs au-dessous du prix du quintal d'orge, c'est à notre sens tourner le dos à l'évidence, c'est s'opposer à la recherche des solutions qui s'imposent.

Pourquoi a-t-on laissé les grosses brasseries acheter à n'importe quel prix des stocks d'orge pour fabriquer de la bière ?

Aujourd'hui, la vente de la bière est libre et l'on affirme qu'il en existe des stocks considérables. Mais, me direz-vous, quel rapport entre la bière et le pain ? C'est très simple, les offres de prix très élevés faites pour l'orge ont fait que les paysans français ont vendu leur orge au lieu de le destiner à la nourriture des animaux et s'orientent plus facilement de ce fait vers la culture de l'orge que vers celle du blé.

N'accusez pas les paysans d'être les responsables, les coupables sont ceux qui ont manqué de prévoyance et ont pratiqué la politique du laissez-faire. Posséder un stock de bière, c'est bien, les consommateurs ne s'en plaignent pas, les gros brassiers encore moins ; si nous avions un peu moins de bière et un peu plus de pain, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que la population française serait plus satisfaite ?

Sans doute, à propos de la révision du prix du blé, nos adversaires ne manqueront pas de nous opposer l'augmentation

du prix du pain. Les mêmes, qui portent la responsabilité du marasme actuel, tenteront de dresser contre nous les travailleurs des villes ; sur ce point, nous ne craignons pas la contradiction et quand les ouvriers de France...

M. de Menditte. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Serge Lefranc. Non, je ne le permets pas. Je m'en excuse.

M. de Menditte. Donc, vous craignez la contradiction.

M. Serge Lefranc. Je fais remarquer qu'il est très rare, lorsqu'un orateur, à quelque groupe qu'il appartienne, intervient à cette tribune, que je l'interrompe. Je puis même dire que cela n'arrive jamais. Je vous demande d'user à mon égard de la même courtoisie que je manifeste à l'égard de tous. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je disais donc que, sur ce point, nous ne craignons pas la contradiction. Quand les ouvriers de France apprendront que le Gouvernement sera peut-être obligé — si ce n'est déjà fait — d'acheter du blé américain ou argentin aux environs de 2.000 francs le quintal, ils nous donneront raison. Ils n'admettront jamais qu'on achète le blé étranger à 2.000 francs le quintal quand on refuse pendant plusieurs mois de payer le blé français au-dessus de 953 francs le quintal ! (*Applaudissements à l'extrême gauche, sur quelques bancs à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.*)

J'ajoute que la classe ouvrière sera d'accord avec nous car elle sait que, l'achat du blé étranger à 2.000 francs, c'est elle qui, pour la grande partie, en fera les frais.

C'est cette politique d'imprévoyance qui fait que la ration a été diminuée le 1^{er} mai ; c'est elle qui sera responsable de la prochaine diminution de la ration, le 1^{er} juin.

Je sais fort bien que l'optimisme continue de régner au ministère de l'agriculture puisque, ces jours derniers, on a démenti officiellement toute nouvelle diminution de la ration... Est-il encore possible d'accorder un peu de crédit à de tels démentis, surtout lorsque nous savons que, dans plusieurs départements, la ration a déjà été diminuée, notamment dans le Tarn, avec 200 grammes de pain par jour, dans le Morbihan, avec la même quantité, dans les Basses-Alpes, avec 100 grammes, et alors qu'on nous nous informe que ces rations ne sont même pas assurées ? Voilà où nous a conduits un dirigisme qui ne dirige rien du tout ! (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, à droite, et sur quelques bancs à gauche et au centre.*)

M. le rapporteur. Les socialistes pensent comme nous mais n'osent pas le dire.

M. Serge Lefranc. Mais, quand nous condamnons ce dirigisme impuissant, cela ne signifie pas, messieurs, que nous sommes partisans d'un libéralisme intégral... (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Devaud. Nous non plus.

M. Serge Lefranc. ... qui serait seulement profitable aux trusts et aux trafiquants. Nous sommes partisans de la liberté des transactions dans la mesure où les produits sont en abondance (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur divers bancs*) et d'une réglementation dans

la mesure où il y a rareté des produits; mais nous désirons, et nous soutenons très fortement, qu'une simplification de la bureaucratie est actuellement possible. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche, sur quelques bancs à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le rapporteur. Très bien! très bien! Nous faisons des adeptes.

M. Serge Lefranc. Permettez-moi, si vous voulez bien, d'ouvrir une parenthèse pour vous signaler quelques-unes des graves erreurs qui ont été commises au ministère de l'agriculture.

On prétend récompenser les bons livreurs de blé et l'on a décidé que tout cultivateur ayant livré mille quintaux de blé aurait le droit d'obtenir, en matière de répartition, une Jeep. C'est supprimer toute répartition aux petits et moyens paysans, c'est attribuer des automobiles aux gros exploitants qui ont déjà été favorisés dans la répartition des tracteurs et ce n'est pas récompenser le meilleur livreur. Le petit paysan qui a livré cent quintaux et a donné jusqu'à son dernier sac de blé a mieux fait son devoir que le gros producteur qui a livré mille quintaux et qui, peut-être, pouvait en livrer quinze cents.

M. le rapporteur. Très bien!

M. Serge Lefranc. Il y a plus grave. Que penser également de cette stupidité: sous prétexte de favoriser les planteurs d'oléagineux, le ministère de l'agriculture laisse attribuer des milliers de litres d'huile comestible. Pour ne citer qu'un exemple, je dirai qu'un hobereau de Seine-et-Marne s'est vu attribuer dix-huit mille litres d'huile comestible. Souvent, cette huile est revendue au marché noir, alors que le ministre du ravitaillement n'est même pas capable d'assurer aux consommateurs leur portion congrue. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les petits et moyens paysans et la classe ouvrière tout entière sont d'accord avec nous pour dénoncer de tels scandales.

Quand nous accusons le ministère de l'agriculture d'imprévoyance, on nous rétorque que nous avons tort.

A droite. Vous étiez au Gouvernement!

A l'extrême gauche. Pas au ministère de l'agriculture!

M. Serge Lefranc. Cependant, le 25 février dernier, lors d'un débat public au Conseil de la République, M. le ministre de l'agriculture nous avait déclaré textuellement: « En ce moment, avec les quantités de blé de consommation que nous venons d'acheter, avec ces quantités de blés de semence, blés alternatifs et blés de printemps dont nous disposons, nous pouvons dire que la soudure est faite, mais à deux conditions: pas de gaspillage et commercialisation correcte de tous les blés restant en culture ».

Je le rappelle, cela se passait le 25 février dernier, et vous trouverez cette déclaration au *Journal officiel*, page 92, 2^e colonne.

Je ne voudrais pas faire à M. le ministre de l'agriculture l'injure de croire que, lorsqu'il nous faisait cette déclaration, il pensait le contraire! Alors, je suis obligé de déclarer que c'est l'imprévoyance de M. le ministre de l'agriculture qui nous a conduits là où nous sommes,

On dira que le conseil restreint était au courant des décisions concernant le ravitaillement.

A droite. Oui.

M. Serge Lefranc. On essaiera de faire porter par d'autres une part de sa propre responsabilité. Il ne sera cependant pas facile de faire croire au peuple de France que ce sont les communistes qui, depuis la libération, détiennent les portefeuilles des ministères de l'agriculture et du ravitaillement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A droite. Tous les ministres sont solidaires.

M. Serge Lefranc. On ne le dirait pas, mon cher collègue!

Sans être méchant, je veux rappeler l'intervention de nos collègues des groupes du rassemblement des gauches républicains et du mouvement républicain populaire, tout à l'heure. Si tous les ministres et tous les partis du Gouvernement étaient solidaires, nous n'aurions pas entendu ici leur intervention. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A l'extrême gauche. C'est une solidarité à sens unique.

M. Serge Lefranc. Chacun sait que nous avons toujours été écartés systématiquement de ces deux ministères... (*Exclamations et rires à droite et au centre*)... et que, au surplus, toutes les propositions que nous avons pu faire ont été constamment rejetées.

Voulez-vous d'autres exemples de la façon dont sont réglés les problèmes au ministère de l'agriculture? En voici un qui a trait aux services administratifs: les paysans des communes de Castelnaud et de Durban, dans l'Ariège, apportent leur blé sur la place publique où les services de la collecte doivent en prendre possession. Les paysans arrivent à 9 heures du matin et restent là jusqu'à 17 heures, mais personne ne se présente pour prendre livraison des blés. Ils sont convoqués quelques jours après, mais il n'y a plus alors la même quantité.

Le problème du blé fut posé à Toulouse, lors d'une conférence économique donnée par M. Philip, ministre de l'économie nationale. Un conseiller général de l'Aveyron indiqua que, dans la salle, se trouvait le directeur des services agricoles de son département, gros propriétaire foncier, qui n'avait pas encore battu une seule gerbe de blé.

Je demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sanctions ont été prises contre ce haut fonctionnaire à la suite de cette conférence.

Voici un autre exemple. Nous recevons, ce matin même, les doléances de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Côte-d'Or, dont le président nous écrit la lettre suivante:

« Deux contrôleurs des contributions indirectes venus enquêter sur les vins et alcools se sont présentés, en premier lieu, chez une veuve de 70 ans qui ne possède pas de vigne, mais qui, avec les fruits de sa petite propriété, a fait distiller quatre litres d'eau-de-vie.

« Après une visite domiciliaire en règle, ils ont signé eux-mêmes du nom de la personne une déclaration par laquelle elle

reconnaissait avoir donné à son fils quatre litres d'eau-de-vie et lui ont dressé contrairement. Au fils, ils ont dressé également procès-verbal pour avoir reçu ces quatre litres d'alcool sans avoir acquitté les droits.

« Je sais bien, ajoute ce président, que des abus de franchise de distillation ont été commis. Est-ce une raison suffisante pour que des agents maladroits exercent une répression rigoureuse avec si peu de discernement?

« De tels procédés, regrettables en tout temps, me paraissent particulièrement inopportuns au moment où des difficultés et des suggestions de tous ordres excitent les esprits.

« Il n'a pas fallu autre chose pour dresser toute la population paysanne de Beaumont-sur-Vingeanne et la raidir dans sa volonté de ne pas livrer les cent quintaux de blé disponibles.

« Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès du Gouvernement pour que l'administration des contributions indirectes apporte dans l'accomplissement de sa tâche la discrétion et la souplesse nécessaires. »

Je répète que cette lettre est signée par le président de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Côte-d'Or, 55, rue de la Préfecture, à Dijon.

Je réviens à mon exposé. Quand nous avons protesté, par exemple, contre l'envoi de blé français en Allemagne, nous n'avons pas été écoutés. J'entends bien qu'on nous répondra que les 250.000 quintaux de céréales expédiés aux Allemands nous ont été rendus par les Américains et que la preuve existe dans les écritures.

Nous exprimons le désir que l'on veuille bien nous répondre par des arguments un peu plus sérieux, car les Américains n'avaient livré, à la date du 1^{er} mai, je le rappelle, que 1.022.139 quintaux sur les 5.530.000 quintaux promis.

Nous considérons que le blé français exporté en Allemagne ne nous sera rendu que lorsque les promesses auront été réalisées avec, en plus, la livraison des 250.000 quintaux.

Il s'agit là d'une subtilité de jeu d'écriture qui ne sera guère goûtée par les ménagères faisant la queue à la porte des boulangeries. Il n'en reste pas moins que la ration de pain a été augmentée dans la zone française d'occupation presque au même moment où l'on imposait des restrictions au peuple de France.

Je sais fort bien qu'on ne viendra pas avouer à cette tribune qu'on a manqué de prévoyance. Cependant, les faits sont là, irréfutables.

Quand M. le ministre de l'agriculture est parti aux Etats-Unis, il savait que nous manquions de 10 millions de quintaux de blé pour faire la soudure. Or, il ne reçut, d'après ses propres déclarations, que la promesse de 5.130.000 quintaux.

En revenant en France, M. le ministre savait donc parfaitement qu'il nous manquerait 4.500.000 quintaux. Pourquoi nous a-t-il déclaré: « La soudure est assurée »? Pourquoi cet optimisme incompréhensible?

Les allusions aux décisions du conseil restreint afin de tenter de rendre notre parti solidaire de cette imprévoyance coupable ne changeront rien à la réalité. Chacun connaît notre position puisque, sur ces

problèmes, elle ne fut jamais différente, ni au Gouvernement, ni au conseil restreint. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La vérité est qu'on a toujours fait fi des propositions communistes. La vérité est que, devant ce scandale de l'imprévoyance qui est responsable de la sous-alimentation de la nation française, on essaye de diluer sa responsabilité en l'étendant abusivement à des hommes dont la clairvoyance et la lucidité politique eussent épargné ces nouvelles misères à notre pays si l'on avait bien voulu écouter leurs sages conseils. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

La conclusion est simple : la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons sera peut-être encore plus grave dans deux mois ; elle sera très sérieuse l'année prochaine, M. Coudé du Foresto et M. Dulin avaient raison tout à l'heure de le signaler.

Nous désirons avoir la certitude que l'imprévoyance du passé ne se renouvelera pas. Un homme n'est pas diminué lorsqu'il reconnaît ses erreurs. Il donne ainsi la garantie de corriger une politique qui ne donne pas satisfaction au peuple de notre pays. Au contraire, la persévérance dans l'erreur ne serait plus de l'imprévoyance, mais un crime contre la nation. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Il y a trois ans que M. Tanguy Prigent occupe le ministère de l'agriculture. Sa tâche a été difficile et elle continue de l'être, il faut le reconnaître. Mais les difficultés existent précisément pour qu'on puisse les résoudre. Il est temps de changer de méthode ; la vie de la nation est en cause. Pas de violence à l'égard des petits et moyens cultivateurs qui ont fait leur devoir, mais fermeté envers les gros propriétaires fonciers qui refusent de battre et de livrer leur blé. Etre vigilant et sans faiblesse à l'égard des trafiquants de farine, de blé et de fausses cartes de pain ; s'inquiéter dès maintenant de la mise en place des engrais pour la saison prochaine ; fixer rapidement un prix rémunérateur et sagement différentiel pour le blé ; contrôler les achats d'orge par les grandes brasseries ; contrôler l'Union meunière pour une équitable répartition des farines ; donner la garantie officielle aux paysans que les semences seront mises en place pour l'automne ; telles sont les propositions du groupe communiste. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous tenons à renouveler à cette tribune l'appel adressé par tous les élus du parti communiste français aux paysans de France afin qu'ils livrent rapidement leur blé disponible.

Que chacun prenne ses responsabilités ! Nous n'avons jamais refusé de prendre les nôtres. Nous sommes convaincus que, si la démocratie avait été respectée, si nous avions obtenu la direction du Gouvernement et si, en même temps, nous avions assumé les responsabilités des ministères de l'agriculture et du ravitaillement, la France ne connaîtrait pas aujourd'hui autant de difficultés dans le ravitaillement de sa population. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous sommes, messieurs et chers collègues, un parti de gouvernement, prêt à assumer les responsabilités, même dans les périodes les plus difficiles. Nous avons la confiance de la majorité de la classe ouvrière, des petits et des moyens paysans... (Protestations sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le rapporteur. Il faut en laisser un peu pour les autres !

M. Serge Lefranc. ... de même que nous avons confiance dans la nation française. Vous ne nous retirerez pas celle-là, n'est-ce pas ? (Applaudissements à l'extrême gauche.)

C'est là, à notre sens, la condition primordiale du succès. On ne fait rien de grand sans le peuple, on ne peut pas gouverner très longtemps sans la confiance et le concours du peuple dans la France de 1947. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Unir toujours davantage les ouvriers et paysans de France, assurer une équitable répartition des produits, tels sont les soucis qui nous animent pour le triomphe définitif d'une République démocratique, pour une France prospère et indépendante. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Maintenant, mes chers collègues, afin de ne pas reprendre deux fois la parole et avec l'autorisation de M. le président, je vais présenter l'amendement, dont je suis l'auteur, à la proposition de résolution de M. Dulin.

L'amendement tend à substituer au texte de la proposition de résolution le texte suivant :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures propres à assurer la soudure : 1° Par la livraison aux dates fixées du blé promis par les Etats-Unis. » (Protestations sur divers bancs.)

Ne vous impatientez pas ! Ce n'est pas risible, mes chers collègues, surtout au moment où l'on nous annonce que, dans certains départements français, il n'y a plus cent grammes de pain à consommer.

Je répète le texte de mon amendement :

« 1° Par la livraison aux dates fixées du blé promis par les Etats-Unis ; 2° Par l'amélioration du collectage de tout le blé dont disposent les producteurs ; par la lutte contre le gaspillage, le trafic des farines et des cartes de rationnement ; à garantir dès maintenant aux producteurs la livraison des engrais et des semences d'automne et à encourager la culture du blé par la fixation d'un prix rémunérateur. » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. Le Conseil de la République voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants. (Assentiment.)

M. le président de la commission de l'intérieur me demande d'informer ses collègues que la commission va se réunir pendant la suspension.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-huit heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 16 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Cozzano une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à attribuer aux territoires d'outre-mer un contingent spécial de bons de monnaie-matière pour l'importation de pièces de rechange de bi-

cyclette, ces bons étant jusqu'ici laissés en contingent final aux fournisseurs métropolitains pour attribution dans la mesure de leurs disponibilités, aux exportations d'outre-mer.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 244, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle. (Assentiment.)

— 17 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Sarrien un rapport fait au nom de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale.

Le rapport sera imprimé sous le n° 245 et distribué.

J'ai reçu de M. Novat un rapport fait au nom de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion.

Le rapport sera imprimé sous le n° 246 et distribué.

— 17 —

MESURES A PRENDRE EN VUE D'ASSURER AUX FRANÇAIS LE PAIN QUOTIDIEN

Suite de la discussion d'une proposition de résolution.

M. le président. Nous reprenons la suite de la discussion de la proposition de résolution de M. Dulin. Dans la discussion générale, la parole est à M. Gravier.

M. Robert Gravier. Mesdames, messieurs, vous permettrez aujourd'hui à un paysan authentique, plus habitué jusqu'à ces derniers mois à tracer un sillon qu'à aborder une tribune parlementaire, que ses premières paroles soient pour rendre un hommage mérité à la paysannerie française qui a rempli magnifiquement son rôle au cours de ces dernières années. (Applaudissements unanimes.)

Vous me permettrez, à ce titre, monsieur le ministre de l'agriculture, de vous faire part des inquiétudes de ce monde rural qui ne demande, comme par le passé, qu'à travailler de toutes ses forces pour assurer la subsistance du pays.

Nous sommes inquiets, en effet, les précédents orateurs l'ont rappelé, de n'avoir pas reçu les quantités de semences de blé de printemps qui nous étaient nécessaires. La situation pour cette année est peut-être grave, mais que sera-t-elle l'an prochain ?

A votre retour d'Amérique, devant la commission de l'agriculture et devant le Conseil de la République, vous aviez affirmé, monsieur le ministre, que la soudure était assurée. Or, quelques semaines plus tard, des boulangeries étaient fermées et dans plusieurs départements un plan de détresse était appliqué.

Devant les affirmations erronées et les promesses non tenues, le monde agricole est désorienté, les consommateurs ne

comprennent plus. Heureux encore lorsqu'on ne dresse pas les uns contre les autres paysans et citadins.

Il y a aussi, monsieur le ministre, à créer un climat de confiance. Il faut que nos agriculteurs soient assurés de l'aide efficace du Gouvernement dans ce domaine et obtiennent la certitude que la culture de cette céréale noble qu'est le blé soit rémunératrice.

Et puis, il vous appartient aussi de dire la vérité au pays, toute la vérité, si dure soit-elle à entendre. (*Applaudissements.*)

Au centre. Très bien!

M. Robert Gravier. Nous souffrons de ce manque d'information qui peut être interprété comme un manque de franchise et qui contribue à créer, dans nos campagnes, un tel malaise.

A un dirigisme excessif, à la vue de gendarmes cernant nos villages et soumettant nos paysans à des mesures de contrainte qui nous rappellent trop un passé récent, le monde agricole demande l'appui efficace des pouvoirs publics.

Nous demandons très respectueusement au Gouvernement et particulièrement à M. le président du conseil qui a eu le courage de prendre en mains le ravitaillement, de faire ce qui est en son pouvoir pour contribuer, non seulement au salut de la paysannerie française, mais, par là même, au relèvement plus rapide du pays tout entier. (*Applaudissements unanimes.*)

M. le président. La parole est à M. Molle.

M. Marcel Molle. Mesdames, messieurs, je désire attirer l'attention du Gouvernement sur un aspect du problème du blé qui n'a pas encore été envisagé jusqu'à présent.

Les orateurs qui m'ont précédé ont déploré, à juste titre, que nous soyons arrivés à une situation aussi catastrophique. Ils ont montré combien vouloir demander à des professionnels de travailler au-dessous du prix de revient pourrait entraîner la pénurie. Ils ont déploré l'absence d'une politique des prix agricoles qui permette aux travailleurs de la terre de recevoir une juste rémunération de leurs efforts.

Mais ceci a été dit, et nous en sommes là. Il reste à demander au peuple de France de nouveaux sacrifices, mais — et c'est là où je voulais en venir — il faudrait que ces sacrifices soient répartis équitablement. Si le pays doit manquer de certains produits, il est juste que certaines régions ne soient pas favorisées aux dépens des autres et que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que le peu que nous ayons soit distribué avec équité.

Je m'excuse d'une intervention qui paraît être personnelle et qui pourrait être encore accusée de présenter un caractère électoral si nous étions dans une période proche des élections.

Je représente l'Ardèche qui n'est pas un département producteur de blé. En deux ou trois mois au maximum sa production est épuisée. Il ne vit que par l'apport de l'extérieur.

Or, dans les années précédentes, la soulture a toujours été très difficile dans nos régions. Les petits centres ont été approvisionnés, mais les communes rurales ont manqué de pain pendant de longues se-

maines, surtout à l'époque des grands travaux.

Tout nous permet de prévoir qu'il en sera de même cette année. Depuis plus d'un mois-déjà, de nombreuses communes ont fait des distributions tout à fait irrégulières. Je tiens à préciser que ces communes comptent peu de hobercaux, mais surtout des petits propriétaires.

La pénurie de blé est telle que le conseil général de l'Ardèche a cru devoir, à sa dernière session, émettre un vœu attirant l'attention du Gouvernement sur l'approvisionnement défectueux en blé du département, tandis que des départements voisins sont mieux traités.

Il est vraisemblable que le cas de mon département est celui de beaucoup d'autres, non producteurs de blé, généralement départements pauvres. Je crois donc avoir le droit de soulever la question.

Il est normal que le Gouvernement se penche, en premier lieu, sur l'approvisionnement des grandes villes, mais le pain est l'aliment de base du paysan comme de l'ouvrier.

En oubliant volontairement d'assurer aux communes rurales leurs répartitions légitimes, on risquerait de favoriser un état d'esprit qui n'a que trop tendance à se manifester, celui du producteur qui s'efforce de vivre sur sa terre sans se préoccuper de son voisin, sans tenir compte de la productivité des récoltes, et en refusant à la collecte tout ce qu'il peut lui soustraire.

C'est pourquoi je me permets d'insister pour que le Gouvernement veille à ce que, si nous sommes condamnés à une faible ration de pain, elle soit égale pour tous. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Brettes.

M. Brettes. Mesdames, messieurs, on a beaucoup parlé du pain et du blé, mais on paraît oublier que ce problème n'est pas d'ordre national.

Le problème du blé est d'ordre international. La France n'est pas le seul pays qui connaisse une situation semblable.

Tout a été dit. C'est au nom du parti socialiste que je viens essayer de redresser quelques erreurs et c'est, en agriculteur que je veux vous donner mon point de vue.

J'ai suivi avec plaisir ce débat, qui a pris une certaine ampleur et qui permet de revaloriser quelque peu le Conseil de la République, grâce à l'intervention de notre collègue M. Lefranc, et je pense que tous nos collègues en sont fort aise.

En effet, le problème du blé, que certains viennent de découvrir, ne peut devenir une affaire de parti, un problème politique. C'est un problème qui inquiète tous les Français en général. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Par conséquent, nous, socialistes, nous déclarons dès l'abord que nous faisons confiance au Gouvernement dirigé par M. Ramadier, sans en dissocier un seul de ses membres, pour poursuivre la tâche qui permettra d'assurer à chaque Français son pain quotidien. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous ne voulons pas essayer de dresser les Français les uns contre les autres, nous ne voulons pas faire à la campagne

une politique qui soit le contraire de celle que nous pratiquons à la ville. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je voudrais rappeler à notre collègue M. Lefranc que les paroles qu'il a prononcées tout à l'heure n'étaient pas exactement les mêmes que celles qu'il prononçait le 27 février dernier. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

A ce moment-là, il déclarait — je pourrais lire *in extenso* sa déclaration — que c'était de la démagogie de dernière zone que d'être favorable à l'augmentation du prix du blé et qu'au contraire il fallait faire entendre raison aux paysans et leur montrer que leur devoir national était de livrer le blé au prix fixé par le Gouvernement.

Je dois dire, en passant, que les attaques qui ont été dirigées contre le ministre de l'agriculture, à présent comme dans le passé, je ne les ai pas comprises de la part du parti communiste; car j'imagine que lorsqu'une décision intervient en conseil de cabinet ou en conseil restreint, c'est à l'unanimité qu'elle est prise, que tous les membres du Gouvernement sont donc solidaires des mesures qui ont été décidées.

Par conséquent, lorsqu'on critique un ministre membre de ce Gouvernement, on les critique tous; et pour nous s'il y a eu des responsabilités, tous les partis politiques composant le Gouvernement en supportent de la même façon la charge entière. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

En fait, M. Lefranc déclarait, à ce moment-là, que le blé à 1.500 francs le quintal était un prix excessif.

Or, tout à l'heure M. Lefranc déclarait qu'il aurait fallu accepter les prix proposés par la confédération générale de l'agriculture et la confédération générale du travail. J'étais membre de la commission qui avait fixé le prix du blé à 1.220 francs le quintal. M. le ministre de l'agriculture avait accepté ce prix, car, étant lui-même cultivateur, il savait très bien que ce prix n'était pas exagéré.

Mais à ce moment-là le parti communiste y était opposé. Le comité directeur de ce parti s'est félicité de ce que le blé fût taxé à 1.000 francs le quintal.

Je suis donc persuadé que les paysans de France savent très bien où sont leurs défenseurs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. En somme, vous interpellez le parti communiste!

M. Brettes. Ils savent très bien quels sont ceux qui les défendent par démagogie ou pour des besoins électoraux (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs*) et ceux qui les défendent parce qu'ils tiennent compte des besoins de la paysannerie.

Il est exact que le blé n'est pas payé assez cher, mais il y a longtemps qu'une autre politique du blé aurait dû être envisagée, il y a longtemps que le prix du blé aurait dû être reconsidéré, car le blé est une denrée noble par excellence, surtout pour le peuple de France, grand mangeur de pain.

Nous savions très bien qu'à vendre le blé à 8 fr. 50 le kilogramme et les céréales secondaires 22 ou 30 francs, il arriverait un jour où il y aurait une lutte entre la bête et l'homme, et que sans doute ce serait la bête qui l'emporterait sur l'homme.

M. Marrane. C'est aimable pour les paysans!

M. Brettes. Nous ne sommes pas ici pour faire de la démagogie...

M. le général Tubert. C'est pourtant ce que vous faites.

M. Brettes... mais pour dire la vérité.

C'est là justement qu'est le mal: lorsque le prix du pain augmentait de dix centimes, vous alliez faire la campagne du pain cher chez les ouvriers des villes et maintenant vous faites la campagne du blé bon marché chez les paysans.

M. Legeay. Les ouvriers et les paysans sont avec nous.

M. Brettes. Je n'ai interrompu personne, je vous ai écouté dans le calme. Je vous demande de m'entendre. Je resterai courtis, je vous prie de le rester également envers moi.

Nous demandons depuis longtemps que les céréales secondaires soient vendues à un prix supérieur à celui du blé, et quels sont donc les conseils généraux des départements ruraux qui n'ont pas envoyé des adresses et des motions au Gouvernement dans ce sens.

Vous saviez qu'avant la guerre la France importait 10 millions de quintaux de céréales secondaires. Par conséquent, elle en manquait et elle continue à en manquer. Vous saviez que le nombre d'hectares emblavés a été cette année inférieur d'un million à celui de l'an dernier et que, par conséquent, la situation de notre pays allait être encore plus catastrophique.

Elle ira en s'aggravant tant que vous n'aurez pas payé aux agriculteurs le blé à un prix rémunérateur.

Nous ne demandons pas autre chose et je suis persuadé que les ouvriers des villes ne s'y opposeront pas, car vous les avez obligés à acheter de fausses cartes de pain, ce qui fait que le pain leur coûte plus cher que si le blé avait été payé à meilleur prix aux cultivateurs. (*Applaudissements. — Mouvements divers.*)

Deux de mes collègues du conseil général de la Gironde siègent ici. Ils connaissent la motion que je présente depuis deux ans; et dernièrement les membres du parti communiste ont voté avec nous un texte d'unanimité — n'est-ce pas M. Teyssandier? — qui était présenté en accord avec le parti communiste et tous les autres partis politiques, sur les indications que j'avais données à mon collègue Coquet, communiste, au conseil général de la Gironde.

Ce qui m'étonne surtout, ce qui étonne les paysans et les ouvriers de France à l'heure actuelle, ce sont les changements d'attitude et les continus renversements de vapeur du parti communiste. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Les ouvriers et les paysans de France ne comprennent plus: hier vous étiez des dirigistes convaincus, et à l'heure actuelle vous n'osez pas être tout à fait des partisans, non moins convaincus, de l'économie libérale!

Nous resterons, nous, sur nos positions et nous faisons confiance au Gouvernement.

Je ne veux pas éterniser le débat, ni le passionner, mais il était nécessaire que le parti socialiste vienne faire connaître son

opinion et rappeler que M. Waldeck Rochet lui-même, après la dernière campagne, avait demandé que la ration de pain soit portée à 400 grammes.

Par conséquent, s'il y a de la démagogie dans tous les domaines et en toute occasion, c'est dans vos rangs qu'on la trouve. (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Lorsque vous dirigez vos attaques contre le seul ministre de l'agriculture.

A l'extrême gauche. Qui est responsable!

M. Brettes. ... ce n'est pas le ministre de l'agriculture que vous voulez atteindre, mais le parti socialiste. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Une dernière question, avant de quitter la tribune.

La Russie des Soviets connaît malheureusement la même situation que la France. Pensez-vous qu'il y ait un seul citoyen russe qui soit en droit, lorsqu'il s'adressera à son gouvernement ou au responsable soviétique de l'agriculture, de poser des questions et de faire autant de démagogie que vous en avez fait tout à l'heure? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Westphal.

M. Westphal. Mesdames, messieurs, je tiens à préciser tout d'abord que je ne suis pas mandaté par mon groupe pour faire connaître sa position. J'ai demandé la parole en mon nom personnel pour faire entendre le sentiment de la population du département du Bas-Rhin vis-à-vis de la situation actuelle.

Après les orateurs qui m'ont précédé et qui vous ont tenu en haleine pendant des heures, je n'ai pas l'intention de vous faire un long discours. Je m'efforcerai, bien au contraire, d'être le plus bref possible, sans vous accabler de chiffres puisqu'il est inutile de refaire l'historique de la question.

Tout le monde, en effet, connaît les données essentielles du problème qui a déjà été longuement discuté à l'Assemblée nationale.

Tout le monde également est en ce moment malheureusement obligé de constater les difficultés que rencontrent le consommateur pour se procurer sa maigre ration de pain quotidien.

On s'étonne de ce que le pays puisse se trouver dans une situation aussi catastrophique deux ans après la cessation des hostilités, alors que pendant l'occupation et immédiatement après la libération, en 1944 et en 1945, alors que les champs labourés par les chars d'assaut n'étaient pas déminés, que les moyens de transport et de communication n'existaient pratiquement pas, que les prisonniers de guerre français n'étaient de loin, pas tous rentrés, le ravitaillement en pain avait néanmoins pu être assuré, malgré le peu d'aide que les alliés pouvaient accorder à ce moment à la France, le tonnage disponible étant absorbé par les transports de troupes et autres besoins militaires.

Dans ces conditions, le consommateur ne comprend pas comment une pareille crise a pu se produire. Il le comprend d'autant moins que la récolte de 1946 avait été considérée comme largement suffisante et que le 31 mars dernier, M. le ministre de l'agriculture avait déclaré formellement que la soudure était assurée et que les rations ne seraient pas diminuées.

Ce même consommateur sait fort bien, en échange, que la France avait toujours été un pays gros producteur de blé, puisque le pain était l'aliment de base du Français moyen. Il sait même qu'avant la guerre, bon an mal an, on dénaturait quelques millions de quintaux de blé en le colorant pour le rendre impropre à la consommation humaine, tout comme, dans un autre ordre d'idées, on distillait des millions de litres de vin pour en faire de l'alcool.

La France était un pays d'abondance, surtout en ce qui concerne le pain et le vin, mais, aujourd'hui, ce même pays est réduit à la misère.

Il est difficile de faire admettre cette situation au commun des mortels, alors que, narguant cette misère, le gangstérisme est roi et que le marché noir le plus éhonté s'étale impudiquement au grand jour, sûr de son impunité.

Et pourtant il y avait du blé; la récolte avait été bonne. Comment se fait-il que, dans ces conditions, la soudure se heurte à des difficultés, obligeant le Gouvernement à prendre des mesures de restriction et à organiser *in extremis* une collecte de blé.

Les causes sont multiples et très simples: manque de prévoyance, évaluations erronées, défaut d'organisation pour le ramassage des quantités imposées, mauvaises impositions et, surtout, mauvaise politique de prix des produits agricoles.

Mon ami M. Michel Kaufmann a défini devant l'Assemblée nationale cette politique des prix. Il en a démontré l'incohérence et cette injustice flagrante entre la taxation du blé et celle des céréales secondaires. Je n'insiste pas.

Mais comment pourrait-on en vouloir aux paysans, si, constatant que les services responsables ne comprenaient rien à leurs doléances justifiées, ou ne voulaient rien entendre, ils ont peut-être parfois préféré transformer leur blé non rentable en volailles et en jambons, ce qui, par voie indirecte, rendait la culture du blé plus lucrative?

En vérité, les responsables de la situation actuelle ne se trouvent pas dans la catégorie des producteurs, qui connaissent leur devoir et qu'ils remplissent quand on leur lance un appel raisonnable, mais qui détestent le laisser-aller et l'improvisation, ce remède de la dernière heure.

Pas plus tard qu'hier, un paysan de mon département, après avoir livré à la mesure de ces moyens, m'a dit avant mon départ pour Paris:

« Docteur, dites-leur bien à Paris que nous en avons assez d'être pris pour des poires et que c'est la dernière fois que nous marchons. » (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

Et ceci explique bien le sentiment général de la population, dans un département, pourtant calme et discipliné.

Si « gouverner c'est prévoir », il faut penser dès maintenant à la prochaine saison.

Il faut éviter les erreurs commises. Autrement dit, il convient au moment même de la moisson — et plutôt avant qu'après — de faire l'inventaire des ressources de la France, d'établir des impositions équitables et raisonnables, suivies d'exécution, et de faire une bonne politique des prix.

Je suis convaincu que, dans ces conditions, les cultivateurs feront leur devoir sans récriminer.

Je dois dire, d'ailleurs, que les paroles, toutes de bon sens, qu'a prononcées M. le président du conseil, ainsi que sa courageuse résolution de s'occuper personnellement du ravitaillement, ont été accueillies avec satisfaction. Elles permettent d'espérer que le simple bon sens, ce fameux bon sens français, dont la graine semblait définitivement perdue, finira par triompher.

Et c'est en ce sens qu'il faut interpréter la motion de confiance adoptée par l'Assemblée nationale, confiance accordée non pas pour l'action du Gouvernement dans le passé — puisque des erreurs aussi monumentales ayant engendré des conséquences aussi graves ne sauraient être sanctionnées par une motion de confiance — mais confiance exprimée pour l'avenir, pour un retour à des procédés normaux et une situation normale, par un travail logique et raisonné dans une collaboration étroite entre le Gouvernement et les représentants des classes laborieuses. (Applaudissements au centre.)

M. le président. La parole est à M. Morel.

M. Charles Morel. Mesdames, messieurs, suivant l'exemple que nous a donné M. Brettes tout à l'heure, je me permets d'intervenir très rapidement sur l'intervention passionnante et passionnée aussi, de notre collègue, M. Lefranc.

Vous aviez fait, tout à l'heure, une comparaison entre les divers alliés qui sont venus à notre secours et vous avez laissé pencher votre cœur vers le peuple qui l'attire naturellement.

J'estime, avec beaucoup de mes collègues, que ce n'est pas de bonne politique, car nos paroles dépassent souvent le cadre de cette Assemblée, et à travers les ondes, elle vole vers les peuples dont nous avons besoin et qui viennent à notre secours.

Au nom des Français qui souffrent de la faim, je tiens à remercier tous nos bons alliés qui nous ont aidés : Anglais, Américains et Russes.

Ce faisant, je crois que je faciliterai grandement les démarches que nous devons faire car, hélas, pendant longtemps encore, nous devons mendier notre pain.

Ceci dit, je reviens à la proposition de M. Dulin. Il y a quelque temps, mon groupe avait déposé une proposition de résolution analogue et nous demandions, pour parer à la crise du blé, la reconduction de la prime de prompt livraison et que des avantages en nature fussent accordés aux agriculteurs qui livrent leur blé.

Un effort a été fait en ce sens, mais j'estime que cet effort est très léger, et je fais à M. le ministre une suggestion.

Il faut battre les blés maintenant, il faudra le faire demain encore, après la récolte.

Or, monsieur le ministre, battre c'est dégager de la poussière.

La poussière des battages donne soit et les paysans n'ont plus de vin.

Chez moi, ils ont eu trois litres en mars, rien depuis. Ils sont choqués de trouver au marché noir ou au marché libre même, à volonté, du vin à quatre-vingts francs le litre alors qu'on leur paye le blé 9 à 10 francs le kilo!

M. le ministre de l'agriculture. Voulez-vous me permettre de vous interrompre!

M. Charles Morel. Bien volontiers, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture. J'ai été très surpris, aussi bien ici qu'à l'Assemblée nationale, d'entendre, lorsqu'on parle de la politique générale et de la politique agricole du Gouvernement, bien des critiques — trop nombreuses, quelquefois courtoises, quelquefois descendant au-dessous du niveau de la réunion publique (mais celles qui sont courtoises sont toujours utiles pour des ministres responsables) — sans recevoir jamais de propositions ou de suggestions.

Nous aimerions aussi avoir des suggestions; et j'ai assisté, depuis le début, à cette curieuse contradiction qui existe chez chaque orateur, sauf ceux de mon parti. (Rires et applaudissements) non seulement par sympathie pour moi, mais parce qu'ils restent fidèles à leurs positions et disent: « Nous ne sommes pas des doctrinaires de l'étatisme. Au contraire, mais nous estimons que lorsqu'il y a pénurie, il faut aboutir à la réglementation pour essayer de répartir au mieux des quantités insuffisantes. »

Mais chez les autres, il y a une contradiction flagrante. D'une part, ils nous accusent d'être de méchants dirigistes, de mauvais étatistes. Je serais, avec M. André Philip, un des spécimens de ces sadiques du dirigisme.

Mais après nous avoir fait ce reproche, ils ajoutent: Vous n'avez pas assez bien évalué les récoltes. Où sont les fonctionnaires pour mesurer les champs? Vous n'avez pas assez collecté le vin. Vous n'avez pas de pommes de terre à Paris. »

Mais les pommes de terre ne sont-elles pas en marché libre?

Cette contradiction a suivi les débats. Je l'ai trouvée chez tous les orateurs. Alors, j'aimerais, une fois pour toutes, qu'on nous fit des propositions claires et nettes, dignes de cette Assemblée, en demandant la liberté pure et simple du marché du pain ou du blé.

Demande-t-on, oui ou non, d'accentuer la réglementation en ce qui concerne la commercialisation du vin pour approvisionner en vin toutes les régions ou, au contraire, réclame-t-on la liberté?

Reste le problème de la viande qui fait une concurrence terrible au pain, car il y a pénurie de céréales panifiables, de céréales secondaires; et l'organisme international de répartition à Washington est obligé de réserver ces dernières à la panification dans tous les pays mutilés par la guerre.

Par conséquent, nous n'avons pas pu acheter de céréales secondaires pour le bétail, alors qu'avant la guerre, même lorsque nous dénaturions, hélas! du blé, nous devions cependant importer entre 10 et 15 millions de quintaux de céréales secondaires et de produits nécessaires à l'alimentation du bétail. Mais si quelqu'un, malgré cette pénurie de blé et de céréales secondaires dans le monde et en France, propose la liberté de la viande pour que la collecte de céréales panifiables soit rendue impossible, qu'il nous le dise!

Je voudrais, vraiment, qu'on aboutisse à des conclusions précises, soit demander le retour à la liberté totale avec tous les risques que cela comporte ou se déclarer d'accord avec nous.

Nous ne sommes pas des étatistes, mais des partisans de l'organisation coopérative de l'économie.

A notre avis, il faut en ce moment faire du dirigisme, en raison des événements et de la pénurie des denrées indispensables pour assurer l'alimentation des Français. (Applaudissements.)

M. Charles Morel. Je reviens donc à mon sujet.

Monsieur le ministre, si vous voulez faciliter la récolte du blé, donnez un peu de vin aux agriculteurs; ils en ont besoin au même titre que les ouvriers d'usine, ils sont comme eux des travailleurs de force, surtout en cette période de grands travaux. Accordez leur aussi l'outillage qui leur manque et qu'ils réclament à grands cris, les engrais, le matériel agricole et surtout les tracteurs.

Je suis déjà intervenu à ce sujet lors d'une récente séance et je n'y reviendrai pas.

Mais on a déjà dit que dans la politique du blé bien des erreurs furent commises.

C'était une erreur de dire au pays et au monde entier que notre récolte était splendide et une autre erreur de dire, il y a deux mois à peine, que, grâce aux apports américains, la soudure était assurée. Cela ressemble un peu, monsieur le ministre, au slogan de jadis: « Nous gagnerons la guerre parce que nous sommes les plus forts ».

La guerre, nous avons mis cinq ans pour la gagner. Auparavant, nous avons été vaincus et nous savons ce que cela nous a coûté d'humiliations et de souffrances!

Espérons que, pour la bataille du blé, nous mettrons moins de temps et que nous ne serons pas obligés de nous serrer la ceinture jusque là.

La prochaine récolte sera déficitaire, ainsi que les suivantes, peut-être; et c'est là qu'est le péril.

Avec un courage admirable, M. le président du conseil, ces jours-ci, a pris la direction du ravitaillement. Je sais qu'il représente une population ouvrière, mais je n'oublie pas aussi que c'est de ses ancêtres lozériens qu'il tient la robustesse de son bon sens paysan.

Je fais appel à lui par-dessus vous, monsieur le ministre. Je lui demande de renoncer à ce dirigisme étroit. Ce n'est pas avec des gendarmes ou des agents du contrôle, dit économique, que vous ferez rentrer le moindre grain de blé dans les coffres du ravitaillement général.

M. le ministre de l'agriculture. Il faut donc supprimer l'Office?

M. Charles Morel. C'est à vous, monsieur le ministre, de diriger la répartition, puisque nous sommes déficitaires. Je ne suis pas pour le dirigisme; mais je l'accepte, à regret, quand il s'impose de toute nécessité, à condition qu'il soit intelligent et non pas tatillon. Qu'on accorde des primes de livraison, mais qu'on n'aille pas chercher le blé chez le cultivateur avec une mitrailleuse.

M. Laffargue. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Charles Morel. Je préfère poursuivre.

M. le président. L'orateur demande à ne pas être interrompu.

M. Charles Morel. Il faut, comme le disait tout à l'heure notre collègue Dulin, moderniser, standardiser l'agriculture.

C'est urgent. Je regrette que la première tranche du plan Monnet n'ait prévu que des crédits ridicules pour l'équipement. Il faut d'urgence accorder les crédits nécessaires. C'est par une politique d'engrais et d'outillage, de protection de la paysannerie, que nous ravitaillerons le pays, et non par le maintien d'un dirigisme outrancier. Peut-être ne pouvons-nous pas en ce moment échapper à un dirigisme restreint, mais alors qu'il soit paternel et non pas tracassier. (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Julien.

M. Jean Jullien. Mesdames, messieurs, j'entendais tout à l'heure M. le ministre faire le reproche à des orateurs qui ont parlé jusqu'à présent de ne pas avoir été constructifs, d'avoir critiqué de leur mieux, et souvent — ceci est ma réflexion personnelle — avec succès, l'œuvre du Gouvernement et de n'avoir apporté aucune solution.

Je vais peut-être marquer une originalité en essayant d'apporter une solution que d'ailleurs notre éminent rapporteur n'a pas oublié dans le document remarquable qui nous a été remis, c'est-à-dire l'étude des possibilités d'approvisionnement en céréales que le Maroc peut apporter, ainsi que les conséquences fort intéressantes non seulement pour le problème du blé; mais M. le ministre me permettra un léger débordement, même pour d'autres problèmes de ravitaillement actuellement pendants.

Dans ces débordements, je tâcherai de ne faire qu'une petite marge afin de déférer au désir de M. le ministre que nous restions sur le sujet du blé qui est effectivement l'objet de notre discussion d'aujourd'hui.

Grâce aux conditions atmosphériques extraordinaires qui se sont présentées cette année, grâce aussi à un desserrement du dirigisme qui est depuis deux ans le but principal poursuivi par ceux qui ont présidé au gouvernement marocain, le Maroc a eu cette année des récoltes très remarquables, entre autres sur un produit qui ne fait pas l'objet du débat, mais qui s'y rattache directement, sur l'orge. La récolte de 1938, considérée comme l'une des plus importantes que nous ayons eues depuis les vingt-deux et quelques années que durait notre protectorat, avait donné 12 millions de quintaux pour une consommation intérieure de 8 millions. Or, la récolte de 1947 donne, d'après les chiffres cités par M. Dulin, 17 millions de quintaux.

Revenant du Maroc il y a dix jours, je puis déclarer que la récolte d'orge approchera même de 20 millions de quintaux cette année.

En raison de l'augmentation de la population, la consommation se montera à 10 millions de quintaux. Reste donc un excédent de 10 millions de quintaux d'orge.

Malheureusement nous ne pouvons pas proposer l'exportation de la totalité de cet excédent, car, en dehors des réserves mises dans les silos généraux, il faut laisser reconstituer les silos particuliers des fellahs.

Ici j'ouvrirai une parenthèse pour vous dire que l'orge n'est pas la culture de la grande colonisation. Les superficies culti-

vées par la grande colonisation représente 8 p. 100 du total des terres ensemencées en orge. Atteignant, en rendement et en quintaux, un résultat meilleur que celui qu'obtient le fellah, la grande colonisation n'arrive qu'à 13 et 15 p. 100 de la totalité produite.

Il s'agit donc de reconstituer ces silos particuliers. En conséquence, nous avons des possibilités d'exportation de seulement 5 millions de quintaux d'orge en gros. Or, sur ces 5 millions de quintaux, 3 millions ont été offerts à la France, lesquels — c'est là que ma petite marge sera tolérée par M. le ministre — permettent de résoudre en partie le problème du blé ainsi que d'autres problèmes connexes.

Ils permettent d'abord de résoudre le problème du blé parce que tout le monde sait — il ne faut pas voir là un reproche à la paysannerie. — que devant le déficit de céréales secondaires, les paysans se sont trouvés, quelquefois par intérêt, mais le plus souvent par nécessité, devant l'obligation de nourrir les bestiaux avec du blé. Je ne veux pas soulever le débat de leurs torts ou de leurs raisons; je veux dire que si nous leur fournissons des orges, ce sera autant de blé qui sera rendu à la panification; donc premier bénéfice.

Deuxième bénéfice: — je rejoindrai notre excellent collègue M. Charles Morel — du fait que de l'orge on tire de la bière, il y aura une augmentation importante de la production de la bière en France. Les pays du Nord et de l'Est, actuellement privés de leur boisson traditionnelle, s'étant rabattus sur le vin, retourneront à la bière. Il en résultera des disponibilités de vin pour les paysans du Centre et du Midi qui en sont les consommateurs normaux.

Enfin, détail complémentaire, les résidus de la fabrication des bières qui s'appellent les drèches sont des produits particulièrement galactogènes. Pour 100 hectos, il en sort à peu près une tonne, ce qui permettra de combler notre déficit en lait, sans compter les avantages de bestiaux mieux nourris, ce qui corrige le problème de la viande.

Cette orge devient une panacée? Non, car avant la guerre, on parlait d'importations de céréales secondaires de 10 millions de quintaux par an. Nous ne pouvons vous en offrir que 3 millions.

Vous voyez tout de même que nous trouvons là une première solution, que ces 3 millions de quintaux d'orge sont à même de nous amener une détente du marché du blé, ceci immédiatement, puisque le blé qui sera débloqué par cet approvisionnement en orge entrera immédiatement dans le circuit de la panification.

Nous avons des possibilités en blé. Je voudrais corriger légèrement ce qui a été dit par notre rapporteur. Le blé que l'on peut mettre à la disposition de la métropole est uniquement du blé dur. Pour ce qui est du blé tendre, au contraire, nous serons probablement partie prenante dans les importations d'Amérique pour 200.000 à 250.000 quintaux qui nous seront nécessaires. Vous voyez que ce n'est pas une quantité importante auprès du déficit considérable que la France enregistre dans ce domaine.

Il y a donc, en cette matière, une solution, monsieur le ministre. C'est un approvisionnement considérable dans cette débordante production d'orge que l'on note au Maroc cette année.

Après avoir parlé de quantité, nous devons parler naturellement de prix.

Je voudrais que vous n'exagériez pas ce que je vais dire et que vous n'en concluez pas qu'il est nécessaire de porter secours au Maroc. Nous nous sommes trouvés devant le fait suivant: l'année dernière, les orges oscillaient sur les souks de 825 à 850 francs le quintal. La production de l'année était à peine de 6 millions de quintaux. Vous pouvez grosso modo voir tout de suite le prix global que retirent, dans leur ensemble, les producteurs d'orge.

Or, cette année, devant une production plus que doublée, sur les souks les prix se sont effondrés de telle façon que vers la fin du mois de mars, ils étaient descendus aux environs de 625, 650 francs, ce qui est encore rémunérateur pour le fellah ayant cultivé et produit cet orge. Dès le début du mois d'avril, l'effondrement s'est accentué puisque les orges se négociaient aux environs de 500 francs. Les services de la résidence contrôlent de très près ces prix pour le compte de ces fellahs qui n'ont pas une évolution intellectuelle suffisante pour établir les prix de revient. Ils déclaraient qu'à 500 francs, et peut-être même au-dessous, nous allions assister à une ruine des cultivateurs indigènes.

Dans ces conditions, une importation est nécessaire en ce moment-ci sinon pour fixer, mais du moins pour soutenir les prix aux environs de 600 ou de 625 francs.

J'ai repris mon mot de « soutenir » au lieu de « fixer » car il s'agit d'un marché libre sur lequel on se contente, par des achats à des moments déterminés, de régler les prix. Ceux-ci sont rémunérateurs, d'ailleurs, en période d'abondance.

Nous en arriverions, d'après M. le rapporteur, à des prix de l'ordre de 800 francs le quintal rendu à la disposition des paysans qui en auraient besoin pour l'élevage.

Ainsi, sans baisser les prix des céréales secondaires, nous obtenons, par péréquation, pour les céréales nécessaires à l'élevage, des prix parfaitement abordables.

A quoi allons-nous arriver? Il faut maintenant transporter cet orge. Ici, le Gouvernement n'aura pas tout à fait mon admiration car, dès le mois de février, j'avais été mis en garde par certains de mes amis de la région qui font de la culture par les services officiels qui suivent la production des fellahs.

J'avais, à ce moment, attiré l'attention du Gouvernement sur le fait que nous étions disposés à fournir d'abondantes quantités d'orge ou d'autres céréales, que c'était une nécessité économique pour l'équilibre de notre production agricole.

J'ai dit au mois de février, nous sommes en avril: je voudrais que M. le ministre nous indique si de très grosses quantités d'orge du Maroc ont été importées en France. Je vous parle de trois millions. Peut-être ces trois millions ne devraient-ils pas arriver une fois que les récoltes de 1947 en France auront été engrangées par des Français devenus squelettiques par manque de pain avant cet engrangement. Je me trouve par conséquent obligé, monsieur le ministre, de dire qu'en parlant de services responsables endormis, un des orateurs précédents n'avait peut-être pas tout à fait tort, car, entre février et avril, il aurait peut-être été nécessaire et possible de prendre des mesures de transport pour que cet orge arrive au moment voulu. Puisque nous avons parlé tout à l'heure de solutions constructives, je ré-

pète que trois millions de quintaux d'orge sont à votre disposition dans notre pays. Nous désirons qu'ils soient enlevés rapidement, pour l'équilibre de notre culture, pour notre équilibre économique agricole.

M. le ministre de l'agriculture. Parlez-vous des transports intérieurs, au Maroc, ou des transports maritimes ?

M. Jean Jullien. Des transports maritimes.

M. le ministre de l'agriculture. Au cours de mon exposé, en séance de nuit, je traiterai le problème du Maroc, mais je tiens à dire, puisque je ne puis pas m'occuper, en raison du statut que vous connaissez, du Maroc, que mes collègues MM. Georges Bidault et Jules Moch ont fait tout le nécessaire, à telle enseigne d'ailleurs que, tout récemment, M. Jules Moch a été invité à ne pas envoyer trop de bateaux. On lui a dit: « Si vous nous envoyez des bateaux permettant de transporter plus de 40.000 tonnes avant le 31 mai, certains d'entre eux risquent de rentrer à vide. Voilà le renseignement officiel que je vous donne et qui est transmis par le ministère des affaires étrangères. Il faut savoir si l'orge existe, en effet, et nous y avons si bien pensé que M. le président du conseil a envoyé immédiatement sur place un chargé de mission. Il s'agit de savoir s'il y a vraiment des céréales panifiables à quai ou si, au contraire, ces céréales se trouvent disséminées dans le pays. Nous avons, je le répète, demandé à nos représentants là-bas quelles étaient les disponibilités. Dès que le ministère des affaires étrangères nous a eu fourni le chiffre, M. Jules Moch a fait le nécessaire. Les 40.000 tonnes seront transportées avant le 31 mai; elles sont reçues ou en cours de transport; mais on nous a dit, là-bas, que c'étaient les seules quantités qu'on pouvait embarquer, qui se trouvaient à quai.

M. Jean Jullien. Monsieur le ministre, je ne doute pas que vos renseignements soient exacts. Ce qu'il y a, c'est non pas une difficulté d'amener ces quantités à quai, mais une difficulté de les manipuler, car le port de Casablanca n'a pas encore atteint ce que l'on pouvait attendre de lui au point de vue du tonnage de levage.

Toutefois, permettez-moi de vous dire que l'année dernière, à la suite d'une famine terrible, nous avons été obligés — vous êtes sûrement au courant, d'ailleurs — de faire appel à de nombreux pays producteurs pour empêcher les gens de mourir de faim dans la rue; je n'exagère pas: on a ramassé des cadavres de gens morts de faim à la suite d'une famine sur les grandes routes et dans les rues des grandes villes. Nous avons, à ce moment-là, fait un gros effort qui a permis de manipuler, dans le port de Casablanca, 320.000 quintaux par mois, rien que pour le blé que nous recevions d'Amérique.

Par conséquent, la réponse que vous avez reçue était peut-être un peu trop bureaucratique et il y aurait probablement lieu de revoir cette question auprès d'autres que les bureaucrates; je parle de ceux qui ont la responsabilité, par exemple, de l'exploitation du port de Casablanca. Peut-être pourriez-vous vous adresser aussi aux chambres d'agriculture ou même à ceux qui ont réalisé cette magnifique manipulation qui, effectivement, représentait deux fois et demie les possibilités normales du port.

On peut demander aux Marocains tous les efforts que l'on voudra. Ils en ont fait

un, de 1943 à 1945, qui est assez connu, puisque 27 p. 100 de notre population ont été mobilisés dans la Première Armée. (Applaudissements unanimes.)

Par conséquent, vous pouvez leur demander des efforts aussi considérables que vous voudrez. Il y a là-bas, je l'ai dit un jour à cette tribune, un attachement passionné pour la métropole, pour notre patrie; mais, voyez-vous, ne leur demandez rien par les bureaux. Car je ne dirai pas qu'ils en ont le mépris, ce ne serait pas aimable pour nos fonctionnaires, mais ils ont le dégoût...

Plusieurs voix. Le mot n'est pas plus aimable!

M. Jean Jullien. C'est la mécanique que je veux attaquer... un dégoût absolu pour les résultats qu'ils ont constatés au temps où le dirigisme régnait chez nous, de 1940 à 1944. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

En venant à parler de ce que l'on pourrait appeler votre imprévoyance, je ne peux m'empêcher de me souvenir que, tout à l'heure, lorsqu'un orateur, avant nous, prononçait un discours, je ne savais pas si j'entendais parler un camarade de mon parti ou un orateur du parti communiste. (Rires sur divers bancs.) A ma stupéfaction, à peu près tous les arguments que nous avions à employer dans cette intervention ont été exposés, remarquablement d'ailleurs, par le président du groupe parlementaire communiste. Heureusement, j'ai repris pied à terre en entendant un interrupteur dire: « Mais, vous étiez au Gouvernement à cette époque! »

Vous avez pu constater, monsieur le ministre, que, bien que n'ayant jamais été dans aucun des gouvernements qui se sont succédé depuis la libération de la France, non seulement nous n'avons pas fait d'obstruction ni apporté des critiques systématiques, mais il se trouve que, parmi ceux qui ont parlé jusqu'à présent, et dont beaucoup représentaient les partis auxquels vous étiez associés, le seul qui ne vous ait pas critiqué avec acharnement, comme vous pouviez tout à l'heure le relever, celui qui vous apporte une solution, est quelqu'un qui appartient à l'unique parti d'opposition de cette Assemblée.

Voilà l'opposition qui donne des solutions au Gouvernement! (Rires et exclamations sur divers bancs.)

N'y voyez là qu'une manifestation de l'esprit d'une opposition qui prétend défendre le pays; qui a prouvé, ne serait-ce que par les actes de guerre dont la plupart de ses représentants sont les auteurs, qu'elle savait le défendre, avec d'autres, d'ailleurs, et qui veut absolument aider la France à passer le mauvais moment dans lequel elle est engagée actuellement.

Laissez-moi vous dire qu'à mon sens l'utilisation de cet orge, non seulement peut donner un moyen de sauver le pain français, mais peut présenter une portée politique beaucoup plus grande.

Il y a actuellement un très grave problème de l'Union française. Vous avez là un élément essentiel de cette Union, c'est l'harmonie des productions, équilibrant à travers les territoires français du monde les déficits et les excédents. Mais permettez-moi de vous dire que ce n'est pas par le dirigisme qu'on en sortira, car nous n'avons de pain à vous offrir que parce nous avons renoncé au dirigisme au Maroc! (Applaudissements à droite et sur quelques bancs à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Vieljeux. (Exclamations à l'extrême gauche.)

M. Vieljeux. Mesdames, messieurs, j'étais très bref. Je ne veux pas abuser de l'attention de l'Assemblée et d'ailleurs M. Lefranc, comme on le rappelait à l'instant, m'ayant coupé l'herbe sous le pied, je n'ai pas à répéter ses arguments. (Sourires.)

Mon intervention consistera à poser deux questions à M. le ministre de l'agriculture.

Est-il exact, monsieur le ministre, que la Grande-Bretagne, estimant il y a quelques mois son déficit en blé, s'est couverte au Canada au prix de 1 dollar 53 le boisseau et que la France vient de se couvrir dernièrement à 3 dollars 10 le boisseau, ce qui représente 1 dollar 50 de différence par boisseau ?

Ceci, pour 6 millions de quintaux que représente notre déficit actuel, coûterait aux Français, en raison de cet écart de cours, environ 8 milliards de francs de pertes.

La deuxième question que je voudrais me permettre de vous poser est la suivante: un quintal de blé à douze dollars représente, au change de deux cent quarante francs, que je crois beaucoup plus près de la vérité que celui de 119 francs, trois mille francs le quintal pour le blé d'importation. Jusqu'à quand le Gouvernement acceptera-t-il de payer trois mille francs le blé qu'il paye neuf cent trois francs aux cultivateurs français et qu'il refuse de leur payer davantage, ce qui les détourne d'en produire ?

Cette politique accélère de façon criminelle nos sorties d'or qui menacent notre indépendance nationale.

Très justement tout à l'heure, M. Dulin disait que le prix de vente du blé devait tenir compte du prix de revient pour le paysan. C'est évident. C'est là du bon sens élémentaire, mais peut-être, dans la conjoncture présente, le Gouvernement pourrait-il aussi ne pas perdre de vue le prix réel auquel revient à la France, en dépit de cours fictifs et truqués, le blé que la réduction de notre production consécutive à une mauvaise politique nous contraint d'importer.

Après la libération, j'ai le souvenir, alors que le dollar était maintenu à cinquante francs, que le Gouvernement français, un jour, décida d'augmenter le prix du blé. Puis, pour faire une soudure, il dut acheter du blé en Argentine, et nos ministres de l'époque se réjouirent et se félicitèrent publiquement de pouvoir, grâce aux achats avantageux qu'ils venaient de passer en Argentine, abaisser le prix de la farine en France. On additionnait alors des francs-or et des francs-papier pour faire une ahurissante moyenne. J'espère que nous n'entendrons plus de propos de ce genre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils montrent que parfois la naïveté le dispute à l'ignorance pour le plus grand malheur des Français. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Grangeon.

M. Grangeon. Il est des départements, en particulier celui que je représente ici, le Vaucluse, où, pour assurer le ravitaillement en pain, la ration journalière a été ramenée à 200 grammes et où plusieurs villages ont manqué de pain pendant quinze jours. Le préfet de notre département a dû réquisitionner les stocks de

farine dans les fabriques de pâtes alimentaires et les biscuiteries. En ce moment, on livre aux boulangers du Vaucluse une farine composée de 65 p. 100 de maïs. Nous râclons littéralement les fonds de tiroirs. Dans ces conditions, et c'est là où je voulais en venir, les cultivateurs ne pourront conserver leur semence.

Un problème se pose. Chacun de nous sait que, dans chaque région de France, si l'on veut obtenir un bon rendement, il faut semer certaines qualités de blé par préférence à d'autres. Je voudrais simplement demander à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il entend prendre pour la mise en place de semences susceptibles de donner, pour chaque région française, une prochaine bonne récolte de blé. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Meyer.

M. Meyer. Mesdames, messieurs, tout a été dit sur le pain et sur le blé. Je veux faire une très brève observation concernant l'Afrique du Nord. M. le président de la commission de l'agriculture nous a dit tout à l'heure que le Maroc, en particulier, nous apporterait une aide précieuse cette année, mais que, si la récolte était excellente dans ce pays, en Algérie et en Tunisie la récolte s'annonçait médiocre et même franchement mauvaise.

Pourquoi cette différence ? Le Maroc, comme vous l'a exposé notre collègue M. Juillien, a eu le privilège de pluies abondantes, ce qui a permis une récolte pléthorique, tandis que l'Algérie et la Tunisie ont connu des périodes de sécheresse prolongée. Si nous ne pouvons pas encore faire pleuvoir à volonté, nous avons du moins la possibilité de combattre efficacement cette sécheresse par la pratique des travaux préparatoires.

Cette pratique consiste en des labours profonds et des façons culturales répétées exécutés au printemps et en été, avant les semailles d'automne. Elle a pour objet de maintenir dans le sol l'humidité indispensable à la vie et à la végétation normale des céréales dans les périodes où la pluie ne tombe pas. L'expérience a démontré la justesse de ces observations.

Toutefois, ces procédés nécessitent un effort de traction considérable qui ne peut être exécuté qu'avec des moyens mécaniques, notamment des tracteurs à chenilles de moyenne et de grande puissance. La mécanisation en Afrique du Nord n'a donc pas pour seul objet de remplacer les animaux de trait par des tracteurs ; elle vise également à généraliser les méthodes de culture modernes dont j'ai parlé et qui sont seules susceptibles de donner des résultats pratiques. C'est pourquoi notre collègue, M. Coudé du Foresto, a dit qu'il fallait attribuer des tracteurs à l'Afrique du Nord le plus rapidement possible, à partir de 1947.

Je souligne que l'agriculture est l'activité de base de l'Afrique du Nord. J'insiste donc auprès de M. le ministre de l'agriculture et du chef du Gouvernement pour que cette attribution soit faite à l'Afrique du Nord, car c'est par ce seul moyen que ce pays pourra faire face à ses besoins propres et apporter, le cas échéant à la mère patrie toute l'aide qu'il est en mesure de lui donner. (Applaudissements au centre et à gauche.)

M. le président. Je propose au Conseil de la République de suspendre sa séance ius-

qu'à vingt-deux heures, M. le ministre de l'agriculture m'ayant fait savoir qu'il désirait prendre la parole à cette heure.

M. le ministre de l'agriculture. Je tiens à apporter une précision. On m'a demandé combien de temps durerait mon exposé ; j'ai répondu qu'il dépasserait une heure, mais je suis, bien entendu, à la disposition du Conseil de la République.

Sur divers bancs. Continuons !

M. le président. Permettez-moi de vous indiquer qu'après la réponse de M. le ministre de l'agriculture, laquelle, sans doute, durera une heure ou une heure un quart, l'Assemblée sera appelée à discuter l'amendement de M. Lefranc sur lequel des orateurs sont inscrits.

Ensuite interviendront les explications de vote pour lesquelles des orateurs sont aussi d'ores et déjà inscrits.

Si vous désirez poursuivre la séance, je suis à votre disposition, mais je tiens à préciser qu'il faut compter au moins deux heures et demie de débats.

Ne vous semble-t-il pas plus expédient de suspendre la séance pour la reprendre à vingt-deux heures ?

Je consulte l'Assemblée.

(Le Conseil décide de suspendre la séance.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt-deux heures vingt-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 19 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Roger Duchet et des membres du groupe des républicains indépendants une proposition de résolution invitant le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour conjurer la grave crise que subit le cinéma français.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 247, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la presse, de la radio et du cinéma. (Assentiment.)

— 20 —

MESURES A PRENDRE EN VUE D'ASSURER AUX FRANÇAIS LE PAIN QUOTIDIEN

Suite de la discussion d'une proposition de résolution.

M. le président. Nous reprenons la discussion de la proposition de résolution de M. Dulin.

Dans la suite de la discussion générale la parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Tanguy Prigent, ministre de l'agriculture. Mesdames, messieurs, le Gouvernement est heureux, à l'occasion de la discussion de la proposition de résolution de M. Dulin et de plusieurs de ses collègues concernant la situation du pays en matière de céréales et d'approvisionnement en pain de la population, d'apporter à votre Assemblée les renseignements et

les explications demandés par les orateurs que vous avez entendus cet après-midi à cette tribune.

J'indique tout de suite que certains d'entre eux ont débordé un peu le problème qui était posé par cette proposition de résolution. A cette heure, il serait périlleux de s'engager dans une discussion sur la politique agricole en général, suivie par le Gouvernement, je dis bien : par le Gouvernement solidaire.

Je ne veux donc pas m'engager dans un long exposé sur ce point. Je veux simplement apporter quelques précisions sur des questions qui ont été posées par le rapport de M. Dulin.

En ce qui concerne les engrais tout n'a pas été parfait, bien sûr, au cours de la campagne, mais je crois tout de même, compte tenu des difficultés auxquelles nous nous heurtons encore, aussi bien en ce qui concerne les importations ou la fabrication française que la mise en place des engrais importés ou fabriqués, nous avons atteint des résultats relativement satisfaisants. Je vais rappeler quelques chiffres.

Le programme prévu était, pour la campagne, de 222.000 tonnes d'azote, dont 146.000 tonnes à fournir par les industries françaises et 76.000 tonnes par l'importation. Au 30 avril 1947, 115.000 tonnes d'engrais simples et 35.000 tonnes d'engrais composés étaient mises en place, ce qui nous donne un total de 150.000 tonnes.

Ce retard provient, d'abord, pour 25.000 tonnes, des importations. Il est dû à des causes diverses : difficultés de transport, grèves aux Etats-Unis et au Chili et aussi crise charbonnière anglaise qui a eu des répercussions sur nos importations d'engrais.

Notre production métropolitaine a eu également un déficit de fabrication qui se monte à 20.000 tonnes. Cela porte, par conséquent, le déficit total à 45.000 tonnes, et le programme initial se trouve ramené de 222.000 tonnes à 177.000 tonnes.

La différence de 27.000 tonnes représente l'effort de mise en place des mois de mai et de juin qui sont compris dans la campagne qui s'achève.

Dans ces conditions, nous pouvons dire que, d'une façon générale, la mise en place des engrais s'est faite dans des conditions satisfaisantes. Je sais qu'il y a eu, dans certains départements, quelques déceptions dues à des difficultés d'acheminement et aussi au fait que nous avons fait une attribution supplémentaire en faveur des départements céréaliers atteints par les gelées.

Ce faisant, nous n'avons eu en vue que l'intérêt général, sans songer qu'un jour, non pas ici, mais dans une autre assemblée, on viendrait nous reprocher d'avoir voulu favoriser les gros agriculteurs aux dépens des petits.

Nous n'avons pas voulu faire une différence entre les agriculteurs français suivant la quantité d'hectares qu'ils cultivent, mais simplement permettre aux parcelles qui avaient échappé au désastre de repartir dans de bonnes conditions, et aussi donner aux agriculteurs qui, courageusement, avaient fait des réensemencements, les engrais nécessaires pour que les blés alternatifs et les blés de printemps ne nous donnent pas un résultat trop déficitaire, au moment de la récolte prochaine.

Des questions m'ont été posées également au sujet de la ficelle lieuse. J'espère

toujours maintenant quand j'ai à donner des renseignements satisfaisants, puisqu'il paraît que je suis un optimiste impénitent. (Sourires.) Mais je dois indiquer que, dans ce domaine, les résultats sont, en effet, satisfaisants.

Nos besoins maxima se chiffrent à 30.590 tonnes pour le liège de la moisson et à 5.898 tonnes pour les battages, soit, au total: 36.448 tonnes. Je parle ici de ficelle mesurant 330 mètres au kilogramme.

Je crains, hélas ! que ces quantités, en effet, ne soient plus que suffisantes, étant donné que si la récolte était très déficitaire, nous aurions besoin d'une quantité inférieure de ficelle-lièuse.

Nous souhaitons tous que les conditions climatiques des mois qui nous séparent de la récolte soient telles que nous ayons tout de même une récolte satisfaisante. Ceux qui connaissent les choses de la terre savent qu'en tout état de cause nous n'aurons pas une belle récolte.

Les blés d'hiver des régions touchées par la gelée sont clairs. Quant aux blés de printemps, ils ne donnent jamais le même rendement que les blés d'hiver.

Néanmoins, nous n'avons rien négligé en matière d'engrais, ni pour les semences qu'il a fallu mettre à la disposition des agriculteurs désireux de réensemencer les terres touchées par la gelée.

Nous n'avons négligé aucun effort pour réduire au minimum les conséquences d'un désastre qui n'était pas le fait du Gouvernement ni du Parlement, mais seulement des conditions atmosphériques.

Pour faire face à cette quantité de 30.590 tonnes de ficelle-lièuse nécessaire pour la moisson, 21.200 tonnes étaient déjà disponibles au 30 avril 1947. D'autre part, nous sommes assurés de disposer, au 1^{er} juillet, des quantités complémentaires suivantes: en ce qui concerne la fabrication française, 3.160 tonnes de ficelle sisal et 2.000 tonnes de ficelle papier; en ce qui concerne les importations, qui continuent, 4.870 tonnes de sisal et 1.350 tonnes de ficelle papier, ce qui porte le total de nos disponibilités à 32.580 tonnes.

Nous avons ainsi la certitude de pouvoir faire face aux besoins de ficelle des agriculteurs pour la campagne prochaine. Nous avons d'ailleurs prévu également les quantités nécessaires pour les pays d'Afrique du Nord.

Voilà les quelques réponses que je voulais donner, sur le plan technique et en apportant des chiffres, aux questions qui m'ont été posées.

Bien entendu, nous aurions aimé faire mieux. Vous n'ignorez pas que tout n'est pas facile dans un pays qui a connu les désastres de la guerre, la disparition des stocks et des matières premières et qui dépend et grande partie des importations, puisque la fabrication intérieure est considérablement ralentie. Nous ne pouvons pas du jour au lendemain rétablir les possibilités d'avant guerre.

D'autre part, en ce qui concerne la mise en place, je sais qu'il y a des imperfections; mais je l'ai dit l'autre jour à l'Assemblée nationale, nous avons fait véritablement tout le possible pour associer l'administration et la profession.

Sur le plan national nous avons créé un organisme où sont représentées les organisations professionnelles et qui assure la répartition primaire, c'est-à-dire

la répartition entre les départements. Dans les départements, vous savez que nous avons créé des offices agricoles départementaux qui font la répartition secondaire et vous n'ignorez pas que les représentants de l'agriculture y sont en majorité.

Quelquefois, on vient nous dire: « Mais notre office départemental agricole n'est pas bien constitué; il y a telle ou telle tendance, telle fraction du département qui n'y est pas représentée. »

Le plus curieux est que ceux qui m'accusent de n'être pas intervenu, sur le plan départemental, pour forcer la main à la confédération générale de l'agriculture ou aux organisations coopératives, ceux qui m'accusent de n'avoir pas voulu faire de l'arbitraire, sont ceux-là même qui me reprochent d'autre part de vouloir faire du dirigisme. C'est pour le moins singulier !

En réalité, les offices agricoles départementaux sont composés d'hommes proposés librement par les organisations professionnelles du département.

Je ne veux pas à ce sujet reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure dans une interruption, à savoir que, dans le malaise actuel, chacun est inquiet, chacun est un peu en contradiction avec lui-même.

D'un côté, on nous accuse d'imposer un système bureaucratique, inquisiteur, tracassier, et d'autre part, dès qu'il manque quelque chose, que ce soit des engrais, de la ficelle-lièuse, de la monnaie-matière, du vin, comme le disait un orateur tout à l'heure, de la pomme de terre, on se tourne vers le Gouvernement en disant: « Qu'attendez-vous pour prendre les dispositions nécessaires, pour prendre la marchandise là où elle est et la répartir au profit des utilisateurs ? » en oubliant que, très souvent, il s'agit de denrées dont le marché est libre et pour lesquelles nous n'intervenons pas.

D'autre part, je veux dire à M. Lefranc que je ne me sens pas le goût de le suivre dans je ne sais quelle polémique mesquine sur des problèmes qui sont vraiment d'aspect politique, alors qu'aujourd'hui, comme d'ailleurs c'était le cas à l'Assemblée nationale, il s'agit de traiter en toute objectivité un problème technique d'une importance primordiale pour l'ensemble de la nation française.

Monsieur Lefranc, vous me dites: « Pourquoi n'avez-vous pas engagé des poursuites contre les uns ou les autres ? »

Je réponds qu'à l'époque nous avons engagé des poursuites contre les responsables de cette campagne tendancieuse ayant pour objet de faire croire aux consommateurs français, à nos amis Américains ainsi qu'à tous les pays exportateurs qu'il y avait une récolte de blé phénoménale.

Ces poursuites n'ont pas donné grand résultat et, à ce sujet, il ne faut jamais oublier — je le dis avec force parce qu'il faut que l'opinion publique le sache bien — que nous avons rétabli la légalité républicaine: nous respectons la séparation des pouvoirs.

Contre des fonctionnaires de mon ministère, je peux prendre des sanctions administratives quand ils le méritent. Par contre, sur le plan judiciaire, nous ne pouvons que déférer aux tribunaux ceux que nous estimons coupables de campagnes tendancieuses ou calomnieuses, ou

d'atteintes à la sûreté de l'Etat. Ensuite, la justice doit suivre son cours.

Mais, dans ce domaine, nous risquerions de passer tout notre temps, nous ministres, à poursuivre les propagateurs de fausses nouvelles, notamment lorsque certains journaux refusent d'insérer nos démentis. (Applaudissements à gauche et au centre.)

J'ai été insulté dans le journal *L'Île de France*, mais cet article ne visant que mal personne, je ne me suis pas troublé outre mesure.

Par contre, j'ai apporté la preuve l'autre jour devant l'Assemblée nationale que certains journaux et certaines affiches ont essayé de faire croire à l'opinion française — aux producteurs auxquels on demande un effort pour livrer le blé, aux consommateurs qui souffrent de la restriction du pain, de la pénurie, des files d'attente qui s'allongent — que cette situation est due non pas au Gouvernement, mais au ministre de l'Agriculture.

Car je ne suis pas seulement imprévoyant, mais le résistant que je suis serait également, paraît-il, germanophile (Sourires) et, au cours de cette campagne, je n'aurais eu qu'un souci, celui d'augmenter la ration des Allemands en leur envoyant le blé et la farine indispensables à l'alimentation des Français !

J'indiquais tout à l'heure comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale que cela est totalement faux. J'ai envoyé des démentis; ces démentis n'ont pas été insérés.

De même, lorsqu'on déclare que dans certaine église, à Janville, dans l'Oise, on a vu des péniches chargées de blé partir à destination de l'étranger, lorsque j'ai fait faire à ce sujet une enquête, le préfet du département intéressé a trouvé devant lui des gens qui répondaient: « Oh, non ! nous n'avons absolument rien dit de pareil. » Personne n'a voulu prendre à son compte cette affirmation qui avait paru en première page dans un quotidien de la capitale.

Nous devrions donner des démentis chaque jour, car c'est une question de salubrité publique; mais faut-il que nous engagions chaque fois des poursuites judiciaires — qui durent des mois et des mois — contre ceux qui publient de fausses nouvelles dangereuses et contre ceux qui refusent d'insérer nos démentis ?

Hélas — c'est une constatation douloureuse — nous y passerions tout notre temps.

En ce qui concerne les attaques contre les fonctionnaires, je dirai simplement que j'ai toujours eu dans ce Conseil de la République le bonheur d'assister à des débats sérieux et cette Assemblée ne mérite pas que l'on vienne lui demander d'être témoin de certaines zizanies départementales.

A votre place, monsieur Lefranc, si j'avais eu à me plaindre d'un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture dans mon département — il n'est d'ailleurs pas prouvé que celui dont vous avez parlé ait commis une faute — je n'en aurais pas saisi l'opinion publique, car on risque de jeter ainsi le discrédit sur l'ensemble des fonctionnaires et de la République. (Applaudissements.)

Vous auriez dû venir me trouver et me dire ce que vous aviez à reprocher à un de mes fonctionnaires, en me signalant qu'il vous paraissait choquant que, même

sous forme d'articles techniques, un directeur des services agricoles collabore à un journal qui attaque le Gouvernement.

Je dirai d'ailleurs exactement la même chose en ce qui concerne les incidents locaux que vous avez signalés.

Je n'ai pas retenu le nom des communes où des agriculteurs seraient venus apporter leur blé et n'auraient trouvé personne pour le recevoir, de sorte que, lorsque quelques jours après on est venu le chercher, on n'en aurait plus trouvé qu'une quantité réduite.

Vous avez eu dans votre parti des ministres, y compris des ministres de départements économiques, avec lesquels d'ailleurs j'avais des relations d'amitié, de confraternité. Cela n'empêche que lorsque vous visitiez des villes sinistrées, à l'époque où il y avait un ministre de la reconstruction communiste, ou lorsque vous considérez, dans l'ensemble du pays, la distribution de la monnaie-matière ou des textiles, à l'époque où M. Marcel Paul était ministre (*Applaudissements à gauche*), je suis persuadé que vous avez également trouvé des anomalies locales, des incidents locaux, souvent à de grandes distances de Paris.

Je vous assure que, pour ma part, il ne me viendrait jamais à l'idée de reprocher à un ministre quelques accidents ou quelques incidents locaux qui se produisent ici et là. Il faut les signaler tout de suite de manière à pouvoir y porter remède, mais en faire à la tribune du Conseil de la République une arme contre le ministre de l'agriculture, c'est véritablement un procédé mesquin sur lequel je me suis déjà beaucoup trop attardé. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je dirai la même chose en ce qui concerne les agissements de certains voyageurs, représentants et placiers en farine au lendemain de la dernière récolte. Une fraction — une minorité, je le précise — des membres de cette profession avait publié à l'automne 1946 un tract qui a beaucoup influencé une bonne fraction de la population, d'une part, et aussi beaucoup de nos collègues et également beaucoup de nos amis à l'étranger.

Au lendemain de la récolte, tandis que le ministère du ravitaillement et le ministère de l'agriculture publiaient conjointement et solidairement un communiqué où nous mettions l'opinion en garde contre cette campagne dangereuse, mensongère, tendant à faire croire que nous étions en face d'une récolte extraordinaire; tandis que nous mettions l'opinion française et l'opinion internationale en garde contre ces campagnes qui, chez certains, étaient désintéressées et dues seulement à l'ignorance et à la naïveté, mais qui, chez d'autres, étaient intéressées, il y avait des gens au sein de cette profession des voyageurs, représentants et placiers qui publiaient des déclarations effarantes: « La récolte française est de 86.100.000 quintaux.

« Il y a un excédent mondial et un excédent national. On peut rétablir immédiatement la liberté de consommation du pain ».

On a vu, à la même époque, des hommes comme M. Waldeck Rochet et M. Pierre André proposant, le premier de porter la ration à 400 grammes et l'autre ni plus ni moins que de rendre la liberté au marché du blé, en disant que cela nous permettrait, non seulement de faire manger du pain à volonté à tous les Français, mais,

en plus, d'exporter une quantité de dix millions de quintaux à l'étranger.

A la conférence du Palais-Royal, il s'est trouvé des hommes et des femmes appartenant à tous les partis et à toutes les organisations syndicales pour garder tout de même un peu la tête froide et raisonner avec plus de sérieux.

Je vous citerai, monsieur Lefranc, une femme qui, je le crois, est de chez vous, Mme Marie Couette, qui déclarait avec tous ses camarades de la sous-commission qui siégeait au Palais-Royal à la conférence nationale économique, que les groupements de répartition des farines, contre lesquels vous avez fait tout à l'heure un réquisitoire si dur, devaient, bien entendu, disparaître avec le rationnement, mais ne pouvaient pas disparaître avant la fin du rationnement du pain dans notre pays.

Il y avait donc, d'un côté, des hommes et des femmes placés à des postes de responsabilité qui avaient une vision exacte des choses et faisaient des propositions parfaitement raisonnables, dont le Gouvernement a d'ailleurs tenu compte.

Ayant dit que je ne veux pas m'engager dans une discussion sur la politique générale du Gouvernement, je ne m'attarderai pas sur la question des parts réservataires.

Je veux, en effet — je m'excuse de m'exprimer sous une forme un peu sportive, — faire un pari avec vous, monsieur Lefranc.

Je suis persuadé que vous ne déposerez pas une proposition de résolution invitant le Gouvernement à supprimer la réglementation concernant les parts réservataires.

Je n'ai pas eu le temps d'étudier dans le détail les chiffres depuis votre interpellation si aimable et si courtoise de tout à l'heure. (*lèves au centre et à droite.*)

Seulement, je puis vous affirmer que les chiffres que vous avez cités sur les parts réservataires sont considérablement exagérés; sinon, ils s'appliqueraient à une exploitation qui aurait fait trente hectares de colza. Si cela s'est produit, tant mieux au point de vue de l'approvisionnement de la France en matières grasses; mais je doute fort qu'on ait atteint ce plafond.

Il y a une réglementation générale concernant les parts réservataires. Elle consiste, en effet, à accorder une part réservataire aux producteurs de produits oléagineux. Vous avez, bien entendu, pensé aux producteurs de colza en particulier, parce qu'ils se trouvent dans les pays de grande culture et de gros propriétaires. Mais cela est vrai aussi pour d'autres producteurs, par exemple ceux des olives du Midi, et cela est vrai également pour les producteurs de vin; et cela est vrai aussi pour beaucoup de régions de France, particulièrement les régions de petite production de blé, de culture familiale, avec échange familial blé-pain.

J'ajoute que les ouvriers agricoles sont intéressés dans cette affaire. Lorsque je reçois les délégations de la fédération des travailleurs de l'agriculture, que vous connaissez comme moi, elles insistent beaucoup pour que les parts réservataires ne soient pas supprimées.

En général, en effet, ces travailleurs demandent que leur rémunération soit payable pour partie en nature: ici c'est le pain d'échange, là ce sont les deux litres de vin qui ont été revendiqués ces derniers temps par les ouvriers agricoles; ailleurs c'est l'huile.

J'affirme donc que les parts réservataires sont calculées suivant une réglementation absolument normale; mais en demandant le maintien de ces parts réservataires, nous sommes d'accord avec l'unanimité des agriculteurs, grands ou petits, et l'unanimité des ouvriers agricoles. Je maintiens donc mon pari, en vous demandant si vous allez proposer au Gouvernement de supprimer cette réglementation.

Mesdames, messieurs, j'en viens maintenant, en m'excusant d'être bref, à l'ensemble de la politique économique du Gouvernement.

J'ai déjà dit tout à l'heure, comme je l'ai déclaré à l'Assemblée nationale, que personne ne songerait à faire de la France meurtrie un champ d'expérience pour des doctrines qui n'auraient pas encore été expérimentées dans ce pays.

En vérité, nous cherchons ensemble le meilleur moyen de lutter contre la pénurie ou plutôt, étant donné qu'il y a pénurie, pour la plupart des denrées essentielles à la vie du pays.

Nous faisons tous nos efforts pour que les quantités existantes soient réparties dans les meilleures conditions et aux prix les plus normaux.

Jusqu'ici on ne nous a rien apporté de constructif.

On fait de grands discours sur le libéralisme. En ce moment, il est facile, surtout à l'extérieur et devant une population fatiguée, déprimée par l'ensemble des privations, des souffrances qu'elle a connues et aussi par les tracasseries que comporte, en effet, un système de réglementations, il est facile de se faire applaudir; mais quand on expose exactement la situation, la vérité, on se rend compte qu'il n'est pas possible de revenir à un libéralisme total.

En effet, on nous dit d'un côté: « Ne nous gênez pas avec vos contrôleurs, vos fonctionnaires, avec vos réquisitions, avec vos taxations, avec vos inquisitions ». Mais, en même temps, on nous dit: « Pourquoi ne collectez-vous pas ce qui existe? Pourquoi ne nous l'apportez-vous pas à des prix normaux et en quantité satisfaisante? ».

On l'a affirmé tout à l'heure en ce qui concerne le vin. Or, le marché du vin, vous le savez, est pratiquement en régime libre.

Il en est de même pour l'approvisionnement en pommes de terre, et vous savez qu'il y a pourtant de grandes revendications de la part des ménagères comme des travailleurs ruraux ou citadins.

Je pourrais prendre un autre exemple. Dans mon département, on proteste contre les importations de chevaux que je réalise en ce moment, et depuis la libération.

Je réponds que j'importerai des chevaux tant que les prix ne seront pas, en France, accessibles aux jeunes ménages qui s'installent ou aux cultivateurs sinistrés, aux anciens prisonniers et anciens déportés. (*Applaudissements.*)

Nos amis paysans protestent également contre toute réglementation du commerce de la pomme de terre, les plants sélectionnés, les légumes. Ils protestent: « Pas d'étatisme! » Pour eux, cette réglementation représente une survivance des mœurs vichyssoises.

Seulement, quand ils manquent d'autres choses, par exemple de paille, de foin et d'avoine, ils nous disent: « Qu'attendez-

vous pour réquisitionner du foin, de la paille et de l'avoine là où il en existe et, pour nous apporter ces marchandises, soit pour nos chevaux (parce que c'est un département de gros éleveurs), soit pour nos expéditions de pommes de terre pour les protéger du froid ? »

Eh bien ! le cas est général, suivant qu'on est d'un côté ou de l'autre de la barricade, mettons du comptoir, suivant qu'on est acheteur ou vendeur.

Quand on est vendeur, on réclame contre la réglementation, qu'on appelle une survivance des organismes vichyssois.

Quand on est acheteur, on demande la réquisition.

Il en est de même en matière de céréales et de vin.

A ce propos, je veux ici, une fois de plus, avouer combien je souffre de voir les attaques dont est l'objet mon ami André Philip, ministre de l'économie nationale. (*Exclamations sur divers bancs.*)

Mais oui, cela est dangereux, car non seulement on insulte un honnête homme... (*Très bien ! au centre.*)

Une voix à droite. Il est très honnête.

M. le ministre de l'agriculture. Oui, certes, mais, en outre, on cause un très grand tort au pays. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. Je vous en prie, laissez parler l'orateur.

Il n'est pas d'usage d'interrompre un ministre qui est à la tribune. On lui répond. (*Applaudissements.*)

M. le ministre de l'agriculture. Je suis venu ici pour vous apporter, comme vendredi devant l'Assemblée nationale, des explications avec franchise et clarté.

Il doit être possible à tous d'écouter mon exposé. Si vous estimez que je me trompe, vous pourrez me le dire, mais je vous demande au préalable de me laisser aller jusqu'au bout de mes explications.

En attaquant l'honnête homme qu'est mon ami André Philip, on cause beaucoup de mal au pays.

Ce qui gêne en ce moment l'ensemble des opérations de collecte, de répartition et de mise en place, c'est ce climat de mépris de l'opinion publique qu'on a créé un peu partout. C'est très grave !

Dans mon propre département — je m'excuse d'en parler de nouveau — j'ai remarqué, en ce qui concerne les livraisons de blé, que c'est dans les communes et dans les cantons où les administrateurs élus étaient favorables à la politique gouvernementale, qu'ils disaient à leurs administrés : « Tout est difficile ! La France a souffert beaucoup ; elle a connu l'occupation, les prélèvements des Allemands, le blocus qui a arrêté les importations pendant de longues années, les destructions, le pillage. D'autre part, elle a connu les difficultés monétaires ; par surcroît, sa situation fut difficile en matière de transports et de devises.

« Il est vrai — il paraît que c'est la faute du ministre de l'agriculture — ! qu'il y eut, en 1944 et 1945, deux années terribles de sécheresse et, cette année, un hiver extrêmement rigoureux qui, vous le savez, a détruit une grande partie de nos superficies ensemencées en blé dans les grandes plaines céréalières. »

Tels sont leurs propos ; et ils invitent tous les travailleurs à fournir un effort qui est fait.

Au contraire, dans les régions où les responsables dirigeants des organisations qui passent leur temps à critiquer un dirigisme, qu'ils qualifient d'imbécile ou dont ils disent qu'il est uniquement instauré pour gêner les gens, pour leur imposer des difficultés inutiles, on crée un tel état d'esprit que l'autorité n'obtient pas les résultats qu'elle serait fondée à attendre. Et cela, au fond de vous-mêmes ; vous savez bien que c'est vrai.

Je pourrais prendre un autre exemple que celui de la collecte du blé : celui du marché de la viande, sur lequel il y eut des controverses à n'en plus finir. Si on pouvait isoler totalement le marché de la viande de l'ensemble de l'économie du pays sur le plan alimentaire, nous pourrions faire une expérience qui, d'ailleurs, est pratiquement faite ; et vous savez à quel prix ! Peut-être d'ailleurs quelqu'un viendra-t-il tout à l'heure apporter enfin une proposition concrète.

Personne n'a dit qu'il fallait abandonner la réglementation et la fixation des prix en ce qui concerne le blé et le pain. Mais si on abandonne complètement le marché de la viande, dans ce pays, vous savez tous que ce marché sera gravement déficitaire car il l'est dans l'ensemble de l'Europe et du monde. Pour ce qui concerne le blé et les céréales panifiables il est certain que si on laisse la viande atteindre des prix extrêmement élevés, sa production deviendrait tellement rémunératrice que nous aurions de la viande trop chère pour les petits ouvriers ; et que nous serions dans l'impossibilité de collecter les céréales secondaires et même le blé au cours de la campagne prochaine. (*Applaudissements.*)

Je pose le problème et je demande, à vous tous, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, de reconnaître qu'il n'y a pas de moyens techniques ou économiques pour tenter un relâchement total, dans ce domaine, de la réglementation.

— Assurément, on peut imaginer — nous l'avons proposé depuis longtemps — une organisation qui, à une direction ou à un dirigisme étatique — pour employer ce mot affreux — substituerait un dirigisme associatif largement la profession.

C'est ce que j'ai fait sur le plan de l'agriculture ; cela ne m'a pas empêché d'ailleurs de recevoir de graves reproches en ce qui concerne la mise en place de tracteurs, de machines agricoles, la monnaie matière ou les engrais, la ficelle lieuse alors que cette mise en place est réservée à peu près exclusivement à la profession.

Maintenant, avant d'examiner techniquement avec des chiffres que je m'excuserai de vous imposer la campagne du blé pour la fin de cette année je voudrais parler brièvement de la fixation du prix du blé.

Quand on a critiqué la politique générale du Gouvernement on a surtout affirmé que l'on a fait une politique absurde du blé.

Voyez-vous, je suis heureux de constater qu'il y a en ce moment unanimité sur ce point. Je vous assure que depuis la Libération je n'avais jamais encore rencontré cette unanimité, loin de là !

Au mois de juillet dernier, très exactement dans la nuit du 23 au 24 de ce mois, au lendemain de la conférence nationale économique qui s'était tenue au Palais-

Royal, j'étais très loin de trouver cette unanimité.

Nous avons discuté du prix du blé en 1944, 1945, 1946. Je ne suis pas de ceux qui veulent diminuer leurs responsabilités.

Je suis totalement solidaire du Gouvernement auquel j'ai appartenu. Je rappelle cependant, comme l'indiquait récemment M. le président du conseil, qu'avant d'aboutir à une décision, on discute au sein du Gouvernement. Or, vous le savez très bien, on a abusé du silence auquel je suis tenu ; on en a abusé avec, vraiment, un manque de courtoisie mais aussi un manque de franchise qui m'a fait du mal.

Tout le monde sait quelles ont été alors les positions respectives, en ce qui concerne le prix du blé. Tout le monde sait avec quelle force j'ai défendu le prix proposé par le conseil central de l'Office des céréales. (*Applaudissements à gauche.*)

Ceux qui à ce moment-là ont crié au scandale parce que le prix du blé fixé était inférieur au prix normal, ce sont les mêmes qui, par leurs représentants dans les organismes de décision, ont rendu impossible la fixation du prix du blé au niveau qui avait été proposé en même temps par le conseil central de l'O. N. I. C. et aussi par l'ensemble de la conférence du Palais-Royal. La C. G. T. elle-même s'était ralliée au prix de 1.220 francs.

Alors, il est tout de même amer de constater que certains s'efforcent, non par ignorance mais par passion partisane, de faire croire qu'à ce moment on manque de pain, que s'il y a de graves difficultés, cela n'est pas dû à la guerre, ni aux suites de la guerre, ni aux circonstances de toutes sortes, ni aux conditions atmosphériques, mais simplement au ministre de l'agriculture.

Si j'étais le seul à en souffrir, ce ne serait pas grave. Seulement cela jette le trouble dans l'opinion, cela crée un climat de plus en plus mauvais pour accepter les dures disciplines de l'heure.

Il n'y avait pas unanimité, loin de là, vous disais-je au mois de juillet 1946, au moment de la fixation du prix du blé. Après mon ami M. Brettes, je pourrais même rappeler à M. Serge Lefranc que dans la séance du 27 février dernier il dénonçait les campagnes souterraines pour l'augmentation du prix du blé.

Il faut choisir, disait-il, entre le chemin de la démagogie, qui mène à l'augmentation du prix du blé et le chemin de la raison qui est celui du blocage.

Il ajoutait : attention ! la hausse du prix du blé serait la hausse du prix du pain avec des conséquences désastreuses pour notre économie, en général ; ce serait un coup mortel porté à la monnaie française.

Aujourd'hui je voudrais que simplement on accepte de reconnaître que tous les partis qui ont été au Gouvernement ont des responsabilités égales — car je ne cherche pas à savoir quelle était la représentation arithmétique du Gouvernement au mois de juillet dernier, ce serait vraiment mesquin — dans la situation présente.

Je voudrais indiquer aussi qu'entre temps, précisément, cette évolution de l'opinion publique, de l'opinion des partis et des élus a fait son chemin. Le 22 mars, j'obtenais du Gouvernement la publication d'un décret concernant la fixation du prix du blé pour les trois prochaines cam-

pagines, décret dont je reconnais d'ailleurs qu'il n'est pas le retour pur et simple à la loi de 1936, que nous souhaitons tous.

Aussi bien, à l'unanimité, nous avons fait du chemin non seulement depuis juillet dernier, mais depuis 1936 lorsque le Gouvernement de mon ami M. Léon Blum avait éprouvé les plus grandes difficultés pour faire admettre le vote de la loi créant l'office du blé. Aujourd'hui, nous sommes unanimes à demander le retour à la loi de 1936.

A différentes reprises, lorsque j'ai présenté le projet remettant en vigueur la loi de 1936, le Gouvernement a fait valoir qu'on ne pouvait pas, — et l'argument a de la force — rétablir les prérogatives totales du conseil central de l'office central des céréales, alors qu'en matière de fixation des salaires et de l'ensemble des autres prix et des marges, le Gouvernement conservait tous ses pouvoirs.

Quoi qu'il en soit, le décret du 22 mars 1947 a donné satisfaction aux agriculteurs. Dans certaines régions, ils se sont demandé quel était le sens, quelle était la portée de ce débat. Ils ont été amenés à constater que le décret du 22 mars était très voisin d'un décret semblable que j'avais obtenu un an plus tôt en faveur des producteurs de betteraves lesquels s'en sont déclarés, et à juste titre, très satisfaits.

C'est ainsi que les agriculteurs producteurs de blé ont la certitude, grâce au décret du 22 mars, que le prix du blé de la récolte prochaine sera fixé en divisant les frais généraux à l'hectare par le rendement moyen, et par conséquent que la fixation du prix du blé, si elle est d'initiative gouvernementale, sera néanmoins prise en tenant compte de ces éléments qui constituent le prix de revient.

Par la suite, je l'espère, nous reviendrons rapidement, en même temps qu'aux conventions collectives pour les salaires, à la compétence indiscutée du conseil central de l'O. N. I. C., dans les mêmes conditions que de 1936 à la guerre.

A ce point de mon exposé, je voudrais rappeler que nous avons pris récemment une autre décision qui consiste à unifier le prix du blé sur la base de 1.078 francs. On a prétendu quelquefois que cela constituait une augmentation du prix du blé en cours de campagne.

Ce n'est pas exact. Cela tend exactement à mettre fin à certaines injustices.

Je m'excuse de rappeler rapidement comment ont été déterminés les prix successifs du blé au cours de la campagne allant du 1^{er} août 1946 au 1^{er} juillet 1947.

Le Gouvernement avait fixé dans les conditions que je vous ai rappelées le prix du blé à 1.003 francs. Mais il avait été décidé d'accorder aux agriculteurs qui livraient leur blé avant le 1^{er} octobre une prime de 100 francs par quintal, ce qui portait le prix du blé, c'est-à-dire la somme effectivement touchée, à 1.103 francs.

Pour les livraisons effectuées par les producteurs en octobre, il avait été édicté une prime de prompt livraison, non plus de 100 francs, mais de 75 francs. Par conséquent, les agriculteurs qui avaient livré en octobre, au lieu de toucher 1.103 francs, comme ceux qui avaient livré avant le 1^{er} octobre, ne touchaient que 1.003 + 75, soit 1.078 francs.

Il avait été décidé, en même temps que certains agriculteurs qui étaient prêts à livrer mais qui ne pouvaient effectivement livrer faute de place dans les organismes stockeurs, recevraient la même prime de 75 francs pour les livraisons postérieures au 1^{er} novembre sous réserve qu'ils aient souscrit un engagement de livraison.

Lorsque la première baisse de 5 p. 100 est intervenue en janvier dernier les producteurs qui avaient souscrit ces engagements de livraison se sont vu dire: « Puisque vous auriez déjà livré si on avait pu prendre votre blé, quand vous l'avez offert, le prix dont vous bénéficiez est de 1.078 francs. »

Mais il s'est produit ce que connaissent bien les techniciens des questions agricoles.

Certaines coopératives, ou certains négociants avaient accepté d'une façon très large les engagements de livraison, d'autres, d'une façon plus restrictive. Dans la même commune, tels agriculteurs avaient livré le même jour — en novembre, décembre, janvier, février, mars — mais à des organismes stockeurs différents. Celui qui avait affaire à un organisme stockeur ayant accepté un engagement de livraison touchait 1.078 francs tandis que celui qui, au contraire, avait essuyé un refus touchait alors un prix inférieur.

Devant cette situation, le Gouvernement, a décidé d'unifier la totalité des prix des blés livrés après le 1^{er} octobre, ceux qui seraient livrés avant cette date étant payés 1.103 francs, et tous les blés livrés entre le 1^{er} octobre 1946 et le 30 juin 1947 devant être payés au prix de base de 1.078 francs.

C'est un détail que je voulais vous donner en passant, parce qu'il a son importance.

Ce matin, à une réunion de l'union des coopératives de céréales, les intéressés m'ont dit accueillir avec beaucoup de satisfaction cette récente décision gouvernementale.

J'en arrive maintenant à une autre question qui m'a été posée.

Pourquoi n'avez-vous pas importé massivement des céréales secondaires pour l'alimentation du bétail, m'a-t-on demandé ?

Vous pensez bien que l'importance de cette question ne m'avait pas échappé.

Tout à l'heure, au cours d'une interruption, je vous ai dit, que même dans les années pléthoriques en matière de blé, même lorsque nous dénaturions du blé, nous importions néanmoins entre 10 et 20 millions de quintaux de céréales secondaires et d'aliments du bétail. J'ai dit combien la situation est difficile, en cette période où nous connaissons un déficit en blé et céréales secondaires, et où nous subissons pour des raisons absolument indépendantes de notre volonté un arrêt presque total des importations de céréales secondaires pour la nourriture du bétail. C'est ce qui explique la hausse du cours des céréales secondaires au marché parallèle.

Personne ici, je l'espère, n'a conçu cette idée qui avait traversé l'autre jour l'esprit d'un de mes interpellateurs, qui affirmait: Le Gouvernement est insensé au point qu'il a fixé le prix des céréales secondaires à un taux supérieur au prix du blé.

Nous avons taxé les céréales secondaires à un prix inférieur à celui du blé, mais les prix du marché parallèle sont très supérieurs à la taxe. Celle-ci d'ailleurs, je le précise, a été respectée pour des quantités

non négligeables livrées régulièrement aux organismes stockeurs. C'est précisément parce que, les besoins considérables de notre pays en céréales secondaires, pour les aliments du bétail, pour la brasserie ont provoqué une forte pression sur le marché des céréales secondaires que nous avons songé à importer massivement des céréales secondaires. La presse n'a pas manqué de vous apprendre que, sur ma proposition, le Gouvernement avait décidé des importations massives de céréales secondaires, dégagé à cet effet un contingent de dollars et décidé de rétrocéder ces importations aux utilisateurs aux prix du marché réglementé français, c'est-à-dire à des prix inférieurs au prix officiel du blé, de manière à faire de la viande, du lait, des matières grasses à meilleur marché. Cela aurait dégagé le blé de la concurrence terrible qui lui est faite par la viande, par le truchement du marché noir des céréales secondaires.

Malheureusement, satisfaction n'a pu nous être donnée par le conseil mondial de la crise alimentaire. Je précise, en réponse à une question qui m'a été posée par l'un de mes interpellateurs, qu'antérieurement à l'entrée en fonctions de l'*International emergency food council*, nous avions déjà demandé au *Combined food board* de nous envoyer des céréales secondaires. Nous en avons même reçu, mais l'organisme I.E.F.C. nous les a imputées sur le programme d'importation de céréales panifiables, parce que le déficit mondial en blé est très grand. Entre le 1^{er} février 1947 et le 30 juin 1947, rien que pour cinq mois, ce déficit mondial était de 13 millions de tonnes.

Il y a, fort heureusement, des disponibilités, en orge et surtout en maïs, à travers le monde, particulièrement en Amérique. Mais l'organisme international, devant les besoins pressants des pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie, qui demandent des céréales panifiables, a décidé de consacrer toutes les céréales secondaires transportables à la panification.

C'est ainsi que, lorsque nous sommes allés à Washington, on nous a dit: « Nous allons vous accorder des céréales pour la panification, mais il nous est absolument impossible de vous donner des céréales secondaires pour l'alimentation du bétail. »

Nous ne pouvions que nous incliner, d'abord parce que cela ne dépendait pas de nous, mais aussi parce que nous sentions bien que les arguments qui nous étaient opposés étaient extrêmement sérieux.

En effet, les Etats-Unis exportent tous les mois 15 millions de quintaux de céréales panifiables. Ce chiffre est quelque chose de prodigieux, jamais atteint jusqu'ici, mais il correspond au maximum des possibilités de transport, il dépend moins, d'ailleurs, des possibilités de transport à travers l'océan que des transports à l'intérieur et des possibilités de col lecte.

Je veux dire ici, en effet, que le Gouvernement des Etats-Unis, qui nous a accueillis d'une façon vraiment touchante, non pas uniquement sur le plan de l'amitié mais sur le plan de la compréhension quant aux problèmes économiques, techniques et humains qui sont posés en France, le gouvernement américain s'efforce très loyalement d'empêcher la hausse des prix des céréales, mais qu'il y a un réflexe chez les agriculteurs américains, qui consiste à dire, comme partout: Puis-

qu'il y a une grande demande à travers le monde, il ne faut pas livrer trop vite parce que demain, peut-être, il y aura une hausse.

Vous sentez combien seraient coupables ceux qui mêleraient tant soit peu la politique intérieure ou la politique extérieure à une telle question. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il y a donc aux Etats-Unis des difficultés pour la collecte et l'acheminement vers les ports, et l'on nous dit là-bas : nous avons à peine les moyens de transport nécessaires pour faire face aux besoins immédiats en céréales panifiables. C'est pour cela que nous avons du retard, parce qu'ils n'ont pas tout à fait les moyens de transport pour assurer l'acheminement de ces céréales. Nous recevons du reste quelques céréales ; à l'occasion du dégel du Saint-Laurent, le Canada, qui fait toujours beaucoup pour notre pays, veut bien transporter quelques quantités de céréales pour nous ; mais, même s'il y avait des disponibilités en orge, en maïs et en avoine, on nous répondrait qu'il n'est pas possible de transporter des céréales pour l'alimentation du bétail, parce que les pays exportateurs ne peuvent déjà pas transporter la totalité des céréales destinées à la panification et que réclament l'ensemble des pays déficitaires, y compris la Russie. Celle-ci demande et, quand elle reçoit, elle ne dit pas que ce sont les trusts, elle ne parle pas de synarchie capitaliste, elle accepte les envois de blé, de même qu'elle accepte les paiements en dollars ; lorsqu'elle nous a envoyé du blé, elle en a demandé et accepté le paiement en dollars. Elle accepte de l'outillage, des dollars et des denrées alimentaires de l'Amérique. Personne ne songe à le lui reprocher. Ce n'est pas à nos amis de l'Union des Républiques socialistes soviétiques que s'adresse le reproche, mais à ceux qui, pour essayer d'accuser injustement, et d'ailleurs mesquinement, des gens ou des partis, s'efforcent de transformer des questions sociales ou des questions humaines en questions politiques. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je veux maintenant parler de l'effort marocain. Je reconnais que, sans prendre position techniquement sur le problème de l'organisation, M. Jullien nous a apporté des renseignements extrêmement précieux.

En matière de collecte et de rationnement, le Maroc a fait un effort dont nous devons remercier les autorités, les populations et les responsables des organisations professionnelles.

J'indique que les pays de l'Afrique du Nord nous ont envoyé pour les semences à remettre en terre après les gelées 80.000 quintaux de Florence-Aurore.

En outre, 400.000 quintaux d'orge de l'ancienne récolte sont en voie d'acheminement et auront en totalité quitté le Maroc à la date du 31 mai à destination de la métropole.

Quant au solde éventuellement disponible pour les besoins métropolitains, quant aux expéditions aussi à faire du Maroc vers la France au titre de la nouvelle récolte, le maximum sera fait, je puis vous l'assurer. M. le président du conseil a envoyé sur place, je le répète, une personnalité chargée de renseigner le Gouvernement à cet égard.

En tout cas, de même que le Maroc, en nous aidant l'an dernier à faire notre soudure, nous a remerciés de l'effort énorme que nous avons fait pour lui (huit millions de quintaux de céréales que nous lui avons envoyés quand il connaissait une situation alimentaire tragique), de même nous le remercions pour ce qu'il a fait et, d'avance, pour ce qu'il fera dans les semaines et dans les mois qui viennent, pour la métropole. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Jusqu'ici, les chiffres qui nous sont indiqués sont les suivants : en ce qui concerne l'orge de l'ancienne récolte, expédition de 470.000 quintaux, dont 400.000 à recevoir avant la fin de ce mois.

Quant au blé et à l'orge de la récolte nouvelle, nous avons été avisés qu'entre le 15 juin et le 15 août nous recevrons 1.300.000 quintaux.

Vous nous affirmez, monsieur Jullien, que ce chiffre est inférieur aux possibilités. C'est avec reconnaissance, et même avec émotion, que je vous remercie de nous apporter ce renseignement. Nous examinerons les chiffres de très près. D'ailleurs, M. Dulin affirme également qu'il ne peut y avoir des disponibilités plus grandes sur la nouvelle récolte.

D'avance, nous remercions le Maroc pour tout ce qu'il fera, et je vous affirme qu'aucune bureaucratie, aucune lenteur ne devront empêcher ni la collecte, ni l'acheminement vers les ports, ni l'embarquement.

A ce sujet, je tiens à rappeler que M. Jules Moch, ministre des travaux publics et des transports, a mis et continuera de mettre à notre disposition tous les bateaux dont nous aurions besoin pour ces transports.

En ce qui concerne la Tunisie, elle pourra aussi faire, du 15 juin au 1^{er} août, un effort portant sur 200.000 quintaux.

Pour l'Algérie, je veux dire à M. le conseiller de la République qui est intervenu tout à l'heure, combien je suis d'accord avec lui. Il y a un problème d'équipement à réaliser en Afrique du Nord.

De nombreux ministres sont allés, ces temps derniers, dans nos départements algériens. Il y a unanimité sur la nécessité, pour parfaire l'œuvre civilisatrice de la France, de résoudre cet important problème de l'équipement, auquel le Gouvernement a déjà prêté toute son attention. Il faut qu'il y ait dans ce domaine des décisions concrètes et je demanderai à ceux qui ont applaudi tout à l'heure notre collègue de ne pas protester trop fort si, sur le programme de fabrication française et d'importation de machines agricoles, tracteurs et outillage, nous demandons, d'accord avec la confédération générale de l'agriculture, de réserver une fraction des machines métropolitaines, pour compléter l'équipement indispensable de nos grands pays agricoles d'Afrique du Nord.

En ce qui concerne la récolte algérienne de cette année, elle s'annonçait assez bonne mais, dans l'Oranais, qui est le département le plus précoce, la récolte sera, du fait de la sécheresse, inférieure aux premières prévisions, et jusqu'ici on ne peut pas chiffrer le déficit.

Au surplus, il y a deux aspects du problème. Le premier consiste à assurer aux trois pays d'Afrique du Nord le minimum alimentaire indispensable, c'est-à-dire les rations normales. Nous ne devons donc pas décaler pays par pays — je le dis tant

pour le Maroc que pour la Tunisie et pour l'Algérie — les excédents définitifs — quand il s'agit de prêts, c'est différent — à envoyer d'une façon définitive dans la métropole : il faut voir quels seront les besoins des trois pays d'Afrique du Nord et décaler alors l'excédent définitif dont pourra bénéficier la métropole.

On m'a posé également des questions sur les semailles d'automne. A cet égard, je suis à nouveau très affirmatif ; nous avons pris toutes les dispositions pour que les agriculteurs qui ont souffert des gelées aient des semences de blé d'hiver en automne prochain et aient les semences appartenant aux variétés qu'ils ont l'habitude d'utiliser.

J'ajoute que j'ai pris en considération une suggestion qui m'a été faite par des membres de l'Assemblée nationale, pour qu'un échange ait lieu au moment de la récolte nouvelle, de manière que les agriculteurs ne soient pas obligés d'acheter plus cher en automne les blés de semence qu'ils auraient apportés à la collecte pour assurer la soudure.

On m'a interrogé également sur la conférence internationale du blé qui s'est tenue en avril à Londres. Je réponds très nettement. Il est exact qu'à Londres nous avons été invités à prendre des engagements en ce qui concerne nos importations futures de blé. Il est inexact que nous ayons refusé ; en réalité, la conférence a échoué pour des raisons indépendantes de la volonté de la France, et je dirai même malgré les efforts de la délégation française pour rapprocher les points de vue. Me permettra-t-on d'ajouter qu'après la conférence internationale de Copenhague de septembre 1946, certains, au moment de la campagne électorale de novembre, sont allés assez bas dans le mensonge et même dans l'invention ; je dis dans l'invention, car on a forgé de toutes pièces l'histoire suivante : à Copenhague, à la conférence de F. A. O. (*Food and Agricultural Organisation*), il avait été demandé à la France de supprimer la culture du blé dans certains de ses départements, et même de faire des fleurs à la place ! La France s'engageait de la sorte à acheter aux Américains le supplément de blé qui lui était indispensable ; on ajoutait d'ailleurs « aux capitalistes américains ». Est-il besoin de dire que cela était complètement faux ? J'ajouterais même qu'il n'a jamais été question de la culture du blé, lors de la conférence de Copenhague.

A Londres, au contraire, le Gouvernement unanime — et c'était avant le remaniement — (*Sourires*) avait chargé la délégation française d'accepter un engagement d'importer 12 millions de quintaux en 1948, 6 millions de quintaux en 1949, 6 millions en 1950 et 6 millions en 1951.

Il est certain que, si la conférence avait réussi, comme nous avions en même temps une garantie sur un prix minimum et un prix maximum, donc la garantie de ne pas payer cher ce blé, il est certain, dis-je, que, dans l'état où se trouvent en ce moment la France métropolitaine, les pays d'Afrique du Nord et l'ensemble de l'Europe centrale et même l'Europe orientale en matière de production de céréales panifiables, il n'y avait absolument aucun risque pour la France à s'engager à acheter ainsi à des prix raisonnables ces quantités de blé dans les quatre années qui viennent.

La conférence a échoué ; mais, je le répète, ce n'est pas à cause de la position française. Je dirai même que la France,

au contraire, a fait tous ses efforts pour amener les différentes nations à s'entendre. La conférence n'est d'ailleurs qu'ajournée; et, lorsqu'elle se réunira de nouveau, le Gouvernement français donnera à sa délégation les instructions conformes aux intérêts de notre pays.

On m'a demandé également quel était le prix du blé importé. Je regrette qu'on ait cité à la légère des chiffres vraiment absurdes, comme celui de 3.000 francs le quintal, avancé par un interpellateur. Les blés en provenance des Etats-Unis ont accusé une hausse dans ces derniers mois. Ils coûtaient entre 1.000 et 1.400 francs l'année dernière. Les prix subissent d'ailleurs certaines fluctuations, car il n'y a pas en Amérique de taxation; de plus, le coût du fret et les primes d'assurances connaissent des variations. En tout cas, le maximum atteint a été de 1.400 francs le quintal pour du blé rendu dans les ports français.

En ce qui concerne le Canada, le blé tendre nous coûte 1.450 francs et le blé dur qui, bien entendu, est plus cher, revient, rendu en France, à 1.600 francs.

On a parlé d'un prix de 2.500 francs pour les blés turcs. J'indique qu'il n'a pas été importé de blé turc.

Nous ne refusons d'examiner une offre d'où qu'elle vienne, mais nous réservons toujours le droit de discuter les prix, les qualités, les délais de livraison. Cela est vrai des blés en provenance de Turquie, d'Argentine, en un mot de tout pays.

Je m'excuse de la longueur de mon exposé, mais vous m'avez posé beaucoup de questions et je tiens à y répondre aussi fidèlement que possible.

J'arrive à la question blé-pain 1946-1947. Je rappelle qu'une campagne blé-pain commence le 1^{er} août pour se terminer le 31 juillet de l'année suivante.

Les superficies emblavées étaient, en 1945-1946, de 4.058.819 hectares. A ce propos, je dois indiquer que, ni le maintien des mesures vichyssoises ni même les erreurs qui ont été commises alors, réellement celles-là, sur le prix du blé, à cause de certains et contre certains, n'avaient découragé les agriculteurs et nous devons les en remercier.

On a coutume de dire, lorsqu'on veut accabler le ministre de l'Agriculture que, de 1939 à 1946, le montant des superficies emblavées est tombé de 5 millions à 4 millions d'hectares.

On oublie de dire que la chute a eu lieu pendant l'occupation et s'est accentuée dans une certaine mesure l'année suivante, si bien que nous sommes arrivés, en 1944-1945, à 3.684.000 hectares. On était alors au lendemain de la libération; la guerre n'était pas finie et la France n'était pas encore entièrement débarrassée de l'envahisseur; à ce moment, beaucoup de jeunes paysans se battaient dans le maquis, les départements de l'Est étaient encore occupés et la Normandie et d'autres régions du territoire ravagées.

La superficie ensemencée en blé, qui était tombée à 3.684.000 hectares, remontait, pour la récolte de 1946, à 4.058.000 hectares. Malheureusement, au cours de l'hiver 1946-1947 les gelées sont venues très tôt et ont duré pendant de longs mois, empêchant les ensemencements des blés alternatifs, ces blés mixtes que l'on sème indifféremment de novembre à mars et même au début d'avril.

Nous avions déjà, au 15 décembre, atteint 4 millions d'hectares, chiffre supérieur à celui des années précédentes. Si nous nous basons sur les quantités de blé alternatifs et de blés de printemps habituellement semés en France, nous aurons au cours de l'actuelle campagne, sans ces gelées, atteint 4 millions et demi d'hectares. Cela souligne l'effort des agriculteurs français, malgré la défaveur dans laquelle était tombé le blé, pour rester fidèles à cette culture et augmenter les superficies qu'ils y consacrent. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

La récolte de 1946 a ainsi connu une superficie ensemencée de 4.058.819 hectares et un rendement de 16 quintaux à l'hectare. Certains ont dit que ce rendement était sous-évalué. Lorsque nous nous adressions individuellement aux représentants des départements producteurs de blé, nombreux sont ceux qui nous disaient que, pour leur département, nous avions exagéré le rendement. En réalité, comme le faisait observer un des orateurs, nous avons enregistré les déclarations des maires, des agriculteurs membres des comités de céréales, des services agricoles. C'est en totalisant les récoltes des départements que nous avons chiffré la récolte nationale — c'est l'évidence — et de ce chiffre de la récolte nationale a découlé le rendement national.

Vous voulez bien admettre avec moi qu'il serait tout de même singulier, alors que tout le monde dit que nous avons exagéré les rendements départementaux, que nous ayons un rendement national inférieur à la réalité.

Malgré le peu de moyens dont nous disposons, je sais à quoi m'en tenir. A ce propos, je rappelle que les chefs de district, dont la suppression avait été décidée par l'Assemblée constituante malgré mes protestations, avaient à contrôler un canton, c'est-à-dire une zone géographique à la portée d'un homme, alors que quelques fonctionnaires dans le cadre du département peuvent difficilement évaluer la superficie ensemencée et le rendement à l'hectare.

Malgré cela, nos évaluations serrent de très près la réalité. La preuve en est que la courbe prévue pour la collecte a, jusqu'aux gelées, suivi exactement nos prévisions.

En fixant à 16,44 quintaux à l'hectare le rendement, nous étions donc très près de la réalité, sur le plan national et également en ce qui concerne chacun des départements français.

Nous arrivons ainsi à une récolte de 66.738.710 quintaux. Si nous retirons les semences, la freinte, soit 18.738.705 quintaux, nous arrivons à une commercialisable de 48 millions de quintaux plus un million de quintaux de seigle, soit 49 millions de quintaux. Ajoutons à ce chiffre le stock existant au début de la campagne, qui était, hélas ! très réduit, de 2 millions 90.000 quintaux et nous arrivons ainsi, au début de la campagne, à une prévision de disponibilité de 51.090.000 quintaux.

En contre-partie, nos besoins étaient, pour la boulangerie (avec une ration de pain de 300 grammes), les industries alimentaires, l'armée, les semences, le remboursement d'un prêt à la Belgique d'un million de quintaux, le stock de fin de campagne, de 55.500.000 quintaux, d'où un déficit initial de 4.410.000 quintaux, auquel venait s'ajouter celui de l'ensemble de l'Afrique du Nord, qui avait été évalué

à 4 millions de quintaux, soit un déficit total prévu, au début de la campagne, de 8.410.000 quintaux.

A ceux qui disent que nous avons fait une politique d'imprévoyance, de légèreté même, je répondrai que, tandis qu'on annonçait partout une récolte miraculeuse permettant soit de porter tout de suite la ration à 400 grammes, soit de rendre la liberté de la consommation du pain, nous avons fait notre devoir. Notre demande d'importation de 8.410.000 quintaux est, en effet, partie avant le 31 août 1946, c'est-à-dire à un moment où la récolte n'était pas totalement achevée.

Cette demande, au début, n'a pas été examinée très favorablement par l'organisation internationale, précisément à cause de ces campagnes tendancieuses, très souvent intéressées et démagogiques qui étaient faites en France. Ce n'est qu'à l'occasion de notre voyage à Washington, en février dernier, que nous avons pu faire admettre, mais non pas pour la totalité, le chiffre de 5.530.000 quintaux.

Nous partions donc — je m'excuse de ces chiffres mais ils sont nécessaires — d'un déficit initial, pour la France et l'Afrique du Nord, de 8.410.000 quintaux.

Les gelées sont survenues. Nous avons évalué le déficit supplémentaire à 3 millions de quintaux. Nous n'avons pas, hélas ! réensemencé totalement les 3 millions de quintaux; mais dans certains cas d'espèce, là où le désastre était général, nous avons autorisé, avec de grandes précautions, en affichant à la mairie les quantités laissées à chaque agriculteur totalement sinistré, la conservation d'une certaine quantité de blé de semence.

Nous pouvons affirmer que nous n'avons pas exagéré en disant que le déficit supplémentaire dû aux réensemencements nécessaires pour les gelées, au réflexe de réfection qui se produit lorsqu'on est inquiet sur le résultat de la campagne et qui conduit le producteur à garder un peu de blé pour l'automne, pouvait être chiffré à trois millions de quintaux, ce qui porte le déficit total à 11.410.000 quintaux.

Entre temps, nous avons procédé à un examen attentif du dépassement dans la consommation. Je puis dire, à ce sujet, qu'à aucun moment je n'ai été le ministre responsable du rationnement. Mais, dans ce domaine comme dans les autres, j'accepte totalement, mais solidairement, les responsabilités qui sont communes à tous les membres du Gouvernement.

Si j'avais été soit ministre du ravitaillement au moment de la récolte et dans les mois qui ont suivi, pendant la campagne électorale, soit, plus tard, un des quatre ministres d'Etat qui faisaient partie du conseil restreint et qui, en quelque sorte, constituaient un ministre du ravitaillement à quatre têtes dirigeant l'activité de M. le haut commissaire Rastel, je suis persuadé que je n'aurais pas abouti à des résultats meilleurs.

En effet, nous avons constaté que le dépassement dans la consommation a été, au 1^{er} mai, d'un million de quintaux seulement. Du pain fut cependant distribué sans tickets en quantité plus grande car il y eut un autre phénomène qu'il est difficile d'empêcher, attendu surtout qu'on nous invite à ne pas employer trop de contrôleurs ou de forces coercitives. Il s'agit du passage direct du blé de la culture au moulin ou de l'achat individuel par le particulier, souvent non-producteur, qui craint des difficultés au moment de la soudure,

Il s'agit encore de certains négociants qui, au moment d'acheter le blé proposent au cultivateur un reçu officiel pour la plus grande partie, celle qui est comptabilisée à l'O. N. I. C., et lui demandent de leur laisser une quinzaine ou une vingtaine de quintaux en dehors de la collecte officielle, qu'ils offrent d'ailleurs de payer plus cher.

Ce blé allait au marché noir. Cela explique que nous ayons consommé du pain sans tickets pour une quantité supérieure à un million de quintaux, ce chiffre étant le dépassement de consommation dans le circuit officiel.

Je vous demande de considérer qu'il est fort difficile d'empêcher que certaines quantités de blé ne circulent en dehors de la commercialisation réglementée, mais en tout cas l'excès de consommation par rapport à la quantité officiellement collectée de 42 millions de quintaux au 1^{er} mai n'a atteint qu'un million de quintaux.

Ainsi donc, le déficit de 11.410.000 quintaux après les gelées peut être porté à 12.410.000 quintaux en raison de la surconsommation.

Nous avons pris sans tarder les mesures nécessaires. Dans son rapport, M. Dulin a parlé de mesures prises par le Gouvernement. Vous connaissez les paroles qu'a prononcées M. le président Ramadier à l'Assemblée nationale. N'essayez donc pas, parce que — je m'excuse de l'expression — ce n'est ni chic ni juste, de séparer le président du conseil du ministre de l'agriculture.

D'ailleurs, ces mesures ont été prises avant mon départ pour l'Amérique, sur ma proposition, par le Gouvernement. J'ai distribué aux membres du Gouvernement un volumineux rapport à ce sujet.

Ces mesures tendent à réduire les attributions des industries alimentaires, à faire respecter le rationnement, à inviter les responsables du rationnement, c'est-à-dire le conseil restreint, à prendre les dispositions propres à empêcher tout dépassement de consommation.

De même, nous avons commencé à incorporer de faibles quantités, hélas! de céréales secondaires. Nous sommes allés ensuite à Washington, où nous avons réussi à faire admettre par l'I. E. F. C. et par les autorités des Etats-Unis, principal pays exportateur, que notre déficit en blé était aggravé par les gelées mais qu'il était déjà exact au commencement de la campagne. Nous avons pu ainsi détruire l'effet funeste qui avait été produit en Amérique par les campagnes d'euphorie tendant à faire croire que nous avions une récolte pléthorique, et, finalement, nous avons obtenu une allocation de 5.530.000 quintaux.

Dans son rapport, M. Dulin demande si un contrat a été signé. J'ai un document manuscrit de M. Anderson, ministre de l'agriculture des Etats-Unis. Il existe un contrat entre l'Angleterre et le Canada, mais vous savez que ces deux pays sont dans une situation spéciale l'un par rapport à l'autre. Ils font partie du *commonwealth*.

Mais l'allocation qui nous a été consentie par l'intermédiaire de l'organisme international n'est pas assortie d'un contrat d'achat.

L'allocation dont il s'agit signifie que l'organisme international reconnaît tel déficit pour tel pays importateur et autorise les pays exportateurs à lui expédier du blé jusqu'à concurrence de cette allocation.

M. le rapporteur. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'agriculture. Volontiers.

M. le rapporteur. Je vous remercie, monsieur le ministre.

J'ai eu avant vous la charge du ravitaillement et de l'agriculture dans le Gouvernement provisoire de la République, à Alger et dans des moments aussi difficiles et plus dramatiques que ceux-ci, puisque tous les bateaux n'arrivaient pas. Certains étaient coulés. Mais je n'ai jamais, certains Algériens sont là pour le dire, affirmé que la soudure était faite.

J'ai arrangé mes affaires comme je le pouvais, et je tiens à rendre un double hommage aux Américains. C'est grâce à eux si nous avons pu, dans ce pays d'Afrique du Nord qui avait été ruiné par Vichy, alimenter non seulement la population, mais surtout nos armées qui se battaient en Tunisie.

Mais, dans ces relations que j'ai eues avec les Etats-Unis, je puis vous dire que nous avons toujours eu des contrats. Nous ne pouvions avoir l'assurance d'une livraison que si nous avions un contrat, tout au moins quand les sous-marins ne coulaient pas les bateaux.

C'est pourquoi je me suis permis de vous demander, connaissant bien nos amis américains, et rendant encore une fois hommage à tout ce qu'ils ont fait pour nous pendant et après la guerre, si vous aviez des contrats.

Car nous n'avons pas encore reçu la totalité du chiffre que vous nous avez indiqué le 25 février à cette tribune.

M. le ministre de l'agriculture. Je rappelle que l'I.E.F.C. n'est qu'un organisme d'étude, de calcul, de détermination des déficits, et d'invitation à livrer.

J'ajoute que le déficit français étant indiqué par l'I.E.F.C. au gouvernement des Etats-Unis, le ministre américain de l'agriculture m'a dit, avant mon départ, que ce déficit de 5.530.000 quintaux, serait couvert par les expéditions américaines au titre du premier semestre de 1947.

C'est pourquoi à mon retour d'Amérique, je suis venu dire à cette Assemblée, ici-même: « Nous avons une allocation ferme de 5.530.000 quintaux pour le premier semestre de 1947, devant être réalisée entre le 1^{er} février et le 30 juin. » J'ajoutais que si, en même temps, la collecte se faisait normalement, et si le rationnement était respecté, nous étions assurés de faire la soudure. C'est cela qu'on m'a terriblement reproché.

Je veux ici faire une déclaration importante, exploitée déjà contre moi d'ailleurs, mais je considère que la vérité doit toujours être dite.

Proclamer presque au milieu de la campagne, c'est-à-dire le 1^{er} mars — car c'est alors que la question pouvait se poser — que la soudure ne se fera pas et qu'il faut réduire la ration du pain, aurait porté un coup terrible à la collecte. Ceux qui disent le contraire le disent pour les besoins de la propagande. J'aime trop les paysans, car je suis paysan moi-même, pour les flatter. Les flatter, c'est les insulter. Je dis la vérité et ils sont d'accord avec moi.

Bien sûr, lorsqu'on est inquiet pour la soudure, le paysan tout naturellement se

dit: « Il faut que je fasse attention. » D'autre part, ses voisins — mes collègues du Finistère le savent bien — les pêcheurs, les commerçants, les artisans qui ont été hélas! déjà plusieurs fois mis en difficulté au moment de la soudure, mais pendant quelques semaines seulement, prennent des précautions dès qu'ils sentent que la soudure sera difficile. Ils vont demander aux cultivateurs de leur céder quelques sacs de blé.

Qu'on exploite cela contre moi dans des réunions publiques, cela m'est totalement égal, parce que je veux toujours être honnête homme et dire la vérité. (*Applaudissements.*) Or, c'est là la vérité. Le président Ramadier l'a dit avec force l'autre jour devant l'Assemblée nationale.

Par conséquent, même si j'avais exagéré, j'aurais fait mon devoir. Mais je veux démontrer en plus que je n'avais pas menti, et je tiens à démontrer cela, parce que c'est vrai.

Il n'y a pas eu de politique d'imprévoyance, M. Ramadier l'a affirmé avec des paroles qui m'ont profondément ému lorsqu'il m'a apporté son appui et sa solidarité, affectueuse en même temps que profondément réfléchie, lorsqu'il a dit: « Nous avons agi avec discrétion, mais nous n'avions pas fait preuve d'imprévoyance. »

J'ai déjà indiqué que nous avons fait notre demande d'importation au mois d'août, lorsqu'une campagne démagogique réclamait la liberté.

J'avais fait au conseil restreint des recommandations avant de partir en Amérique. Avant de quitter Washington j'ai laissé au ministre de l'agriculture des U. S. A., M. Anderson, une lettre que j'ai lue entièrement à l'Assemblée. Je le remerciais pour les 5.530.000 quintaux, en insistant sur l'importance de la cadence de l'exécution et en demandant la livraison avant le 30 juin.

D'autre part, j'ajoutais que le mois de juillet restait à découvrir et que lorsque nous discuterions du programme du deuxième semestre qui commence le 1^{er} juillet, nous serions demandeurs pour le mois de juillet.

Dès mon retour, j'ai fait au Gouvernement un rapport extrêmement complet.

Quand, l'autre jour, un membre de l'Assemblée nationale disait: « Nous vous avons alerté », en réalité dans le journal que dirige ce membre de l'Assemblée nationale, il y avait exactement, en ce qui concerne les propositions et les chiffres, ce rapport complet que j'avais fait dans l'avion avec M. Durand, directeur général de l'O. N. I. C., en rentrant d'Amérique et que j'avais aussitôt soumis à l'ensemble des membres du conseil des ministres.

Le conseil des ministres a décidé de publier ce communiqué très optimiste. Tout le conseil des ministres en a pris la responsabilité et je continue à penser, avec M. Ramadier, que nous avons eu entièrement raison.

Nous avons collecté depuis mon retour d'Amérique plus de 6 millions de quintaux de blé. Je suis sûr, et aucune déclaration démagogique ne me fera changer d'avis, que nous n'aurions pas collecté plus de 4 millions de quintaux de blé si nous avions agi autrement depuis mon retour. Rendez-vous compte de l'affolement que nous aurions créé en disant, le 1^{er} mars: « Nous avons peur de ne pas faire la soudure ». Voilà la vérité.

Aussitôt après, d'ailleurs, M. Teitgen, alors ministre des affaires étrangères par intérim, à ma demande, a envoyé un télégramme à Washington rappelant la lettre que j'avais laissée à M. Anderson. Nous avons fait une visite à M. Clayton, secrétaire d'Etat pour les affaires économiques des Etats-Unis à Genève, pour insister sur la nécessité de nous livrer les 5.530.000 quintaux et de nous accorder un complément pour juillet. Voilà ce que nous avons fait.

J'ajoute que non seulement nous avons réussi à ne pas alarmer le pays en pleine collecte mais qu'en plus je n'ai pas menti.

Nous avons fait en outre un gros effort pour réduire encore le déficit. Je dois en remercier les trois pays nord-africains, les populations et les autorités, car je ne partage pas le dégoût qu'un membre de cette Assemblée a exprimé pour les responsables de l'autorité et les fonctionnaires. Je veux remercier l'ensemble des responsables aussi bien agricoles que syndicaux, ainsi que les responsables des pouvoirs publics de ces trois pays qui nous ont permis de réduire notre déficit.

Nous n'avons envoyé finalement que 2 millions de quintaux en Afrique du Nord. D'autre part, nous avons fait une économie de 3.130.000 quintaux par l'incorporation de céréales secondaires, par la suppression de la pâtisserie, la réduction du programme des industries alimentaires, la chasse au gaspillage. Or, je vous ai indiqué tout à l'heure, un déficit de 6.880.000 quintaux, restant après l'allocation de 5.530.000 quintaux. Si vous en retirez l'économie de 3.130.000 quintaux, — c'est en toutes lettres dans mon rapport du mois de mars — le déficit définitif était de 3.750.000 quintaux, c'est-à-dire un mois de consommation, soit le mois de juillet.

Devant nos commission je n'ai jamais caché que juillet était à découvert.

Quand on vient me dire que tout cela n'est pas sérieux, je réponds que c'est en cours d'exécution, puisque nous avons une allocation provisionnelle de trois millions de quintaux sur le deuxième semestre. Nous étions sûrs d'obtenir des céréales d'Afrique du Nord, dont une partie sur juillet. Par conséquent, je pouvais dire que, pour le mois de juillet, nous aurions une partie du programme du deuxième semestre et des importations d'Afrique du Nord.

Ainsi, nous assurions la soudure, je le maintiens.

S'il n'y avait eu aucun ralentissement dans la collecte et dans les arrivages de blés extérieurs, nous tenions jusqu'au 30 juin et, entre temps, nous recevions les céréales nécessaires pour la consommation de juillet qui était le seul mois qui restait théoriquement découvert à la date où je faisais mon rapport et à la date où j'étais venu devant vous.

Cela, je voulais le dire, parce que c'est l'expression parfaite de la vérité et parce qu'il est des moments où, tout de même, il est désagréable de voir se concentrer sur un seul homme l'ensemble des attaques venues de toutes parts. (*Applaudissements à gauche.*)

Maintenant, je veux rappeler les causes des retards. Il est inadmissible de mettre sur le compte de la mauvaise volonté ou d'arrière-pensées politiques les retards dans les expéditions.

En réalité, hélas! les gelées n'ont pas été uniquement réservées à la France. L'ensemble de l'Europe, y compris l'An-

gleterre d'ailleurs, les a subies, ce qui fait que mon voyage a été précédé, et surtout suivi, de beaucoup d'autres déplacements en Amérique auprès de l'*International emergency food council*.

Partout, la situation s'est aggravée subitement et l'Amérique s'est trouvée dans l'obligation de faire face à de nombreux besoins et appels pressants. C'est ainsi que la répartition de ses disponibilités et de ses moyens de transport entre un très grand nombre de pays, dont certains, en Europe, sont plus malheureux que nous et connaissent véritablement la famine, a causé ce retard dans l'exécution du programme des 5.530.000 quintaux.

Je tiens à dire que cette quantité n'est pas remise en cause. J'ajouterai même ici un renseignement dont je n'ai pas voulu faire état au cours du débat devant l'Assemblée nationale, car, venant d'apprendre la nouvelle, je craignais qu'on m'objectât qu'elle arrivait vraiment trop bien à point.

Ainsi que la presse vous en a informés, nous avons en ce moment la certitude d'obtenir pour le premier semestre, avec un certain retard, car les dernières cargaisons n'arriveront qu'en juillet, non plus 5.530.000 quintaux, mais bien 5 millions 450.000 quintaux en provenance des Etats-Unis. C'est toujours cette nation qui fait le gros effort. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Si l'Argentine et d'autres pays nous offrent du blé à des conditions acceptables, nous le prendrons, mais en tout cas, il faut retenir que nous recevons des Etats-Unis 6.450.000 quintaux, et non plus 5 millions 530.000 quintaux. Cette attribution complémentaire nous a été notifiée ces temps derniers par télégramme officiel du ministère des affaires étrangères.

D'autre part, nous avons une avance de 3 millions de quintaux sur le deuxième semestre.

Ne sachant pas encore quelle sera notre récolte, nous ne pouvons donc pas exactement faire connaître précisément à l'organisme international nos besoins exacts pour la campagne qui s'étendra du 1^{er} août 1947 au 31 juillet 1948.

Mais, d'ores et déjà, cette provision nous permettra, ainsi que je l'avais annoncé — je n'avais donc pas menti — avec les apports de l'Afrique du Nord, d'assurer la consommation du mois de juillet.

Le retard dans les livraisons est dû indiscutablement à des raisons techniques. Vraiment c'est faire œuvre d'esprit partisan, c'est même plus grave que cela, c'est compliquer la tâche des responsables de l'ensemble de l'économie du pays et particulièrement du ravitaillement et risquer également de compromettre nos relations cordiales avec l'ensemble de nos alliés que de transposer ces difficultés sur le plan politique.

Ce sont des raisons techniques qui ont provoqué brusquement une coupure au mois d'avril, causant par là même, des à-coups dans la collecte, les deux difficultés se conjuguant. C'est pourquoi nous avons constaté malheureusement des ruptures de stocks.

Cependant nous avons les quantités nécessaires à chaque début de mois: mai et juin. Nous sommes assurés d'avoir les quantités équivalentes à la consommation, mais ceux qui connaissent le métier savent

qu'il faut en avoir le double afin de constituer un volant pour assurer la mise en place.

Vous avez du blé qui arrive dans les ports, ou qui est en cours de transport, d'écrasement ou de cuisson; par ailleurs, il faut constituer des stocks de sécurité pour Paris et les grands centres, qui comptent un grand nombre de consommateurs et aucun producteur de blé. Il faut donc une avance, un volant.

En dehors de toute idée partisane d'imprévoyance et de faute personnelle, la difficulté se ramène à ce retard, à ce ralentissement dans les arrivages, provoquant des difficultés locales, des à-coups ou des retards dans la collecte, étant donné que certains départements producteurs n'ont pu à ce moment apporter leur contribution à la collecte nationale. Telles sont les raisons des difficultés actuelles.

Je veux dire avec force combien j'espère que l'unanimité se fera partout pour répondre à l'appel pathétique de M. le président du conseil.

Nous recevrons, je viens de vous le dire, du blé et du maïs. Nous en recevons régulièrement, mais en quantités encore limitées; pour rattraper le retard il faut encore des chargements de cargaisons de plus en plus importants. Nous aurons donc de grosses difficultés pendant des semaines et nous ne pouvons les surmonter dans l'immédiat que grâce à la collecte française.

Or, si vous avez suivi tout à l'heure les chiffres que je vous ai donnés, vous avez pu constater que nous partions d'un chiffre raisonnable de 49 millions de quintaux à commercialiser. Si nous en retirons les 3 millions de quintaux perdus par suite des gelées, il reste 46 millions de quintaux. Nous en avions collecté au 1^{er} mai 42 millions, et je tiens à dire ici que cela est parfaitement normal et satisfaisant.

Il y a de mauvais paysans qui doivent subir des sanctions; il y a de même des mauvais éléments dans toutes les professions. Mais il y a une agriculture qui, dans l'ensemble, malgré ces exceptions, a fait son devoir.

Je ne tombe pas dans la démagogie qui consiste à dire qu'il ne faut jamais appliquer de sanctions. Mais je suis également, comme le président du conseil, opposé à toute sanction collective.

Dans une classe, quand on ne trouve pas le coupable du désordre, on consigne toute la classe; ce n'est pas un procédé à appliquer dans une commune! Quand il y a des individus qui ont fauté, ils doivent être punis.

La démagogie paysanne est une chose aussi odieuse que les campagnes antipaysannes qui ont été déchaînées dans certains milieux. (*Applaudissements.*)

En vérité, la collecte a été normale, et l'ensemble de la paysannerie, s'il y a eu des défections individuelles, a, jusqu'au 1^{er} mai livré normalement.

Mais ce n'est pas fini, la collecte n'est pas terminée. Je le dis aux citoyens, je le dis aussi amicalement à la presse: il ne faut pas être surpris si, au mois de mai, il y a encore des meules à battre.

L'échelonnement normal des battages et des livraisons se poursuit jusqu'à fin mai, d'autant plus que cette année, après un long hiver, les cultivateurs ont employé leur main d'œuvre et leur outillage pour le réensemencement.

Mais en ce moment, il faut que tout soit battu immédiatement, que tout soit livré immédiatement, car c'est dans l'immédiat que nous avons à reconstituer ce volant qui a disparu pour les raisons que je vous ai indiquées.

Entre 42 et 46 millions de quintaux il y a un manque de 4 millions de quintaux. Il n'est pas dû à la mauvaise volonté, mais au fait que la collecte n'est pas terminée.

Tout le but de la campagne actuelle est de faire en sorte que s'achève la collecte, malgré les difficultés, malgré les à-coups, malgré les campagnes que l'on fait de part et d'autre, tendant à jeter la suspicion sur tous les responsables, tendant à saper l'autorité, à jeter le discrédit sur les représentants de l'administration.

Je suis persuadé que l'agriculture française dans son ensemble et dans un beau mouvement saura faire tout son devoir, c'est-à-dire achever totalement une collecte qui s'est poursuivie normalement jusqu'ici.

Pour cela — je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour le dire après M. le Président de la République et M. le président du conseil — pour cela il ne faut pas troubler l'opinion, il ne faut pas essayer de faire croire que l'on demande aux paysans de livrer leur blé pour nourrir les Allemands.

Je l'ai dit à l'Assemblée nationale, il est exact que nous ayons envoyé 250.000 quintaux de céréales panifiables, non pas à l'Allemagne comme on l'a dit, mais à la zone française d'occupation. Il est exact que, malgré les protestations véhémentes du ministre de l'agriculture, on a, pour des raisons internationales, porté la ration dans cette zone, le 1^{er} mars, de 200 à 250 grammes.

Je l'ai dit à l'Assemblée nationale et je le répète, le Gouvernement est entièrement solidaire. Si je voulais dégager ma responsabilité, je dirais que j'ai protesté, mais qu'on m'a fait valoir qu'il y avait des raisons d'ordre international, et que j'ai dû m'incliner.

J'ajoute que toutes ces décisions ont été prises en conseil restreint. On a dit l'autre jour que je mettais M. Maurice Thorez en accusation. En réalité, je ne demande pas que d'autres ministres, fussent-ils ministres d'Etat, c'est-à-dire ministres du ravitaillement — puisqu'ils étaient quatre à diriger M. Rastel — aient plus de responsabilités que moi-même; je demande seulement qu'ils aient les mêmes responsabilités. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Ce que je n'admets pas, c'est que dans l'Humanité et dans une affiche apposée sur les murs de Paris, on vienne dire non pas que le Gouvernement, mais que M. Tanguy Prigent, ministre de l'agriculture, a envoyé 250.000 quintaux de blé en Allemagne pour augmenter la ration des Allemands. C'est un mensonge grave, criminel...

M. Salomon Grumbach ...et démoralisant !

M. le ministre de l'agriculture. Quelles seraient les réactions des agriculteurs auxquels nous demandons un effort s'ils étaient tentés de croire — mais heureusement, ils ne vous croient pas ! (Applaudissements à gauche, au centre et à droite) — que nous leur demandons de livrer leur blé pour l'envoyer aux Allemands ?

Il y a dans beaucoup de familles paysannes, dans beaucoup des vôtres comme dans la mienne, des victimes de la barbarie allemande. Si on laisse croire à ces agriculteurs, parmi lesquels se trouvent encore des hommes et des femmes qui pleurent des êtres chers, que c'est pour les Allemands qu'on collecte le blé, vous pensez bien que la collecte sera compromise.

Et si vous voulez garder la paix sociale et la discipline indispensables pour assurer le ravitaillement, vous ne pouvez laisser dire aux ménagères douloureusement atteintes que si l'on réduit la ration de pain c'est parce qu'on nourrit les Allemands. C'est quelque chose de terrible, et quand je pense qu'on n'insère pas les démentis que j'envoie à la presse, c'est tragique.

Oh ! maintenant, on essaie de se rétablir en ergotant d'une façon lamentable et en disant : « Puisque les 5.530.000 quintaux ne sont pas réalisés, on ne nous a pas remboursés ce que nous avons prêté à la zone. »

Je viens d'indiquer que non seulement nous aurons ces 5.530.000 quintaux, mais j'ai cité le chiffre de 6.450.000 quintaux.

D'autres pays sont en difficulté, y compris la Russie, en raison de la sécheresse en Ukraine, mais je suis persuadé que là on ne met pas en accusation le ministre de l'agriculture et qu'on ne le rend pas responsable de la sécheresse !

J'ajoute que, même si les Etats-Unis n'avaient pas pu nous envoyer ces 5 millions 530.000 quintaux, cela n'aurait rien à voir avec le programme de la zone d'occupation.

Dès le début, l'organisme international avait pris en charge les trois zones en précisant notamment que l'allocation à accorder à la zone française d'occupation en Allemagne était chose extrêmement différente de l'allocation à accorder à la France métropolitaine et Nord-Africaine. Ceci étant bien établi, il a été ensuite demandé au Gouvernement français, en novembre dernier, de consentir à la zone d'occupation en Allemagne, dont la situation était à ce moment-là très tendue en ce qui concerne son approvisionnement, un prêt, remboursable dès que les expéditions américaines se seraient intensifiées.

Le Gouvernement français a répondu affirmativement. Le ministre de l'agriculture avait protesté, il était ainsi dans son rôle de défenseur technique de la consommation française. Mais, le Gouvernement ayant décidé, les ministres sont tous solidaires.

J'ajoute avec force que cette quantité de 250.000 quintaux nous est intégralement remboursée et qu'en conséquence, c'est un mensonge abominable et dangereux pour la collecte et pour la paix publique, dangereux pour l'union des bons républicains et des bons Français que de laisser croire le contraire. De même il est dangereux de dire que huit ou dix bateaux de blé ont passé à l'écluse de Jeanville à destination de l'étranger.

Maintenant, on est moins affirmatif. On présente la question sous une forme interrogative. On dit : « Ce blé restera-t-il en France ? »

L'Humanité de ce matin écrit : « Hier 60 tonnes de blé ont été expédiées d'Angoulême à destination de Saint-Jean-Pied-de-Port dans les Basses-Pyrénées, voici les numéros des wagons; y a-t-il bien un moulin à Saint-Jean-Pied-de-Port ? Nous

aimerions être sûrs que ce blé restera bien en France; en effet, la frontière franquiste n'est pas loin. »

On est donc maintenant moins affirmatif, on pose des questions. Je réponds : est-ce que, maintenant, nous ne pourrions plus nourrir les frontaliers parce que nous risquons ainsi de voir se déclencher des campagnes capables de créer le trouble parmi la population ?

Ces wagons étaient en provenance de l'Eure; ils n'étaient pas expédiés d'Angoulême, comme on le dit par erreur. Ils étaient destinés au ravitaillement des Basses-Pyrénées. Il y a bien, en effet, un minotier là-bas et je donne son adresse; c'est M. Chabagne, minotier à Saint-Jean-Pied-de-Port. Voilà le renseignement.

Il ne faut pas que cela se renouvelle à l'avenir. Je vous le demande d'une façon pressante, non pas pour moi — je veux bien passer tout mon temps à démentir — mais pour la tranquillité du pays.

Je l'ai dit l'autre jour à propos de L'Epoque qui prétendait que nous étions obligés de rembourser les 5 millions de quintaux que la Russie nous a vendus. C'était faux, puisqu'il s'agissait d'une vente et non d'un prêt; nous n'avions pas à rembourser et malgré les difficultés qu'elle a connues cette année, la Russie ne nous a jamais demandé le remboursement.

Je demande qu'à l'avenir on vienne se renseigner au ministère au lieu d'alerter ainsi l'opinion sur des informations parfois inventées, sinon erronées. Il serait grave de n'accorder aucun crédit aux affirmations des responsables et des membres du Gouvernement, de ne pas tenir compte de nos démentis et de nos communiqués officiels, alors qu'on accepte les premiers ragots venus, comme cette histoire de l'écluse de Jeanville.

Mais, lorsque les préfets font une enquête tout le monde répond qu'on ne sait rien; et il est impossible de trouver un responsable.

Il n'y a donc pas eu de départ de blé pour la zone occupée, sauf à titre de prêt décidé par le Gouvernement et remboursé intégralement. Donc, aucune incidence sur le programme français.

J'en ai terminé. Encore un mot sur les communes rurales. Je suis totalement d'accord avec ceux qui m'ont interrogé sur ce point.

Toutes les fois que cela est possible, il ne faut pas priver les communes rurales de blé. Ce n'est pas une décision, mais une nécessité qui s'impose quelquefois aux préfets.

Il n'est pas possible à un préfet qu'il administre une grande ville où il n'y a pas un sac de blé, mais où il y a des consommateurs en grand nombre, de ne pas réserver, en premier lieu, la farine aux citoyens quand il est sûr que, par ailleurs, il existe réellement du blé dans les communes rurales.

C'est une cruelle nécessité. On ne doit pas s'y plier systématiquement. Quand on y recourt — je l'ai dit à l'Assemblée nationale — on ne doit pas priver les communes qui, quoique rurales, ne produisent pas de blé, ni les communes ayant entièrement livré le blé dont elles disposaient.

D'ailleurs, je suis persuadé que MM. les préfets obéissent au Gouvernement, mais aussi vigilants sur les conditions locales d'application, ils ne manquent pas de

prendre contact avec vous pour rechercher le meilleur moyen d'appliquer dans les départements les décisions du Gouvernement.

Tout à l'heure, un orateur a voulu faire comprendre que, puisque vous étiez une chambre de réflexion, je vous infligeais le supplice de la patience ! (Sourires.)

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que je me retrouve parmi vous. Je suis venu à mon retour de Washington; puis une autre fois, et encore devant votre commission.

Nous avons des programmes extrêmement chargés.

Toutes les fois que sont appelées des affaires importantes — et celle-ci en est une — qui intéressent nos ministères, j'ai grand plaisir à vous apporter comme je l'ai fait ce soir, même quand je suis assez fatigué, le maximum d'explications. J'étais heureux, à part certaines accusations injustes et questions mesquines locales qui n'ont rien à voir ici, d'avoir écouté tous les orateurs et d'enregistrer vos suggestions.

Je ne me plains jamais des critiques lorsqu'elles sont de bonne foi. Il y en a qui ne peuvent que m'aider dans mon travail.

Vous allez, dans un instant, adopter la proposition de résolution. Je la transmettrai au Gouvernement en attirant son attention.

En dehors de toute politique partisane, de passions politiques ou locales sur le problème en ce qui concerne le pain jusqu'à la récolte prochaine, nous franchirons ensemble le cap difficile. La France répondra — plus particulièrement les agriculteurs — à l'appel solennel qui leur a été lancé, et nous unirons nos efforts dans un seul but, celui de servir toujours l'intérêt général. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Vieljeux pour répondre à M. le ministre.

M. Vieljeux. Mesdames, messieurs, monsieur le ministre, je serai extrêmement bref.

Je vous ai demandé tout à l'heure quel était en dollars le prix du blé, et vous n'avez pas répondu, ou du moins pas très nettement ni fermement. Vous m'avez dit néanmoins que ce prix était de 1.400 francs environ. En divisant 1.400 francs par 120, on voit qu'on est en face du prix de 12 dollars. C'est celui que j'avais indiqué. Convertissez le dollar à 120 — je prétends qu'on n'a pas de dollar à 120 — et si d'autre part, on ne prend pas le prix du change, ce qui est une nécessité pratique, on passe de 1.400 à 2.800 ou 2.900 francs pour un quintal.

M. le ministre de l'agriculture. M. le ministre des finances ne fait pas le marché noir des devises.

M. Vieljeux. Permettez-moi d'aller jusqu'au bout de mes explications, et je crois que nous serons d'accord.

M. le ministre des finances effectivement ne fait pas de marché noir, mais il paye en or et en devises. A quel prix trouvez-vous vos dollars? Vous les payez en or. J'en arrive alors, monsieur le ministre, à cette constatation.

M. le ministre de l'agriculture. Je divise 1.400 francs par 120.

M. Vieljeux. Permettez-moi d'aller jusqu'au bout. Je n'ai pas l'intention d'allonger la séance.

Ceci est le grand défaut et le danger du dirigisme.

A force de fausser notamment les changes, on en arrive, et vous en arrivez, monsieur le ministre, à ne plus savoir où vous en êtes et savoir ce que vous faites. (Exclamations sur plusieurs bancs.)

Croire que les blés américains que nous importons ne coûtent que 1.400 francs, est une parfaite illusion. En conséquence, et au risque de ne pas vous convaincre, je regrette d'avoir à répéter le truisme que j'ai précédemment énoncé.

Vous acceptez de verser au paysan américain, pour un quintal de blé, 1.400 francs si vous prenez le change de 119 pour un dollar, et 2.800 francs si vous prenez le taux de 240, et je suis très au-dessous des cours du marché noir.

Et vous refusez de payer aux paysans français plus de 950 francs !

M. le ministre de l'agriculture. Je regrette que M. le ministre des finances ne soit pas ici.

Mais j'ai en tout cas le devoir, sans attendre, de vous dire que nous recevons du blé qui, rendu en France, coûte au maximum 1.400 francs; en divisant par 120 francs, on arrive à un peu moins de 12 dollars.

J'ajoute que le cours du dollar pratiqué dans les transactions avec les Américains est le cours officiel. Dire ou supposer autre chose est une absurdité.

M. Vieljeux. Pas du tout. Nous avons payé en or, et non en francs. On ne nous vend pas de dollars à 119 francs.

Le remède, c'est de revenir progressivement et aussi rapidement que possible à l'économie libérale, car c'est là la seule solution.

Je me permettrai de vous rappeler, monsieur le ministre, ce vieil adage français que vous connaissez certainement, c'est, quand cherté foisonne, que les hauts prix amènent la concurrence qui rétablit toujours le bon marché.

M. le président. La parole est à M. Lefranc.

M. Serge Lefranc. Mesdames, messieurs, je voudrais simplement préciser notre pensée.

Lorsque M. le ministre a dit au début de sa déclaration: « Je ne suivrai pas M. Lefranc dans son exposé », je peux lui répondre que s'il m'avait suivi, nous y aurions gagné en clarté.

M. le ministre de l'agriculture a fait un long exposé; il a même répondu à des questions qui ne lui étaient pas posées.

Ainsi je n'ai jamais parlé du blé de Maubeuge; et personne ici n'a fait allusion aux transports de blé dans les Pyrénées.

Une voix. Si, dans « l'Humanité » !

M. Serge Lefranc. Ensuite, M. le ministre de l'agriculture a déclaré: « je tiens un pari avec M. Lefranc ».

Il a ajouté qu'il n'avait pas eu le temps de vérifier mes chiffres, mais d'après lui, ces parts réservataires sont tout à fait normales ?

Il ne serait pas sérieux, de la part des membres du parti communiste même des autres membres de cette assemblée de produire des affirmations inexactes.

M. le ministre de l'agriculture. Pour faciliter mon enquête, j'espère que vous pourrez m'indiquer également de quelle exploitation il s'agit afin que je puisse exactement me renseigner.

M. Serge Lefranc. Monsieur le ministre, nous ne parlons pas ici au Conseil de la République seulement, mais à la France tout entière. Je pourrais révéler le nom de ces personnalités.

M. le ministre de l'agriculture. Pas en public.

M. Serge Lefranc. Soyez certain que je ne le ferai pas; mais j'ai le nom et l'adresse.

Nous avons dit qu'il y avait des parts réservataires d'huile comestible allouées à des planteurs d'oléagineux, que c'était là un scandale et que dans le département de Seine-et-Marne, particulièrement, un de ces hobereaux avait touché il y a trois mois, je précise, 18.000 litres d'huile. Je suis très étonné, je vous le dis très franchement, que vous n'êtes pas informé, car il ne s'agit pas là d'un fait isolé. Dans un ministère le grand patron peut ignorer des choses, c'est possible; mais quand vous dites que ces parts réservataires sont absolument normales, nous vous répondons: elles sont anormales.

Nous avons évoqué ces questions au conseil général du département où je siège. A l'unanimité le conseil général de Seine-et-Oise a voté une proposition faite par le groupe communiste d'après laquelle il est bien d'encourager les planteurs d'oléagineux, il est suffisant de leur réserver seulement un litre par personne et par mois dans l'exploitation où ils travaillent, mais non pas des milliers de litres d'huile. Il n'est pas possible de l'admettre parce que les cultivateurs eux-mêmes honnêtes disent: « On nous donne des milliers de litres pour notre consommation, nous n'avons pas à les refuser. » Ils ne les demandent pas.

Au nom du groupe communiste et au nom des républicains du Conseil de la République, nous vous demandons de prendre le plus rapidement possible, monsieur le ministre, des mesures dans ce sens. C'est urgent.

Nous n'insistons pas davantage sur cette question. Vous avez fait allusion à mon intervention du 25 février; je croyais vous avoir répondu par avance, parce que j'avais pris la précaution dans mon exposé de vous rappeler qu'en effet, ce jour-là, je m'étais élevé au nom du groupe communiste contre l'attitude démagogique de certains qui réclamaient que le prix du blé fût porté à 1.500 francs le quintal. J'avais ajouté, hier soir, qu'il y avait une marge entre le prix de 953 francs et le prix de 1.500 francs.

Vous ne nous mettez pas du tout en contradiction, monsieur le ministre, quand vous vous rappelez ces paroles du 25 février 1947.

Vous vous êtes plaint que nous n'avions pas fait de propositions constructives.

Alors, je vous le dis très sincèrement, nous vous invitons à relire très attentivement les conclusions de l'intervention que j'ai faite au nom du groupe commu-

niste. Je vous assure, en toute franchise, qu'elles contiennent des propositions constructives.

Aussi bien, puisque vous m'avez fait l'honneur de me faire un pari, je veux me permettre très respectueusement de vous en faire un second.

Au nom du groupe communiste, nous invitons tous les Français et toutes les Françaises, en toute objectivité, à relire très attentivement l'exposé que j'ai eu l'honneur de faire. Je n'en retranche rien. Nous maintenons intégralement tout ce que nous avons dit hier à cette tribune et nous invitons également les Français et les Françaises à lire très attentivement les réponses que vous avez faites, monsieur le ministre de l'agriculture. Nous sommes convaincus que les Français et les Françaises impartiaux jugeront; et nous avons confiance dans leur jugement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre de l'agriculture. Et moi aussi!

M. le président. La parole est à M. Charles Bosson.

Voix nombreuses. Clôture!

M. le président. J'entends demander la clôture.

La clôture étant demandée, la parole est donnée à M. Bosson, contre la clôture.

M. Charles Bosson. Mesdames, mes chers collègues, nous n'avions pas l'intention, au groupe du mouvement républicain populaire, de reprendre la parole; mais M. Serge Lefranc a donné à son interpellation de tout à l'heure, car c'est bien d'une véritable interpellation qu'il s'est agi, une allure si politique qu'il appelle de notre part une mise au point.

M. Lefranc, avec son amabilité coutumière d'ailleurs, a voulu ironiser au sujet des deux orateurs qui l'ont précédé, en leur rappelant que leurs partis siégeaient au Gouvernement, alors que le parti communiste, quant à lui, était vierge de toute tare ministérielle et libre de s'en donner à cœur joie contre le dirigisme économique et contre les imprévoyances gouvernementales.

Le 4 mai, lors de la fameuse séance sur le vote de confiance au ministère Ramadier, M. Duclos déclarait que, si le parti communiste allait se retirer du Gouvernement, il entendait bien ne pas entrer dans l'opposition, mais rester un grand parti de gouvernement — ce qui faisait dire à un humoriste: Verra-t-on ce parti opposant quand il était du Gouvernement, devenir gouvernemental dans l'opposition? (*Rires et applaudissements.*)

Le reste du discours a vite détrompé les naïfs et aujourd'hui, monsieur Lefranc, vous continuez, sur le même rythme électoral, à reprendre les critiques systématiques et à afficher un néo-libéralisme, qu'il est assez comique de constater dans cette Assemblée, où vous avez eu certaines attitudes assez différentes à la suite de discours qui ont célébré le libéralisme il y a un ou deux mois.

Remettons chacun à sa place:

Quand vous critiquez le passé, vous oubliez que vous ne critiquez pas la politique d'aujourd'hui ni celle de demain d'un Gouvernement dont vous ne faites plus

partie, mais la politique de divers gouvernements successifs dont vous avez fait partie sans discontinuité depuis la libération, sauf le gouvernement de quelques semaines de M. Léon Blum.

Vous oubliez, tout de même, que ces responsabilités, vous les avez prises, et que vous n'avez pas plus droit que quiconque, dans ce Gouvernement, de tirer votre épingle du jeu.

Quant à nous, nous nous refusons à une attitude partisane. Lorsque vous avez fait allusion à l'intervention de mon camarade Coudé du Foresto, j'ai eu l'impression que vous aviez plutôt imaginé d'avance son exposé plus que vous ne l'avez écouté.

Nous n'avons pas voulu du tout apporter ici une critique négative et systématique. Nous avons présenté les critiques d'un groupe parlementaire qui, ayant des hommes au Gouvernement, a le droit et le devoir de collaborer avec ce Gouvernement en attirant son regard sur ce que nous croyons être des lacunes. Nous avons émis des critiques constructives que M. le ministre semblait avoir oubliées — tout à l'heure lorsqu'il réservait à son parti le monopole de cette collaboration positive. Monsieur le ministre, quand nous parlons au Gouvernement, nous ne voulons pas connaître l'origine politique de ses membres, car pour nous un ministre n'a pas de parti. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Permettez-moi de vous rappeler quelques suggestions de notre camarade Coudé du Foresto. Vous avez fait d'ailleurs allusion dans une réponse qui fut à ce point de vue beaucoup plus exacte sur les propos tenus par notre collègue.

Il demandait notamment: la priorité dans l'exécution du plan Monnet pour les importations nécessaires à la production agricole; l'assouplissement des règles pour la collecte du blé, en donnant des précisions sur le personnel qui devait l'effectuer; l'importation de céréales pures du Maroc au lieu d'une provende moins utilisable; l'utilisation immédiate de la farine de pomme de terre et même du manioc; un prix de l'alimentation animale importée inférieure au prix du blé; l'inscription obligatoire dans les boulangeries pour lutter contre les fausses cartes et le marché noir de la farine et du pain — et j'en passe... —

C'est vous dire que notre intention n'est d'engager aucune querelle partisane, mais d'apporter notre concours lucide à un Gouvernement dans lequel nous savons que notre parti est solidairement engagé.

Je voudrais rappeler que nous avons entendu, il y a peu de temps, des paroles que nous aurions voulu entendre ce soir, des paroles qui furent clairvoyantes et courageuses. Permettez-moi de vous les lire:

« Un peu partout en France se développe une campagne souterraine pour l'augmentation du prix du blé. Les uns présentent le problème d'une façon un peu plus subtile que les autres, il faut le reconnaître. Ils insistent pour que le Gouvernement fasse connaître les prix pour la prochaine récolte. D'autres n'hésitent pas à demander démagogiquement que le prix du blé soit fixé à 1.500 francs le quintal.

« Ici encore, nous avons le devoir de dire aux paysans de France et au pays tout entier ce que nous pensons de cette importante question. »

Et plus loin:

« La hausse du prix du pain est l'une de ces hausses qui frappent le plus la nation française au point de vue psychologique en même temps qu'au point de vue matériel. Elle aurait des conséquences désastreuses pour notre économie en général. Elle entraînerait inmanquablement de nouvelles demandes d'augmentation de salaires.

« La conséquence certaine d'une telle orientation politique serait de porter un coup mortel à la monnaie française. Eh bien! cela, les paysans ne le veulent pas. Ils veulent, avec nous, sauver notre monnaie; revaloriser notre franc.

« Sans doute le prix du blé n'est pas en rapport avec le prix de nombreux autres produits et il appartient aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour faire baisser les prix industriels, les prix des tracteurs, du matériel agricole, des machines et des engrais. »

« Deux chemins, disait cet homme politique, clairvoyant et courageux, deux chemins s'offrent aux élus de la nation: le premier c'est le chemin de la démagogie et de la facilité; l'autre chemin, plus difficile, est celui de la réalité et de la raison. »

C'est vous qui parliez ainsi, monsieur Lefranc, le 27 février dernier.

M. Serge Lefranc. C'est toujours vrai!

M. Charles Bosson. M. Lefranc a changé aujourd'hui. Un parti que nous connaissons a réalisé de nouveau, avec une discipline qui n'a peut-être pas toujours quelque chose de très démocratique, une de ces volte-face collectives dont il a le secret, et vous avez suivi.

Je le regrette quant à moi. J'aurais aimé que vous ayez le courage de ne pas le suivre contre vos propres déclarations.

Si vous tournez le dos aujourd'hui à ce que vous demandiez hier, si vous adoptez cette politique de la démagogie et de la facilité, que vous stigmatisiez, nous restons fidèles, nous, à la politique du courage et à la politique de la raison. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Un conseiller à l'extrême gauche. Et les décrets de Menthon?

M. Charles Bosson. Est-il nécessaire de vous rappeler ce que vous a rappelé l'autre jour M. Lussy à l'Assemblée nationale, à savoir que tous les décrets de M. de Menthon étaient signés en même temps d'un M. Marcel Paul que vous devez connaître. (*Applaudissements sur les mêmes bancs et rires.*)

Il est certain aujourd'hui que, devant les difficultés actuelles et dans l'état de pénurie où se trouvent la France et le monde, si l'on peut rendre la liberté dans certains domaines, il en est d'autres où cela n'est pas possible. Le prix du blé est à revaloriser, mais d'autres prix sont trop élevés.

Si l'on n'a pas la certitude que les prix ne monteront pas, on n'a pas le droit de rejeter une discipline qui est un devoir national et dont l'abandon conduirait le pays à la hausse générale des salaires, à l'arrêt des exportations, à la chute du franc pour finir. Si vous voulez aboutir à cette faillite, dites-le alors franchement!

La politique du courage, c'est sans doute de critiquer certaines entraves administratives inutiles, c'est surtout d'apporter une

direction clairvoyante et efficace, en critiquant un dirigisme paperassier et imprévoyant.

La seule voie est la voie du relèvement dans un monde terriblement appauvri par la guerre.

Et je suis convaincu que le pays approuvera ceux qui auront le courage de le lui dire et de faire cette politique. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de la proposition de résolution.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de la proposition de résolution.)

M. le président. Je donne lecture de la proposition de résolution :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre, à la suite des révélations faites par les autorités responsables sur la situation dramatique des céréales, en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947 ».

J'ai été saisi de quatre amendements.

Le premier, présenté par M. Serge Lefranc, les membres du groupe communiste et les membres du groupe d'Union républicaine et résistante, après les mots : « Le Conseil de la République invite le Gouvernement » tend à remplacer le texte présenté par le texte suivant :

« ... à prendre d'urgence des mesures propres à assurer la soudure :

« 1° Par la livraison aux dates fixées du blé promis par les Etats-Unis ;

« 2° Par l'amélioration du collectage de tout le blé dont disposent les producteurs ; par la lutte contre le gaspillage, le trafic des farines et des cartes de rationnement ;

« A garantir dès maintenant aux producteurs la livraison des engrais et des semences d'automne et à encourager la culture du blé par la fixation de prix rémunérateurs ».

Le deuxième amendement, présenté par M. de Montalembert et les membres du groupe du parti républicain de la liberté, tend à rédiger comme suit l'article unique :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement :

« A tout mettre en œuvre pour assurer la soudure en blé au mieux des intérêts du pays ;

« A encourager pour l'avenir la culture du blé en adoptant un prix de vente de cette céréale, tenant compte de son prix de revient ;

« A créer pour les producteurs un climat de confiance, notamment par le desserrement des contraintes d'un dirigisme bureaucratique incompétent et tracassier dont l'imprévoyance n'est plus à démontrer ».

Le troisième amendement, présenté par MM. Alex Roubert, Charles Bosson et les membres du groupe socialiste S. F. I. O. et du groupe du mouvement républicain populaire, tend à rédiger l'article unique de la façon suivante :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre toutes mesures

utiles pour assurer, en faisant appel à l'esprit de solidarité nationale, le succès de la campagne pour la collecte du blé lancée par les messages du Président de la République et du président du conseil, et pour soumettre au Parlement avant la prochaine campagne, le plan d'une politique qui, par l'harmonisation des prix agricoles, assurera aux Français un ravitaillement suffisant ».

Par voie d'amendement, enfin, M. Rotinat et les membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, proposent de rédiger comme suit l'article unique :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à abandonner une politique dont le prétendu dirigisme n'aboutit qu'à la disette du pain.

« Il lui demande de prendre toutes mesures utiles pour assurer, en faisant appel à l'esprit de solidarité nationale, le succès de la campagne pour la collecte du blé lancée par les messages du Président de la République et du président du conseil.

« Il l'invite à soumettre au Parlement, avant le 1^{er} juillet 1947, le plan d'une politique qui, par l'harmonisation des prix agricoles, assurera aux Français un ravitaillement suffisant ».

Ces amendements peuvent être soumis à une discussion commune.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Dulin, président de la commission de l'agriculture. La commission demande une suspension de séance pour pouvoir délibérer sur ces amendements. (Mouvements divers.)

La commission ne peut prendre de décision seule et elle doit s'efforcer d'élaborer un texte commun.

M. le président. Cela me paraît très judicieux. Si l'on donne la parole à chaque auteur d'amendement, le débat risque de se prolonger encore longtemps.

Le Conseil est saisi par le président de la commission d'une demande de suspension.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le vingt et un mai à zéro heure quarante-cinq minutes, est reprise à deux heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Je ne suis plus saisi que de deux amendements : l'un de M. Lefranc, des membres du groupe communiste et des membres du groupe d'union républicaine et résistante, l'autre de MM. Roubert, Bosson, Rotinat, de Montalembert, Robert Gravier, Charles Morel et des membres des groupes socialiste S. F. I. O., M. R. P., R. G. R., P. R. L., républicains indépendants et républicain d'action sociale et paysanne.

Je donne lecture du premier de ces deux amendements :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre d'urgence des mesures propres :

« 1° A assurer la soudure par la lutte contre le gaspillage, le trafic des farines et des cartes de rationnement et l'amélioration du collectage de tout le blé dont disposent les producteurs en faisant appel à leur sens du devoir national tout en évitant d'inutiles brimades ;

« 2° A garantir dès maintenant aux producteurs la livraison des engrais et des semences d'automne et à encourager la culture du blé par la fixation de prix rémunérateurs. »

La parole est à M. Primet pour défendre l'amendement.

M. Primet. Dans un esprit de conciliation et en tenant compte des promesses formelles de M. le ministre de l'agriculture, nous avons consenti à supprimer le premier alinéa de notre amendement, qui concernait la livraison du blé des Etats-Unis. Nous demandons au Conseil de la République de voter cet amendement dans sa nouvelle rédaction.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. le rapporteur. La commission repousse l'amendement.

M. le président. Il n'y a pas d'autre observation ?...

Je mets aux voix l'amendement de M. Lefranc, repoussé par la commission.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le deuxième amendement, de MM. Alex Roubert, Charles Bosson, Rotinat, de Montalembert, Robert Gravier, Charles Morel et des membres des groupes socialiste S. F. I. O., M. R. P., R. G. R., P. R. L., républicains indépendants et républicains d'action sociale et paysanne, tend à rédiger comme suit l'article unique :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour assurer, en faisant appel à l'esprit de solidarité nationale, le succès de la campagne pour la collecte du blé lancée par les messages du Président de la République et du président du conseil, et pour soumettre au Parlement, avant la prochaine campagne, le plan d'une politique aussi souple que possible qui, par l'harmonisation des prix agricoles, assurera aux Français un ravitaillement suffisant. »

La parole est à M. Lefranc.

M. Serge Lefranc. Nous exprimons le désir que cet amendement soit voté par division et que soit d'abord mise aux voix la première partie du texte jusqu'aux mots « et du président du conseil ».

M. le président. M. Lefranc demande donc au Conseil de la République de voter d'abord sur cette première partie de l'amendement :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles pour assurer, en faisant appel à l'esprit de solidarité nationale, le succès de la campagne pour la collecte du blé lancée par les messages du Président de la République et du président du conseil... »

M. le rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. Mes chers collègues, l'amendement qui vous est présenté par les groupes de l'Assemblée, à l'exception du groupe communiste, est la synthèse de différents amendements qui avaient été présentés ce soir. Il a finalement obtenu l'accord de tous les groupes de l'Assemblée

à la commission de l'agriculture à part — et nous le regrettons beaucoup — le groupe communiste.

Nous savons qu'une partie de cet amendement sera tout de même votée à l'unanimité. Nous nous rallions donc à la proposition de M. Lefranc tendant à ce que le vote ait lieu par division.

Je dois toutefois préciser que, dans l'esprit des membres de la commission de l'agriculture, lorsque nous demandons au Gouvernement de soumettre au Parlement le plus tôt possible avant la prochaine campagne agricole, un plan d'une politique aussi souple que possible, nous espérons que le Gouvernement unanime nous comprendra et qu'il y verra le désir du Conseil de la République en assouplissant les méthodes de contrainte qui ont eu jusqu'ici pour effet de résorber une partie même de la collecte, de donner à notre pays une politique agricole cohérente permettant le redressement de l'agriculture française et par là même de la France tout entière. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Le vote par division ayant été demandé par M. Lefranc au nom du groupe communiste, je mets aux voix la première partie de l'amendement dont je viens de donner lecture.

(*La première partie de l'amendement est adoptée à l'unanimité.*)

M. le président. Je donne lecture de la seconde partie de l'amendement :

« ...et pour soumettre au Parlement, avant la prochaine campagne, le plan d'une politique aussi souple que possible qui, par l'harmonisation des prix agricoles, assurera aux Français un ravitaillement suffisant. »

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix cette seconde partie de l'amendement.

(*La seconde partie de l'amendement est adoptée.*)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de l'amendement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Par suite de l'adoption de l'amendement, il y a lieu de rédiger comme suit le titre de la résolution :

« Résolution invitant le Gouvernement à prendre toutes mesures utiles afin d'assurer le succès de la campagne pour la collecte du blé et de soumettre au Parlement le plan d'une politique aussi souple que possible en vue d'assurer aux Français un ravitaillement suffisant. »

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le titre de la résolution est ainsi rédigé.

— 21 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents propose au Conseil de la République :

A. — De tenir séance jeudi prochain 22 mai pour la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale,

relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales ;

B. — De réserver la journée du mardi 27 mai aux travaux des commissions, convoquées à la diligence de leurs présidents ;

C. — De tenir séance le jeudi 29 mai pour la discussion :

1° Sous réserve de la distribution du rapport, de la proposition de résolution de M. Teyssandier tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour assurer d'une façon plus équitable l'attribution du régime alimentaire n° 2, dit « lacto-végétarien » ;

2° Sous réserve de la distribution du rapport, de la proposition de résolution de M. Teyssandier et des membres de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du régime n° 4 à tous les malades dont les lésions constatées, tant externes qu'internes, auront été confirmées par la clinique, le laboratoire ou la radiographie, être indiscutablement de nature tuberculeuse ;

3° De la proposition de résolution de M. Caspary et de ses collègues du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines ;

4° De la proposition de résolution de M. Ousmane Socé et de ses collègues du groupe socialiste S. F. I. O., tendant à inviter le Gouvernement à ordonner l'ouverture, au lycée de Dakar, d'une classe supérieure préparatoire aux grandes écoles de la métropole ;

5° De la proposition de résolution de M. Jullien, tendant à inviter le Gouvernement à étudier la possibilité, pour les retraités de l'armée remplissant certaines conditions, de racheter leur retraite par un versement unique en capital ;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion ;

7° Sous réserve de la distribution du rapport, du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Ces propositions sont adoptées.

En conséquence, voici quel serait l'ordre du jour de la séance du jeudi 22 mai :

A quinze heures, séance publique :

Vérification de pouvoirs :

Quatrième bureau : élection de Mlle Du Bois par l'Assemblée nationale (M. Jean Jullien, rapporteur).

Discussion de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales. (N° 106 et 235, année 1947. — M. Voyant, rapporteur ; n° 243, année 1947, avis de la commission des finances. — M. Monnet, rapporteur ; avis de la commission de la production industrielle. — M. Coudé du Foresto, rappor-

teur ; avis de la commission des moyens de communication et des transports. — M. Rochette, rapporteur.)

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi fixé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à deux heures quinze minutes.*)

*Le Chef du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.*

Propositions de la conférence prescrite par l'article 34 du règlement du conseil de la République.

(*Réunion du 20 mai 1947.*)

Conformément à l'article 34 du règlement, le président du conseil de la République a convoqué pour le mardi 20 mai 1947 les vice-présidents du conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation du conseil :

A. — Inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 29 mai 1947 :

La discussion de la proposition de loi (n° 106), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales.

B. — Inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 29 mai 1947 :

1° Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion de la proposition de résolution (n° 121) de M. Teyssandier, tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures immédiates pour assurer d'une façon plus équitable l'attribution du régime alimentaire n° 2 dit « lacto-végétarien » ;

2° Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion de la proposition de résolution (n° 146) de M. Teyssandier et les membres de la commission, tendant à inviter le Gouvernement à accorder le bénéfice du régime n° 4 à tous les malades dont les lésions constatées, tant externes qu'internes, auront été confirmées par la clinique, le laboratoire ou la radiographie être indiscutablement de nature tuberculeuse ;

3° La discussion de la proposition de résolution (n° 55) de M. Caspary et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour accorder aux non-producteurs des campagnes le même ravitaillement qu'aux habitants des cités urbaines ;

4° La discussion de la proposition de résolution (n° 136) de M. Ousmane Socé, tendant à inviter le Gouvernement à ordonner l'ouverture au lycée de Dakar d'une classe supérieure préparatoire aux grandes écoles de la métropole ;

5° La discussion de la proposition de résolution (n° 101) de M. Jullien, tendant à inviter le Gouvernement à étudier la possibilité pour les retraités de l'armée remplissant certaines conditions de racheter leur retraite par un versement unique en capital ;

6° Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion de la proposition de loi (n° 162), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à abroger la réglementation de Vichy relative à la vente et à l'achat des véhicules d'occasion;

7° Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion du projet de loi (n° 161), adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant les textes sur le statut provisoire de l'administration préfectorale.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 34 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

FINANCES

M. J.-M. Grenier a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 68, année 1947) de M. Christian Vieljeux tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à établir à l'intérieur des frontières la libre circulation partielle des devises et du métal or devant servir à l'acquisition de biens d'origine étrangère susceptibles d'accroître le potentiel économique national, renvoyée pour le fond à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

INTÉRIEUR

M. Richard a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 230, année 1947), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à suspendre l'application de l'article 11 de l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945 relative aux circonscriptions administratives jusqu'aux prochaines élections municipales.

MOYENS DE COMMUNICATION

M. Rochette a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 106, année 1947), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales, renvoyée pour le fond à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

EXAMEN DES POUVOIRS

Election faite le 28 mai 1947 par l'Assemblée nationale.

(7° alinéa de l'article 20 de la loi du 27 octobre 1946.)

3° BUREAU. — **M. Jean Jullien**, rapporteur.

L'Assemblée nationale, dans sa séance du jeudi 8 mai 1947, faisant application du 7° alinéa de l'article 20 de la loi du 27 octobre 1946 stipulant que: « Les autres sièges sont également répartis à la repré-

sentation proportionnelle entre les groupes de l'Assemblée nationale, dans les formes prévues pour l'élection des grandes commissions », a proclamé membre du Conseil de la République, au titre du groupe communiste, Mlle Dubois (Juliette-Anne-Marie), en remplacement de M. Jean-Richard Bloch.

La candidate proclamée justifie des conditions d'éligibilité requises par la loi.

En conséquence, votre 4° bureau vous propose de valider l'élection faite par l'Assemblée nationale.

Errata

1° *Au compte rendu in extenso de la séance du 8 mai 1947.*

RECLASSEMENT INTERNE POUR CERTAINS PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Page 556, 1^{re} colonne, 9° alinéa, 4° et 5° lignes:

Au lieu de: « ... les personnels enseignants et administratifs... ».

Lire: « ... le personnel enseignant et administratif... ».

2° *Au compte rendu in extenso de la séance du 13 mai 1947.*

CONSERVATION DU SOUVENIR DU DÉBARQUEMENT ALLIÉ EN NORMANDIE

Page 563, 1^{re} colonne, article 8, 1°, C, 3° ligne:

Au lieu de: « ... point kilométrique 28... ».

Lire: « ... point kilométrique 38... ».

POLICE DES ANIMAUX

Page 566, 3° colonne, 5° alinéa, 7° ligne:

Au lieu de: « ... n'imposerait aux assujettis... ».

Lire: « ... n'imposeraient aux assujettis... ».

MODIFICATION DE LA LÉGISLATION SUR LES CHÈQUES

Page 567, 3° colonne, avant-dernier alinéa, 4° ligne:

Au lieu de: « ... l'acceptation de chèques sans provision... ».

Lire: « ... l'acceptation de chèque sans provision... ».

DÉPÔT D'UN RAPPORT

Page 568, 2° colonne, 14° ligne:

Au lieu de: « ... réalisation... ».

Lire: « ... résiliation... ».

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

LE 20 MAI 1947

(Application des articles 78 et 81 du règlement provisoire (motion adoptée le 31 janvier 1947).)

Liste de rappel des questions écrites auxquelles il n'a pas été répondu dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement provisoire du Conseil de la République.)

Présidence du conseil.

N° 171 Bernard Lafay.

Agriculture.

N°s 57 Charles Brune; 58 Charles Brune; 169 Julien Satonnet; 475 Baptiste Roudel.

Economie nationale.

N°s 14 Germain Pontille; 183 Germain Pontille.

Education nationale.

N° 181 Bernard Lafay.

Finances.

N°s 5 Ernest Couteaux; 7 Christian Vieljeux; 27 Emile Fournier; 30 Jean-Marie Thomas; 90 Paul Baratin; 91 Jean Berthelot; 92 Bernard Lafay; 93 André Pairault; 94 Jacqueline Patenotre; 118 Amédée Guy; 119 Victor Sable; 124 Emile Fournier; 125 Alfred Wehrung; 135 Ernest Couteaux; 136 Jacques Gadoin; 154 Alex Roubert; 160 Maurice Walker; 167 Fernand Verdeille; 185 Bernard Lafay; 209 Yves Jaouen.

France d'outre-mer.

N° 188 Bernard Lafay.

Jeunesse, Arts et Lettres.

N°s 11 Christian Vieljeux; 192 Bernard Lafay.

Production industrielle.

N°s 13 Germain Pontille; 197 Bernard Lafay.

Santé publique et population.

N° 199 Bernard Lafay.

Travail et sécurité sociale.

N°s 23 Maurice Rochette; 112 René Cardin; 168 Charles Morel; 200 Amédée Guy.

Travaux publics et transports.

N°s 52 Emile Fournier; 203 Bernard Lafay.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

266. — 20 mai 1947. — **M. Jacques Chaumet** demande à **M. le président du conseil** quel était le nombre des fonctionnaires employés à la radiodiffusion avant la guerre et à combien s'élevait ce chiffre actuellement.

267. — 20 mai 1947. — **M. Auguste Pinton** expose à **M. le vice-président du conseil** chargé de la fonction publique qu'aux termes de l'article 7 de la loi du 31 mars 1928 le temps passé obligatoirement sous les drapeaux par les fonctionnaires est compté pour l'avancement pour une durée équivalente de services civils, et

demande si cette disposition ne pourrait être étendue aux fonctionnaires ayant effectué des services volontaires dans les Forces françaises de l'intérieur et dans les unités de la première armée, pour la libération du territoire, même si leur classe n'a pas été assujettie (classe 1915) au service militaire obligatoire.

268. — 20 mai 1947. — **Mme Simone Rollin** expose à **M. le président du conseil** l'intérêt qu'il y aurait à rétablir le plus tôt possible la vente de farine contre tickets de pain chez les boulangers, ce qui permettrait aux mères d'utiliser pour l'alimentation de leurs enfants, dont certains ne digèrent pas le pain, la farine absolument indispensable et demande que cette mesure soit prise le plus rapidement possible.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

269. — 20 mai 1947. — **M. Jacques Chaumel** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** s'il est exact que soient exclus du droit à la médaille de la Résistance les prisonniers de guerre qui, lors de leur captivité, ont opposé de la résistance aux geoliers allemands et qui ont subi des sévices pour refus de travailler dans les usines de guerre d'Outre-Rhin.

COMMERCE

270. — 20 mai 1947. — **M. Stanislas Dadu** signale à **M. le ministre du commerce** la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent tous les artisans de la Manche par suite de l'attribution dérisoire de monnaie matière acier; que, alors que le contingent alloué pour le 4^e trimestre 1946, bien que déjà nettement insuffisant, était de 507 tonnes, celui du 2^e trimestre 1947 est tombé à 382 tonnes et cela malgré l'accroissement, pendant les 6 mois écoulés, de 854 exploitations artisanales et de 1.443 artisans; que la situation exposée ci-dessus n'est malheureusement pas limitée aux artisans des métaux ferreux: qu'elle est semblable pour les peintres en bâtiments qui, pour la période du 1^{er} octobre 1946 au 31 mars 1947, n'ont perçu que 20 kilogrammes d'huile par travailleur, c'est-à-dire de quoi occuper l'ouvrier pendant moins d'une semaine; qu'elle l'est encore pour les installateurs électriciens ainsi que pour les autres professions et que pourtant on trouve tout au marché régulier; et demande si le département de la Manche, un des plus sinistrés de France, ne pourrait obtenir des attributions nettement plus importantes.

271. — 20 mai 1947. — **M. René Simard** demande à **M. le ministre du commerce** si les dispositions de l'arrêté du 5 novembre 1946, concernant le mandat commercial, sont applicables aux agents immobiliers et mandataires en vente de fonds de commerce.

ECONOMIE NATIONALE

272. — 20 mai 1947. — **M. Claudius Bard** expose à **M. le ministre de l'économie nationale** que, d'après sa réponse insérée au *Journal officiel* du 24 avril 1947 à sa question n° 40 du 29 février, relative à la répartition du contingent métropolitain de voitures Jeeps: a) la division du contingent des 5.300 Jeeps suivant: 65 p. 100 pour l'industrie et le commerce, 30 p. 100 pour l'agriculture et 5 p. 100 pour les eaux et forêts; b) les coefficients retenus pour le département de la Loire, soit: activité agricole 8 p. 100 de l'ensemble du pays, activité industrielle 8 p. 100, activité forestière 12 p. 100, donneraient une attribution au département de la Loire de:

$$\begin{aligned} 5.300 \times 82 &= \\ 4.346 &= 430 \\ 10.000 & \end{aligned}$$

véhicules et non de 43. (Il s'agit vraisemblablement d'une erreur, les coefficients doivent,

en vérité, être de 8 p. 1.000 pour l'industrie, 8 p. 1.000 pour l'agriculture et 12 p. 1.000 pour l'activité forestière); et lui demande, en conséquence: 1° s'il lui serait possible de justifier les coefficients d'activité industrielle, agricole et forestière retenus pour le département de la Loire, ceux-ci apparaissant pour le moins erronés. (L'activité principale de ce département est incontestablement l'industrie — ce qui semble être totalement ignoré des services du ministère de l'économie nationale — et, d'autre part, son activité économique générale ne peut être inférieure à celle des départements tels que la Haute-Loire, la Drôme, l'Ardeche, etc., qui ont bénéficié d'un contingent supérieur à celui de la Loire); 2° comment ont été réparties les 15.700 Jeeps représentant la différence entre la totalité évaluée à 22.000 et le contingent de 5.300 réservé aux départements.

273. — 20 mai 1947. — **M. Amédée Cuy** expose à **M. le ministre de l'économie nationale** que: 1° l'arrêté ministériel du 21 mai 1946 (B.O.P. du 21 mai 1946) a autorisé les préfets à fixer une majoration des locaux meublés, en précisant que les taux ainsi majorés seraient diminués des pourcentages ci-dessous, au cas où les prestations ne seraient pas fournies: salle de bain non en service, 10 p. 100; chauffage central non fourni, 15 p. 100; eau chaude non fournie, 10 p. 100; couvertures non fournies, 10 p. 100; rideaux, linge ou serviettes non fournis, 5 p. 100; draps non fournis, 10 p. 100; qu'il semble que la majoration accordée a surtout comme but d'atténuer l'augmentation des charges représentées par les prestations de chauffage, eau chaude, etc.; et demande si, dans ces conditions, ces diminutions s'appliquent bien automatiquement aux loyers majorés, quand ces prestations n'étaient pas fournies en 1939. 2° Les pourcentages déductibles prévus pour prestations non fournies étant au total de 60 p. 100 du prix majoré, il ressort que, comme c'est le cas en Haute-Savoie, lorsque la majoration autorisée est de 150 p. 100, les propriétaires, de meublés ne fournissant aucune de ces charges, ne peuvent réclamer aucune augmentation. 3° Demande, au cas où le propriétaire d'un local meublé, ne fournissant aucune charge, ne peut obtenir une majoration par application de l'arrêté du 21 mai 1946, s'il peut bénéficier de la majoration de 15 p. 100 prévue par l'ordonnance du 28 juin 1945. 4° Expose qu'il semble découler de l'arrêté du 21 mai 1946, que l'augmentation devait se répartir à raison de 40 p. 100 pour les meubles et l'immeuble et de 60 p. 100 pour les charges lorsqu'elles étaient payées en plus du loyer par le locataire que le texte prête à confusion et que des difficultés d'application nombreuses en découlent; et demande si des instructions ministérielles précises existent, et, dans le cas contraire, s'il n'y aurait pas lieu de modifier le paragraphe 2 de l'article 2 de l'arrêté du 21 mai 1946, ou de préciser par des instructions ministérielles les modalités d'application, certains propriétaires prétendant réclamer l'augmentation totale décidée par arrêtés préfectoraux, même lorsque les locataires payaient déjà en 1939 et continuent à payer toutes les charges, en plus du loyer. 5° Demande si les arrêtés préfectoraux, prévus au 2° de l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 mai 1946, peuvent être promulgués sans que les exploitants de meublés aient fait passer leur demande par l'organisation locale la plus représentative et sans que l'avis du président de l'organisation professionnelle qualifiée ait été donné. 6° Demande si le juge des loyers est compétent pour dire que le prix d'un local meublé, ou s'il appartient seulement aux services du contrôle et enquêtes économiques de se saisir de tels conflits. 7° Demande si au cas où le juge des loyers est compétent, il peut juger que la commission paritaire saisie par les locataires se soit réunie, et ait statué sur les demandes introduites. 8° Demande si, dans le cas où les exploitants de meublés refuseraient de s'organiser en associations pour faire échec à l'application du paragraphe 2, 2°, de l'article 2 de l'arrêté du 21 mai 1946, le préfet peut désigner d'office des exploitants de meublés pour faire partie de la commission paritaire.

EDUCATION NATIONALE

274. — 20 mai 1947. — **Mme Simone Rollin** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** la situation des familles nombreuses dont le linge de maison n'a pu être renouvelé depuis six ans, et demande si, au moment où des boîtes d'achat de draps ont été distribués aux hôteliers, il ne serait pas possible d'accorder en priorité aux familles comptant au moins trois enfants, le bénéfice d'achat accordé aux hôteliers, décision qu'il conviendrait de prendre le plus tôt possible et au moins dans le mois qui vient.

275. — 20 mai 1947. — **M. André Southon** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**: 1° si le décret du 26 juin 1942, pérennisant dans leurs fonctions, et nommant chargés d'enseignement les instituteurs occupant un poste de 6^e moderne dans un collège depuis 10 ans, restera en vigueur pour 1947-1948; 2° si une institutrice, occupant depuis neuf ans un poste de 6^e moderne, peut espérer être nommée chargée d'enseignement en 1948, et dans quelle mesure il sera tenu compte des situations acquises.

FINANCES

276. — 20 mai 1947. — **Mme Marie-Hélène Cardot** demande à **M. le ministre des finances** s'il pourrait donner des instructions formelles aux présidents des comités de confiscation des profits illicites pour que les dossiers soient communiqués aux personnes poursuivies à ce titre en vertu d'une décision antérieure au 5 avril 1946 et n'ayant pas introduit un recours d'appel devant le conseil supérieur, quand une demande de réouverture de dossier pour fait nouveau a été déposée auxdits comités, en conformité des déclarations solennelles faites à l'Assemblée nationale dans ses séances des 6 et 7 février 1947 par **M. Schuman**, ministre des finances, en réponse à un amendement sur un projet de loi financier déposé par **M. Belofaud**, aux termes desquelles déclarations: « le fait pour une personne citée de n'avoir pas eu connaissance de son dossier et d'avoir été condamnée par un comité de confiscation avant la promulgation de la loi du 5 avril 1946 sans avoir pu se défendre sur le point déterminé, constitue un élément nouveau de nature à permettre la réouverture de l'instance. »

FRANCE D'OUTRE-MER

277. — 20 mai 1947. — **M. Luc Durand-Reville** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** que la presse annonce que des conversations anglo-belgo-françaises doivent avoir lieu à Paris à partir du 20 mai, en vue de poser les principes d'une collaboration technique entre les trois pays, dans l'Afrique noire occidentale et centrale, et de constituer un organisme commun destiné à étudier les problèmes coloniaux et demande si cette information est exacte et dans le cas où elle le serait, s'il serait possible de connaître plus précisément le programme de la conférence et les principes de collaboration que le Gouvernement entend y défendre.

JUSTICE

278. — 20 mai 1947. — **M. Jacques Chaumel** demande à **M. le ministre de la justice** quels sont les départements de la France métropolitaine privés actuellement de tribunaux de commerce.

279. — 20 mai 1947. — **M. Léo Hamon** expose à **M. le ministre de la justice** que les directeurs de prisons de la Seine envoient actuellement pour certains traitements, leurs détenus contagieux à l'hôpital Claude-Bernard où la préfecture de police est requise de fournir une surveillance en inspecteurs de police judiciaire; que cette pratique semble critiquée.

ble et qui, d'une part, ajoute des tâches nouvelles à celles déjà si nombreuses qui incombent à la police judiciaire et qui, d'autre part, à ne considérer que les inspecteurs, augmente leurs risques personnels et professionnels de familles (les détenus ainsi gardés sont actuellement au nombre de 80); que la solution normale semblerait être la création d'un quartier spécial à l'hôpital Claude-Bernard, avec les aménagements matériels correspondants et personnel fourni par l'administration pénitentiaire; et demande quelles mesures sont envisagées à cet égard?

PRODUCTION INDUSTRIELLE

280. — 20 mai 1947. — **M. Stanislas Dadu** signale à **M. le ministre de la production industrielle** la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouvent tous les artisans de la Manche par suite de l'attribution dérisoire de monnaie-matière acier; que, alors que le contingent alloué pour le 4^e trimestre 1946, bien que déjà nettement insuffisant, était de 507 tonnes, celui du 2^e trimestre 1947 est tombé à 382 tonnes et cela malgré l'accroissement pendant les six mois écoulés de 854 exploitations artisanales et de 4.443 artisans; que la situation exposée ci-dessus n'est malheureusement pas limitée aux artisans des métaux ferreux; qu'elle est semblable pour les peintres en bâtiments qui, pour la période du 1^{er} octobre 1946 au 31 mars 1947, n'ont perçu que vingt kilos d'huile par travailleur, c'est-à-dire de quoi occuper l'ouvrier pendant moins d'une semaine; qu'elle l'est encore pour les installateurs électriques ainsi que pour les autres professions et que pourtant on trouve tout au marché irrégulier; et demande si le département de la Manche, un des plus sinistrés de France, ne pourrait obtenir des attributions nettement plus importantes.

281. — 20 mai 1947. — **M. Paul Duclercq** signale à **M. le ministre de la production industrielle** que la situation du commerce et de l'industrie des cycles devient de plus en plus tragique; que seize millions de bicyclettes circulent en France, et que pour leur entretien il ne nous est attribué en métaux ferreux qu'un tonnage égal au cinquième de ce qui était utilisé avant-guerre, que le contingent destiné à la réparation des pièces et à la remise en état des bicyclettes représente 15 p. 100 de notre activité d'avant-guerre, c'est-à-dire de quoi occuper deux journées de travail par mois ou de permettre à l'usager le changement d'une chaîne tous les vingt-cinq ans, et demande, pour maintenir ces seize millions de bicyclettes en état, l'attribution de 5.000 tonnes au moins par trimestre pour la rechange, ce qu'on pourrait envisager de prélever sur l'excédent d'autres secteurs.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

282. — 20 mai 1947. — **M. Guy Montier** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** s'il estime que les articles 5 et 6 du projet de loi relatif à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie concernant l'hébergement des pèlerins, les indemnités pour les hôtels et les déblocages de matériaux s'appliquent également à la ville de Dieppe et autres communes environnantes, où il y eut en 1942, la répétition générale du débarquement du 6 juin 1944.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

283. — 20 mai 1947. — **M. Alexandre Caspary** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que lors de l'entrée en vigueur du décret-loi du 12 novembre 1938, aux termes duquel ont été admis à la retraite anticipée des cheminots réunissant la condition d'âge, mais non celle de la durée des services, il a été accordé aux justiciables du décret dont s'agit des bonifications de cinq ou trois ans, selon qu'ils

étaient ou non anciens combattants, mais sans que ces bonifications puissent porter la durée des services au delà de vingt-cinq ans; que certains des intéressés, bénéficiaires de l'article 8 du statut des retraites, par le fait qu'ils réunissaient plus de vingt ans de services, mais moins de vingt-cinq n'ont reçu que partiellement les bonifications auxquelles ils pouvaient prétendre et lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les cheminots provenant des retraites proportionnelles militaires, auxquels il pourrait éventuellement être fait application dans leur pension du chemin de fer de l'ordonnance du 23 juillet 1945, ce qui aurait pour conséquence de ramener la durée de leurs services à moins de vingt-cinq ans, reçoivent le reliquat des bonifications auxquelles ils pouvaient prétendre au titre du décret-loi précité en vertu duquel ils ont été admis à la retraite anticipée, étant expressément entendu que l'on ne saurait donner un effet rétroactif à un texte législatif instituant une prohibition à l'encontre des intéressés et se refuser ensuite à donner le même effet rétroactif à des mesures qui leur sont favorables.

284. — 20 mai 1947. — **M. Georges Maire** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** la situation anormale des cheminots retraités des basses échelles; que, au 1^{er} juillet 1946, la retraite d'un fonctionnaire modeste a été portée de 39.000 F à 42.000; au 1^{er} janvier 1947, elle est passée à 47.600 F; alors que la retraite d'un cheminot est restée bloquée à 39.000 F; que d'autre part, la veuve d'un cheminot n'a droit qu'à la moitié de la retraite, alors que la veuve d'un fonctionnaire reçoit les deux tiers, que de vieux cheminots qui ont connu des journées de 12 heures de travail se trouvent ainsi défavorisés par rapport aux fonctionnaires, et demande s'il ne serait pas légitime que les cheminots retraités bénéficient des mêmes avantages et que leur soit appliquée la péréquation des retraites.

RÉPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

MINISTÈRES D'ETAT

238. — **M. Auguste Le Goff** demande à **M. le ministre d'Etat chargé du secrétariat général des postes, télégraphes et téléphones** quel a été, par année, de 1939 à 1946 inclus, le nombre des titulaires des comptes de chèques postaux, ainsi que le montant global des opérations effectuées. (Question du 6 mai 1947.)

Réponse. — Le tableau ci-dessous donne le nombre des titulaires des comptes de chèques postaux et le montant global des opérations effectuées, par année, de 1939 à 1946 inclus.

ANNÉES	NOMBRE de titulaires de comptes courants postaux au 31 décembre.	MONTANT GLOBAL des opérations en millions de francs.
1939.....	861.079	770.068
1940.....	901.571	760.615
1941.....	1.101.743	1.095.932
1942.....	1.237.156	1.417.115
1943.....	1.436.312	1.729.953
1944.....	1.536.468	1.726.390
1945.....	1.989.586	2.879.864
1946.....	2.257.525	5.326.669

ECONOMIE NATIONALE

2. — **M. Alcide Benoit** expose à **M. le ministre de l'économie nationale** que l'entretien des ménages nécessite, entre autres choses, l'emploi d'une certaine quantité d'essence

(entretien des parquets, lampes pigeon, allumeurs électriques, briquets, etc.). De plus, une récente décision ministérielle semble supposer que les besoins français en essence peuvent être satisfaits, d'autant plus que certains prioritaires utilisent leur essence uniquement pour la promenade. En conséquence, demande qu'il soit attribué à chaque ménage une ration mensuelle d'un litre ou d'un demi-litre d'essence au prix de 19 F le litre, au moyen d'un ticket de la carte d'alimentation. (Question du 31 janvier 1947.)

Réponse. — L'attribution annuelle de six à douze litres d'essence à chaque ménage présenterait d'assez sérieux inconvénients tant par ses conséquences que par sa mise en œuvre. Cette quantité semble excéder, en effet, les besoins de l'entretien domestique; aussi cette répartition consentie au prix de 19 F le litre ne manquerait-elle pas de contribuer à l'approvisionnement du marché clandestin. Il ne faut d'ailleurs pas se dissimuler qu'elle accroîtrait sensiblement la consommation nationale puisque sur la base de quinze millions de ménages ce sont 7.500 t à 15.000 t qui viendraient s'ajouter aux 190.000 t qui sont utilisées en moyenne chaque mois. Au surplus, la mise en place et le contrôle de quinze millions de bons imposerait à l'administration un surcoût de travail qui paraît sans proportion avec le service rendu effectivement au public. Il semble, en outre, que l'établissement d'un secteur libre pour l'essence suffirait à donner satisfaction aux intéressés et la quantité d'essence susceptible d'être consommée dans chaque ménage est trop faible pour que le prix, même s'il doit être celui du secteur libre, puisse avoir une incidence appréciable.

181. — **M. Jules Boyer** expose à **M. le ministre de l'économie nationale** qu'en application du décret n° 47-1 du 2 janvier 1947, portant diminution générale des prix et, conformément aux instructions de M. le préfet de la Loire, les prix de journée de l'hôpital-hospice de Saint-Chamond ont été diminués de 5 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1947, que cette mesure qui affecte tous les tarifs des services publics ainsi que les taxes à caractère non fiscal, perçues par lesdites collectivités, est de nature à compromettre l'équilibre budgétaire des hospices si péniblement établi à cause de la hausse persistante de certains produits et de la main-d'œuvre (reclassement des fonctionnaires) et appelle les remarques suivantes: d'abord que les prix de journées des hôpitaux et des hospices ne sauraient être assimilés à des tarifs de services publics à caractère industriel ou commercial, pour la raison qu'étant basés sur des prix de revient provisionnels, ils ne comportent aucune marge bénéficiaire et permettent seulement aux établissements hospitaliers de récupérer le montant des dépenses dont ils doivent faire l'avance; que le fonctionnement des services hospitaliers en période de hausse des prix nécessite un fonds de roulement sans cesse plus élevé que la plupart des hospices doivent demander à l'emprunt, d'où augmentation des charges non incorporables dans les prix de revient; que l'incidence de la baisse générale, telle qu'elle est appliquée présentement sur le budget d'un hôpital entraîne sur les recettes une diminution beaucoup plus importante que sur les dépenses et demande en conséquence s'il ne serait pas opportun de reconsidérer la question. (Question du 27 mars 1947.)

Réponse. — Les difficultés d'ordre budgétaire des hôpitaux n'ont pas échappé aux services compétents de l'économie nationale. L'application de la baisse prévue par le décret n° 47-317 du 24 février 1947 aux prix de journées des établissements hospitaliers a fait l'objet d'une conférence interministérielle. Au cours de cette dernière, il a été décidé que ces prix seraient seulement affectés de la première baisse de 5 p. 100 pour laquelle aucune dérogation n'avait été prévue. Le ministre de l'économie nationale a fait par ailleurs remarquer qu'une réorganisation des services pouvait entraîner une compression des frais de gestion de ces établissements. Les ministres présents ont reconnu le bien-fondé de cette observation.

INTERIEUR

142. — M. Jacques Chaumel demande à M. le ministre de l'intérieur si doit être considérée comme affiche électorale une feuille qui engage les citoyens à voter pour les partisans de telle ou telle réforme (la représentation proportionnelle intégrale, par exemple) sans recommander aux électeurs une candidature déterminée ni indiquer le nom d'aucun candidat. (Question du 13 mars 1947).

Réponse. — La question posée soulevant un cas d'espèce, il est nécessaire, pour y répondre, d'obtenir des précisions complémentaires. Il est demandé, en conséquence, à l'honorable parlementaire de bien vouloir faire connaître si la feuille dont il s'agit a été apposée ou distribuée en période électorale et, d'autre part, par quel moyen elle a été portée à la connaissance des électeurs (distributions, appositions sur les emplacements d'affichage électoral ou apposition en dehors de ces emplacements).

FINANCES

143. — M. Christian Vieilleux signale à M. le ministre des finances que les porteurs de valeurs étrangères réquisitionnées sont pénalisés parce que les capitaux qui leur sont dus ne sont pas immédiatement mis à leur disposition, et parce que la Banque de France leur impose des formalités administratives très lourdes et très préjudiciables; souligne, en particulier, que la loi ayant décidé que les dividendes échus après la date de réquisition seraient la propriété de l'Etat, celui-ci bénéficie du produit de coupons pouvant représenter parfois douze mois d'intérêt; lui demande quelles mesures il compte prendre pour faire cesser l'injustice qui consiste à priver de son capital, pendant des mois, le propriétaire de titres réquisitionnés à laquelle il serait immédiatement mis fin si le mécanisme commercial qui permettait au vendeur d'être payé cinq bourses après celle de la vente, la banque, se portant garante vis-à-vis de l'acheteur de la bonne livraison des titres, était à nouveau, comme c'est éminemment souhaitable, remis en honneur. (Question du 11 février 1947).

Réponse. — La réquisition des valeurs mobilières étrangères libellées en sterling nécessite un certain nombre d'opérations, telles que centralisation des titres par la Banque de France, envoi à la Banque d'Angleterre, reconnaissance par celle-ci de la bonne livraison des titres, dont la réalisation exige un certain délai. Toutes dispositions ont déjà été prises, cependant, pour que ce délai soit réduit au minimum. A titre indicatif, il est précisé qu'à la date du 16 avril 1947, le pourcentage des règlements effectués s'élevait à: 1^{re} réquisition 98 1/2 p. 100, 2^e réquisition 92 p. 100, 3^e réquisition 60 p. 100. En ce qui concerne la propriété des coupons échus, celle-ci ne saurait valablement être revendiquée par le propriétaire des titres réquisitionnés. Une telle prétention ne serait fondée, ni, en droit puisque la propriété est transférée le jour où paraît l'avis de réquisition, ni en équité car l'indemnité de réquisition est calculée sur la base du cours pratiqué sur le marché de Londres le jour de bourse qui précède la publication de l'avis de réquisition, cours qui subit normalement l'influence des perspectives proches ou lointaines de distribution des dividendes.

23. — M. Yves Jaouen rappelle à M. le ministre des finances la situation de la Société générale des chemins de fer économiques, pouvoir concessionnaire des transports du département du Finistère, à laquelle une somme de 7.200.000 F reste due pour prestations de services, effectuées sur ordre de l'armée allemande. Or, la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre ne vise que les destructions, détériorations, dépossessions, prises de guerre, réquisitions en propriété, impayées ou partiellement payées, dégâts ou dommages occasionnels dans les logements et cantonnements. En l'état actuel de la législation, aucune indemnisation n'est donc accordée pour de telles prestations de

services. De ce fait, nombre de départements et particulièrement le Finistère sont à découvert de sommes importantes. Il demande à M. le ministre quelles mesures il compte prendre pour assurer le remboursement de ces prestations. (Question du 13 février 1947).

Réponse. — Il est exact que la loi sur les dommages de guerre n'autorise pas l'attribution d'indemnité pour les dommages résultant de prestations de services exécutées sur l'ordre des allemands et demeurées impayées. Il s'agit, en effet, d'un dommage pécuniaire que la loi ne prend pas en considération. Si de tels dommages mettent une collectivité locale dans une situation financière difficile, il pourra être tenu compte dans le calcul d'un complément à la subvention d'équilibre, allouée au titre de l'ordonnance du 8 août 1945 ou éventuellement, dans le calcul de la subvention exceptionnelle allouée au titre de la loi validée du 14 septembre 1941 (art. 7).

153. — M. Jacques Chaumel expose à M. le ministre des finances que dans sa note n° 45 du 26 février 1945 le service de la coordination des administrations financières a précisé que n'étaient pas soumises à confiscation les ventes au détail réalisées avec l'ennemi, à moins qu'elles aient été manifestement recherchées ou qu'elles aient constitué une part importante du chiffre d'affaires; que dans une note n° 2207 du 9 avril 1946 la direction générale des contributions directes portait à la connaissance du service les règles de la procédure à suivre pour la confiscation, en vertu de l'article 4 de l'ordonnance du 6 janvier 1945, des profits réalisés sous l'empire de la contrainte par les entreprises soumises à l'impôt cédulaire d'après un régime forfaitaire et rappelait cette exception; demande si des instructions nouvelles ont été données qui permettent actuellement à l'administration des contributions directes de confisquer par application de l'article 4 les profits réalisés sur des ventes au détail peu importantes et non manifestement recherchées. (Question du 18 mars 1947).

Réponse. — Les instructions administratives visées par la question n'ont pas été rapportées. Mais il appartient aux comités de confiscation saisis soit conformément à la procédure instituée par l'ordonnance du 18 octobre 1944, soit par l'administration des contributions directes, intervenant par application de l'article 4 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 d'apprécier si les conditions prévues par lesdites instructions sont, ou non remplies.

157. — M. Charles Brune expose à M. le ministre des finances que les sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, constituées en application de la loi du 4 juillet 1900, exigent de leurs adhérents, non des primes annuelles fixes, mais des primes annuelles variables déterminées en fonction des sinistres survenus dans l'année, les frais généraux se trouvant couverts par le produit des animaux assurés livrés à la boucherie; et demande si, dans ces conditions, la baisse de 10 p. 100 ne doit pas être considérée comme non applicable aux primes payées par les adhérents desdites mutuelles qui, en raison de leur mode de fonctionnement ci-dessus exposé, sont dans l'impossibilité de la supporter sans une augmentation préalable corrélative égale au montant de leurs primes. (Question du 21 mars 1947).

Réponse. — L'arrêté du 10 janvier 1947 qui a déterminé les modalités d'application aux primes d'assurances de la baisse générale des prix n'a établi aucune distinction d'après la forme juridique des sociétés. En conséquence, les dispositions de ce texte ne permettent pas d'exempter de la réduction générale qu'il prévoit les cotisations encaissées par les sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la mortalité du bétail.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

196. — M. Stanislas Dadu signale à M. le ministre de la production industrielle la situation particulière des départements fortement dévastés, notamment celui de la Manche en

ce qui concerne l'attribution de bons d'achat de bicyclette au cours du premier trimestre 1947, et constatant avec regret que le contingent a été diminué de plus de moitié alors que le département de la Manche fut victime, pendant la durée de l'occupation et surtout pendant les batailles de la libération de juin à août 1944, de réquisitions ou de vols dépassant 20.000 bicyclettes, non comprises les milliers d'autres détruites par les bombardements des villes et des villages; demande, pour les attributions à venir, une sensible augmentation du contingent attribué jusqu'alors, afin de remédier à un état de choses qui, en se prolongeant, risque de provoquer un mécontentement général des populations rurales et ouvrières du département. (Question du 27 mars 1947).

Réponse. — Les attributions de matières premières consenties par le ministère de l'économie nationale à l'industrie du cycle ne permettent qu'une fabrication trimestrielle de 90.000 bicyclettes pour l'ensemble des territoires métropolitains et d'outre-mer. Sur ces 90.000 bicyclettes sont d'abord servis les organismes porteurs de contingents prioritaires tels que colonies, charbonnages, Société nationale des chemins de fer français, électricité, postes, télégraphes et téléphones, etc. La part réservée aux préfectures est répartie entre les différents départements en considération de leur situation démographique. Les régions dévastées bénéficient, en outre, d'une majoration qui est fonction d'un coefficient variant avec l'importance des sinistres. L'émission des titres est limitée par les possibilités de remboursement de ceux-ci en matières premières, chaque bon donnant droit aux constructeurs à un réapprovisionnement en matières fixé à 25 kg. d'acier et un train de pneumatiques.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

233. — M. Alexandre Caspary rappelle à M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les termes du décret n° 46-2965 du 31 décembre dernier relatif à l'application de l'article 7-2° de la loi du 28 octobre 1946 sur les évacuations d'office ou par ordre de l'autorité militaire, qui précisait dans son article 2, qu'un décret ultérieur fixerait les tableaux annexes de la période du 1^{er} septembre 1939 au 10 mai 1940; et demande s'il envisage de publier prochainement les régions concernées en particulier les annexes n° 1 et n° 2. (Question du 29 avril 1947).

Réponse. — Les décrets d'application de l'article 7-2° de la loi du 28 octobre 1946 sont préparés, par mes services, en liaison avec ceux du ministère de l'intérieur d'après les renseignements fournis par l'administration préfectorale. Les enquêtes auxquelles ont dû se livrer les préfets, pour déterminer d'une façon exacte quelles ont été les communes évacuées d'office ou sur l'ordre de l'autorité militaire dans leurs départements, se sont heurtées à d'assez grandes difficultés d'ordre pratique, du fait de la disparition, dans des cas assez fréquents, des archives municipales ou préfectorales. Les mesures nécessaires ont cependant été prises pour que la publication des décrets en cause soit effectuée dans les moindres délais possibles. Le premier décret en date du 31 décembre 1946 portant application de l'article 7-2° de la loi sur les dommages de guerre, et paru au *Journal officiel* du 2 janvier 1947 sous le n° 46-2965, concernait quatre départements. Un nouveau décret va paraître incessamment et sera relatif à dix nouveaux départements parmi lesquels la plupart de ceux de la région de l'Est. Les autres textes d'application suivront très rapidement.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

115. — M. Jules Boyer demande à M. le ministre des travaux publics et des transports: 1° si, par interprétation de l'article 4, paragraphe 2, du décret n° 45-1013 du 22 mai 1945 fixant le régime des employés auxiliaires de l'Etat, les services civils rendus depuis l'âge de dix-huit ans dans une compagnie de mines en tant que géomètre, et dans une société

d'électricité en tant que facturier (ces deux entreprises étant maintenant étatisées) peuvent entrer en ligne de compte pour le calcul de l'ancienneté d'un employé auxiliaire de bureau temporaire du service des ponts et chaussées; 2° si, par interprétation de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 45-1006 du 21 mai 1945 et de l'article 18 du décret n° 45-2233 du 2 octobre 1945, les services désignés ci-dessus peuvent être pris en compte pour la titularisation du même employé auxiliaire de bureau temporaire lequel satisfait d'autre part à la condition d'âge (plus de trente-cinq ans) et ayant plus de cinq ans de services civils continus dans la même administration permanente (ponts et chaussées); 3° en cas de réponse négative, M. le ministre voudrait-il faire entrer en ligne de compte le temps passé dans des entreprises nationalisées (mines, électricité) et reconsidérer la question dans le sens indiqué. (Question du 4 mars 1947.)

Réponse. — 1° Réponse négative; 2° Réponse négative, les services en question ne pouvant être validés pour la retraite; 3° la prise en compte dans le reclassement des auxiliaires des ponts et chaussées du temps passé dans les entreprises nationalisées est une question d'ordre général qui est particulièrement du ressort de M. le ministre des finances.

116. — M. Jules Boyer demande à M. le ministre des travaux publics et des transports si un ingénieur des travaux publics de l'Etat (cadre latéral, ponts et chaussées), né le 15 mars 1908, nommé ingénieur adjoint stagiaire du service vicinal le 1^{er} novembre 1929, soit à l'âge de vingt et un ans sept mois et quinze jours et qui se trouvait à cette époque

en sursis militaire pour continuation d'études (art. 23 de la loi sur le recrutement militaire) par décision du 19 octobre 1928, incorporé le 15 avril 1931 et libéré le 15 avril 1932, peut obtenir qu'entre en ligne de compte, en vue de son reclassement dans le cadre latéral des ponts et chaussées (loi du 15 octobre 1940 et décret du 26 décembre 1940 portant rattachement des services de voirie départementale et vicinale à l'administration des ponts et chaussées), la durée des services civils qu'il a accomplis dans l'administration départementale entre sa nomination et la date de sa mise en congé pour accomplissement de ses obligations militaires (du 1^{er} novembre 1929 au 1^{er} avril 1931), soit dix-sept mois, alors que son reclassement n'a été que pour des services civils ou militaires partant du 1^{er} avril 1931. (Question du 4 mars 1947.)

Réponse. — Ce cas particulier ne peut être utilement examiné que suivant les pièces constitutives du dossier personnel du fonctionnaire en cause. Il conviendrait, en conséquence, de faire connaître le nom et le grade de l'intéressé.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du samedi 29 mars 1947.

(Journal officiel du 30 mars 1947.)

Dans le scrutin (n° 13) sur la disjonction de l'article 3 de la proposition de loi relative aux tribunaux paritaires compétents en matière de baux ruraux (amendements de

M. de Félice et de M. Simard), M. René Simard porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « pour »

Ordre du jour du jeudi 22 mai 1947.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs.

4^e bureau.

Election de Mlle Dubois par l'Assemblée nationale (M. Jullien, rapporteur).

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la révision et à la résiliation exceptionnelles de certains contrats passés par les collectivités locales. (Nos 106 et 205, année 1947. — M. Voyant, rapporteur; et n° 243, année 1947. — Avis de la commission de finances. — M. Monnet, rapporteur. — Avis de la commission de la production industrielle. — M. Coudé du Foresto, rapporteur. — Avis de la commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.). — M. Rochette, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1^{er} étage. — Depuis M. Salomon Grumbach, jusques et y compris M. Jauneau.

Tribunes. — Depuis M. Jayr, jusques et y compris M. Mamadou M'Bodje.